

Un musée
au cœur du territoire

Association « Nature et Traditions du Pays d'Auray »
Septembre 2009

Table des matières

INTRODUCTION	3
PARTIE I - ÉTAT DES LIEUX	4
1 L'Ecomusée et le Pays d'Auray .	5
1.1 Le Pays d'Auray, un territoire de référence plein de contradictions .	5
1.2 Construction de l'Ecomusée, histoire et concept.....	14
1.3 Un site au cœur du territoire	18
2 La fonction musée	24
2.1 Les collections : description, intérêt, état de conservation.....	24
2.2 Valorisation : muséographie, médiations	37
2.3 Les publics, les partenaires, la communication.....	42
3 Statut et fonctionnement	49
3.1 Statut associatif.....	49
3.2 Fonctionnement.....	52
PARTIE II – PROJET	59
1 Renouveler le concept	60
1.1 Réhabiliter le concept d'écomusée	60
1.2 Un concept en 3 axes	64
1.3 Un projet de médiation et d'ouverture	70
2 Réhabiliter les collections	77
2.1 Les collections	77
2.2 Restauration des bâtiments.....	85
3 Moderniser la structure	88
3.1 Mise en place du projet : moyens à mettre en œuvre	88
3.2 Préparer la transition : renforcer l'association.....	89
3.3 SCIC : un cadre juridique adapté, une démarche innovante	90
CONCLUSION	93
ANNEXES.....	94

INTRODUCTION

L'élaboration du Projet scientifique et culturel de l'Ecomusée de St-Dégan s'est imposée comme l'occasion de mener une réflexion de fond et de dresser le bilan de 40 années d'existence.

Les responsables et les salariés avaient constaté un besoin de renouvellement de l'Ecomusée et souhaitaient s'engager dans une nouvelle politique de développement. Les conseils pris auprès de la DRAC ont conduit les travaux vers la réalisation de ce projet. Le Conseil d'Administration de l'association « Nature et Traditions du Pays d'Auray », gestionnaire de l'Ecomusée et propriétaire des collections, a pris la décision de réaliser cette étude.

La réflexion a débuté par une remise en question de l'ensemble des concepts développés jusque-là : Quel est le sens d'un écomusée aujourd'hui ? Y a-t-il une place pour ce type de structure sur le territoire ? Est-il pertinent, au regard des actions menées, de conserver l'appellation « musée de France » ?

Autant de questions fondamentales qui ont été débattues tout au long de l'étude avec les collectivités locales, les amis de l'Ecomusée, les bénévoles, les salariés et les spécialistes, institutionnels et universitaires. Il en ressort un attachement profond au concept et aux missions de l'Ecomusée, et une forte volonté de prendre la mesure des implications c'est-à-dire, une responsabilité culturelle et scientifique, un service éducatif, une participation aux projets de territoire.

L'histoire, l'évolution et le fonctionnement actuels de l'écomusée sont particuliers à bien des égards. C'est un musée associatif, propriétaire de son patrimoine foncier, bénéficiant de recettes propres suffisantes pour prendre en charge plusieurs salariés. Cette configuration est unique sur le territoire de Bretagne. Sa situation géographique est favorable et il fait preuve d'un dynamisme reconnu sur le territoire.

En revanche, c'est un musée qui souffre de nombreux dysfonctionnements. Il n'est plus en mesure, depuis plusieurs années, de gérer scientifiquement ses collections ; ses équipements sont dégradés et, à ce jour, il ne dispose pas de conservateur.

L'état des lieux, exposé en première partie, tente de mettre en évidence les forces et les faiblesses de l'Ecomusée. Pour mieux les comprendre, il sera nécessaire de restituer l'Ecomusée dans son territoire, le Pays d'Auray, avant de détailler, point par point, la prise en charge des missions muséographiques, la gestion des collections, leur valorisation et la politique de médiation actuellement menée. Enfin, nous nous attacherons à analyser le fonctionnement et le statut juridique de cette association culturelle.

La réalisation des objectifs stratégiques qui découlent de ce constat conditionne la poursuite de l'activité et son développement. Trois priorités ont été identifiées et seront exposées en deuxième partie : rénover le concept, réhabiliter les collections, pérenniser la structure.

PARTIE I - ÉTAT DES LIEUX

1 L'Ecomusée et le Pays d'Auray

1.1 Le Pays d'Auray, un territoire de référence plein de contradictions

1.1.1 Carte d'identité du Pays

Loin d'être une entité purement administrative, le Pays d'Auray est un territoire historique. Au X^e siècle, la presqu'île de Quiberon et les vingt paroisses situées entre la rivière d'Étel et la rivière d'Auray constituent le fief du chevalier Rivallon.

Sous l'ancien régime, un gouverneur de place est installé à Auray. Le territoire avoisinant constitue une subdélégation dont les limites seront reconduites lors de la constitution des districts en 1790. Le district d'Auray couvre alors sensiblement les 4 cantons actuels d'Auray, Belz, Pluvigner et Quiberon.

Avant la révolution, l'autorité judiciaire est représentée par le Sénéchal d'Auray dont la zone de compétence est identique à la subdélégation.

Un Pays littoral, rural et insulaire

Le Pays d'Auray, le plus petit des Pays bretons (606 km²), est généralement défini comme un pays charnière entre les deux grands pôles urbains du littoral morbihannais, Lorient et Vannes.]

Délimité géographiquement à l'est par la rivière d'Auray et le Golfe du Morbihan, à l'ouest par la ria d'Étel, au nord par la forêt domaniale de Camors, il réunit des composantes rurales, littorales et insulaires sur le même territoire. Les 100 km de côtes rassemblent les communes qui font le succès du tourisme balnéaire en Bretagne sud : Carnac, la Trinité-sur-Mer, Quiberon, Belle Île en Mer.

Géographiquement, la scission entre le littoral et la zone retro littorale est très nette, de même que la césure Nord / Sud. La réduction de ces deux ruptures conditionne l'action d'aménagement du territoire.

L'organisation du territoire : superposition des collectivités locales

La pratique de concertation et de coopération intercommunale est déjà ancienne en Pays d'Auray puisqu'elle débute en 1978 avec la signature d'un Contrat de Pays avec l'État.

Aujourd'hui, le Pays d'Auray est composé de 5 communautés de communes (Belle Île en Mer, Ria d'Étel, Côte des Mégolithes, Trois Rivières, Auray) et de quatre communes isolées (Hoëdic, Houat, Quiberon, Saint-Pierre Quiberon). L'ensemble réunit 28 communes.

Brec'h fait partie des 10 communes de la Communauté de Communes d'Auray, dotée de compétences obligatoires liées au développement économique et à l'aménagement de l'espace communautaire. Elle a des compétences optionnelles concernant la création, l'aménagement de la

voirie d'intérêt communautaire, le logement social, la protection et la mise en valeur de l'environnement et le tourisme. Ses compétences facultatives sont relatives à la construction de nouveaux équipements culturels et sportifs.

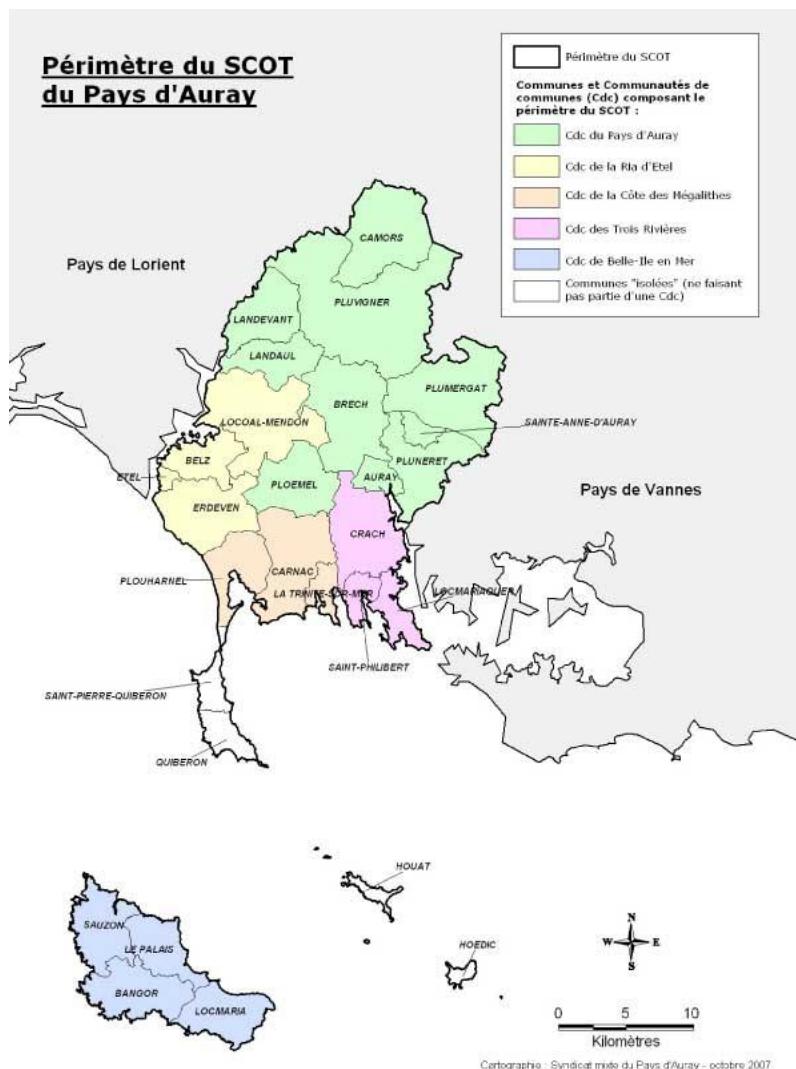


1, Plaquette réalisée par le Syndicat Mixte du Pays d'Auray

Seule la Communauté de Communes d'Auray n'a pas la compétence culturelle. En revanche, elle a mis en place l'Office du Tourisme Intercommunal du Pays d'Auray (OTIPA) par le biais d'une compétence touristique rattachée au label « Pays Touristique ».

Le dynamisme de cette intercommunalité est inégal selon les territoires ; la superposition des structures administratives et la multiplication des EPCI en sont les principaux freins.

Les grandes orientations du SCOT : l'équilibre des activités, le respect des espaces



2, Carte des Communautés de Communes

sent sur la qualité et la préservation de l'environnement, la qualité du maillage urbain, l'emploi et le logement des populations permanentes.

Au concept général de développement durable, s'intègrent les enjeux stratégiques issus du diagnostic : la notion d'équilibre entre espaces urbains et espaces agricoles, entre capacité d'accueil et préservation du patrimoine bâti, entre tourisme et respect du littoral. Conscient des

Le Pays d'Auray tente de rééquilibrer l'aménagement et la gestion d'un territoire contrasté dont les différents intérêts sont contradictoires : le secteur primaire (agriculture, sylviculture, conchyliculture) subit les pressions de l'accroissement de la surface urbaine, due principalement à la fréquentation touristique (30% des logements sont des résidences secondaires en Pays d'Auray). L'économie touristique est vitale pour le Pays, mais génère une forte saisonnalité des emplois et une pression foncière importante, ce qui se répercute sur les populations locales.

Le document d'orientation générale du SCOT intègre ces données et définit des axes de développement qui reposent sur la qualité et la préservation de l'environnement, la qualité du maillage urbain, l'emploi et le logement des populations permanentes.

faiblesses du territoire, le Pays d'Auray souhaite également favoriser l'émergence d'une agglomération centrale tout en confortant l'attractivité des chefs-lieux de canton. La réflexion s'est également portée sur le maintien du prix du foncier et l'amélioration de la qualité des emplois.¹

1.1.2 Vie locale²

Pour l'élaboration du projet, il paraissait important de s'intéresser aux facteurs socio-économiques du territoire du Pays, pour mieux connaître la population qui constitue le public de proximité de l'Ecomusée.

La population : croissance démographique

En 1999, le Pays d'Auray comptait 72 773 habitants. Les enquêtes annuelles de recensement (2004 à 2006) mettent en évidence une croissance démographique qui s'accélère, principalement dans la zone rétro littorale. Les évolutions les plus significatives sont localisées au nord de la N 165. Largement inférieure à 1% avant 1999, la croissance de la population est aujourd'hui comprise entre 1.44 % et 2.12 %.

Le solde naturel ne recommence à augmenter qu'en 1999 après 40 ans de diminution constante. Cette croissance est exclusivement due à un fort excédent migratoire.

Dans l'espace rétro littoral, où se situe la commune de Brec'h, le solde naturel est plus important que dans le reste du Pays. Cette zone est donc dans une phase dynamique de rajeunissement de la population, à contre courant de la tendance générale.

Les plus de 60 ans représentent cependant encore plus de 27% de la population. Cette part de la population a augmenté de 3 % entre 1990 et 1999. [3, Facteurs d'évolution de la démographie du Pays d'Auray, la population par sexe et âge]

Le niveau de vie : en retrait par rapport à Vannes et Lorient

Le Pays d'Auray se situe au 9^e rang des 22 pays Bretons. Les revenus les plus élevés se trouvent en Pays de Rennes et Vannes. Il est difficile de dresser le portrait exact du niveau de vie en Pays d'Auray car on y trouve une disparité de revenus bien plus grande qu'ailleurs en Bretagne. Toutefois, on peut déduire quelques généralités des recherches menées sur le sujet : Les ménages âgés les plus riches vivent sur le littoral (Un tiers des revenus est composé de pensions et de retraites en Pays d'Auray), les revenus sont plus homogènes sur la frange rétro littorale et le revenu médian y est légèrement inférieur à la moyenne du Pays. Le salaire brut moyen du Pays d'Auray est plus faible que dans les Pays voisins.

¹ Les documents relatifs au SCOT du Pays d'Auray sont disponibles sur http://www.pays-auray.com/le_schema_de_coherence_territorial-56.html

² Les données présentées dans cette partie sont issues de l'étude réalisée par l'INSEE, *Pays d'Auray, Diagnostic économique*, Mai 2007.

La population par sexe et âge

	CC du pays d'Auray			Autres CC (littoral)		CC Belle île en Mer		
	1990		1999		1990	1999	1990	1999
	Nombre	%	Nombre	%	%	%	%	%
Population totale	34 145	100,0	36 872	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
de 0 à 19 ans	9 734	28,5	9 400	25,5	24,2	21,1	22,9	20,4
de 20 à 39 ans	9 797	28,7	9 540	25,9	25,5	22,0	26,7	23,3
de 40 à 59 ans	7 383	21,6	9 080	24,6	23,6	26,0	22,8	27,3
de 60 à 74 ns	4 688	13,7	5 600	15,2	18,3	20,8	18,5	18,1
75 ans et plus	2 543	7,4	3 252	8,8	8,5	10,1	9,2	11,0
Hommes	16 368	47,9	17 683	48	47,7	47,6	49,1	48,5
Femmes	17 777	52,1	19 189	52	52,3	52,4	50,9	51,5

Source : Insee - Recensements de la population 1999 (exploitation principale) et 1990 (exploitation exhaustive).

3, Facteurs d'évolution de la démographie du Pays d'Auray, la population par sexe et âge

L'économie du Pays : une économie résidentielle

Sur la période 1999-2004, l'emploi salarié progresse constamment. Le taux de progression 12,4 % est même supérieur à celui enregistré à l'échelle régionale (11,5 %). Mais le secteur industriel continue de reculer. La construction et le commerce connaissent les plus fortes progressions.

Part de chacune des trois sphères*

Pays	Sphère productive	Sphère résidentielle	Sphère fonction publique
Auray	26,6	51,2	22,2
Lorient	35,8	40,5	23,7
Vannes	27,7	44,0	28,3

Source : Insee-Clap 31/12/2004

* d'après le nombre de postes de travail salariés

Part de chacune des trois sphères par EPCI

EPCI	Sphère productive	Sphère résidentielle	Sphère fonction publique
CC de Belle île en Mer	9,3	56,4	34,3
CC de la Côte des Mégolithes	18,8	63,7	17,5
CC de la Ria d'Étel	21,9	50,1	28,0
CC des Trois Rivières	37,4	52,6	10,0
CC du Pays d'Auray	32,3	45,1	22,6

Source : Insee-Clap 31/12/2004

4, L'emploi salarié en Pays d'Auray.

Le taux de création d'entreprises dans le Pays d'Auray en 2005 était de 14,7 % soit 2,3 points de plus que la moyenne bretonne. Ces créations concernent surtout les secteurs du commerce et de la construction. Le nombre de transferts d'établissements témoigne de l'activité économique du Pays d'Auray.

Pour schématiser et à l'image de la situation régionale, les populations de la frange rétro littorale et de l'intérieur des terres sont plus jeunes, résident annuellement sur le territoire et appartiennent à des catégories socioprofessionnelles moyennes.

La part des ménages « fragiles » dits « à bas revenus », est concentrée dans la zone rétro littorale.

Ainsi, le Pays d'Auray est le seul pays breton où l'emploi salarié dans l'économie résidentielle est majoritaire (services aux particuliers, construction, santé, action sociale, commerce de détail, transport de voyageurs).

En revanche, la part des salariés de la sphère productive n'est que de 30 %, et plus de la moitié des salariés de l'industrie travaille dans le secteur agroalimentaire.

Le chômage structurel reste toutefois persistant. Fin 2006, on compte 3.8 % de demandeurs d'emploi de catégorie 1. Le chômage est plus jeune, plus féminin et plus qualifié en Pays d'Auray qu'au niveau régional. [4, L'emploi salarié en Pays d'Auray.]

Bilan : un contexte économique favorable

Depuis 1990, l'emploi en Pays d'Auray (comme sur l'ensemble de la Bretagne) croît plus vite que la population. Les perspectives sont favorables ; il semblerait que cette tendance se confirme.

Le bassin d'emploi du Pays d'Auray est très bien placé dans le groupe des 20 % des zones françaises les plus attractives. Ce positionnement tient à la dynamique de création d'entreprise et à la croissance de l'emploi. Mais le Pays ne dispose pas des infrastructures traditionnellement attractives (agglomération, équipement d'enseignement supérieur). Pourtant, sa position géographique favorable sur l'axe routier sud de la Bretagne entre Vannes et Lorient favorise son développement futur.

L'orientation résidentielle de l'économie est une composante forte du Pays. Le poids du tourisme dans le dynamisme du territoire, tant du point de vue des revenus générés que du nombre de salariés qu'il emploie, en fait un enjeu stratégique du Pays. C'est aussi dans ce domaine que doivent se concentrer les efforts de structuration car l'attractivité du territoire engendre des phénomènes dont l'incidence dépasse largement le cadre touristique. La forte perturbation du marché du foncier et de l'immobilier induit une pénurie de logements sociaux et menace les activités agricoles. Les déséquilibres économiques créés par l'importance des activités saisonnières et littorales, la forte pression estivale sur les espaces naturels et les îles sont autant de facteurs à réguler pour un développement harmonieux du territoire.

1.1.3 Les projets de Pays : choix politiques

Patrimoines et culture en Pays d'Auray

Le patrimoine

Le territoire du Pays d'Auray a bénéficié des enquêtes topographiques et thématiques du Service d'Inventaire du patrimoine culturel, ce qui permet aujourd'hui de disposer d'informations fiables sur la nature et la qualité du patrimoine bâti et mobilier.

Les communes de Belz, Erdeven, Locoal-Mendon, Ploemel ont fait l'objet d'un inventaire topographique, et, dans le cadre du travail sur les fortifications du littoral, les patrimoines maritimes de Bangor, Le Palais, Houat et Hoëdic ont été repérés. Toutes ces communes présentent un patrimoine architectural à caractère rural très important, constitué pour la plus grande partie de bâtis à usage agricole (ferme, habitat mixte, étable...).

La commune de Locoal-Mendon possède un patrimoine vernaculaire particulièrement intéressant : on y trouve des fermes et des habitats du XVI^e siècle jusqu'au XX^e siècle. Située sur les rives de la rivière d'Etel, la

façade maritime de la commune est spécialisée dans l'ostréiculture depuis la fin du XIX^e siècle. Cette commune est particulièrement intéressante sur le plan de la mixité entre économie agricole et conchylicole.

Le patrimoine religieux des communes du Pays d'Auray bénéficie de classements au titre des monuments historiques. A Brec'h, c'est notamment le cas de la chapelle Saint-Quirin, et de son retable du XVII^e siècle, située dans le hameau voisin de St-Dégan . Tout à côté, à 4 Km, la basilique *Scala Santa* de Sainte-Anne-d'Auray accueille le pardon le plus important de Bretagne, deuxième lieu de pèlerinage en France (après Lourdes). [Annexe 1, Liste des Monuments historiques de Brec'h et des communes voisines., p.95]

Les musées

Le patrimoine mégalithique est une composante fondamentale du patrimoine culturel du Pays. Les sites sont exploités et valorisés, soit par les communes soit directement par le Centre des monuments nationaux comme à Carnac. L'ère préhistorique est étudiée par le musée de Carnac, qui est le seul autre Musée de France du Pays.

L'Ecomusée a noué des relations plus étroites avec le musée des Thoniers d'Etel qui valorise le patrimoine maritime du Pays et tente de conserver la mémoire du port de pêche parmi les plus importants de l'Atlantique entre 1930 et 1960. Soutenu par la commune d'Etel et la Communauté de Communes de la Ria, le musée des thoniers parvient à assurer la conservation et la valorisation de ses collections, dans des conditions matérielles toutefois précaires.

L'action culturelle

Comme nous l'avons évoqué, le Pays d'Auray est un pays touristique. Il mène une politique dynamique de valorisation de son patrimoine à travers des événements saisonniers récurrents tel que « Un automne autrement », qui a su devenir en quelques années une opération de référence. Son succès a encouragé la création d'autres manifestations (« Bouquet d'art » à Brec'h)

Du point de vue de l'animation culturelle, les structures sont peu nombreuses : le centre Athéna d'Auray est la principale structure de promotion musicale. Le SPOUM, petit théâtre situé sur la commune de Brec'h, est un lieu de création qui est parvenu à stabiliser une activité significative, avec le soutien du département du Morbihan. Le centre de musique sacrée de Sainte-Anne-d'Auray a acquis une certaine notoriété pour son action de recherche et par une programmation dont la qualité est unanimement reconnue. De manière générale, la création n'y est que faiblement représentée.

En revanche, le tissu associatif de valorisation de la culture traditionnelle bretonne est particulièrement dense et dynamique en Pays d'Auray. Plus de 60 associations dont l'objet est de promouvoir la langue, la danse, la musique et le costume bretons sont rassemblées par une fédération, *Douar Alre*, qui coordonne les manifestations et l'action auprès des publics et des élus. Parmi elles, la *Kevrenn Alre* est un cercle dont la réputation a

largement dépassé les frontières du Morbihan et qui fait référence tant par la qualité de ses prestations que par son action pour la recherche et la conservation des patrimoines du Pays.

Les orientations culturelles et touristiques

La diversité des paysages et des activités, les sites à forte notoriété, les 100 kilomètres de littoral, la qualité générale de l'accueil et de la vie, font du Pays d'Auray un territoire extrêmement attractif. Le tourisme est un segment vital pour l'économie locale ; il génère en moyenne 3 500 emplois salariés (2 000 en janvier à 6 500 en août) soit 18 % de l'emploi salarié total (la moyenne est de 5 % en Bretagne). Le tourisme représente 10 % du PIB du Morbihan (8 % du PIB de la Bretagne).

Le Pays d'Auray souhaite préserver la qualité des paysages et des patrimoines bâtis dans un souci de maintien de cadre de vie et de protection de l'environnement³, mais aussi pour demeurer une destination touristique compétitive.

Le Pays d'Auray désire améliorer et diversifier son offre touristique, gommer les effets négatifs de la saisonnalité par l'accroissement de l'offre « hors saison » et le développement des niches de publics⁴.

« La richesse exceptionnelle du patrimoine naturel, paysager et historique du Pays d'Auray forme le fondement de son identité collective. C'est pourquoi il souhaite s'engager dans une politique d'excellence visant la préservation et la valorisation de cet environnement, "héritage commun à transmettre aux générations futures".»⁵

Un intérêt particulier pour les patrimoines vernaculaires

Conscient des dysfonctionnements induits par l'importance de l'activité touristique, le Pays d'Auray s'engage dans une démarche de tourisme responsable, incluant la notion de qualité des emplois et de préservation des patrimoines. On peut dire aujourd'hui que l'approche patrimoniale de l'activité culturelle est dominante et prioritaire tant pour des raisons d'aménagement du territoire que de stratégie touristique.

Aujourd'hui, la ligne de force de la culture en Pays réside dans l'attachement déjà ancien à la préservation de la mémoire, des patrimoines traditionnels. Il existe actuellement un projet de maison de Pays, mené par *Douar Alre*, qui viendrait confirmer l'orientation du Pays d'Auray en faveur de son patrimoine vernaculaire. L'Ecomusée présente toutefois le meilleur potentiel de développement culturel à l'échelle du Pays.

³ Document d'Orientations Générales SCOT, p.36

⁴ Document d'Orientations Générales SCOT, p.97

⁵ *Livre blanc du Pays d'Auray, document préparatoire au SCOT*, nov. 2004, p.8

1.1.4 Diagnostic : « le patrimoine est l'âme du Pays », des attentes identifiées, des opportunités à saisir

Le contexte général du Pays d'Auray tel que nous venons de le définir est favorable à l'activité de l'Ecomusée à différents égards :

Il est situé au cœur d'un site représentatif des patrimoines bâtis et naturels du Pays d'Auray. Il peut assumer un rôle de « conservation de la mémoire » et participer à la requalification de l'offre touristique souhaitée par le Pays. Il peut donc être considéré comme un équipement structurant du Pays : son attractivité, son discours, ses actions concernent l'ensemble du territoire

La diversité des possibilités offertes par le site, les collections, les patrimoines, les savoir-faire permettent une approche globale.

Les choix et les partis pris du Pays en matière d'aménagement, mettent en lumière des pistes possibles pour le développement de l'Ecomusée : il a acquis au fil des ans une légitimité à aborder la question de l'agriculture en Pays d'Auray. Il peut donc prétendre participer à la réflexion sur le maintien de l'agriculture pérenne et le respect des espaces agricoles. Cette réflexion engagée par le Pays, notamment dans le cadre de l'élaboration du SCOT, répond à une inquiétude sur l'avenir de l'activité agricole, les conditions d'installation des agriculteurs et le maintien des surfaces exploitables, en réaction face au développement du tourisme et de la résidentialité.

Enfin, l'Ecomusée répond également à la préoccupation de préservation et d'identification des espaces naturels ; depuis 2000, c'est également un site d'éducation à l'environnement qui commence à acquérir une crédibilité certaine dans ce domaine.

En revanche, l'action culturelle du Pays est beaucoup plus difficile à identifier. À ce jour, il n'existe pas de schéma de développement culturel pour le Pays. L'identification des actions, des potentiels et des compétences existantes et la collaboration entre structures en sont affectées.

Le Pays reste une entité d'accompagnement à la réalisation de projet à vocation territoriale. Même si les acteurs sont présents et à l'écoute, il n'a pas porté de projets de développement culturel. La multiplicité de communautés de communes sur ce territoire et la disparité des compétences déléguées à chacune n'améliorent pas cette situation.

Objectifs stratégiques

- L'entité territoriale de référence doit être le Pays d'Auray. La collaboration est possible grâce à la convergence des intérêts de l'Ecomusée et des attentes du Pays. [Annexe 2 : Fiches Pays / Ecomusée - p97]
- Ces attentes sont identifiées en matière de préservation des patrimoines naturels et bâtis, de développement touristique et de sauvegarde de l'agriculture. Cependant, le développement culturel n'est pas de son ressort actuellement.
- La Communauté de Communes d'Auray doit être davantage impliquée notamment sur sa compétence « équipements touristiques ».
- Le projet doit donc se positionner fortement sur un axe intercommunal.

1.2 Construction de l'Ecomusée, histoire et concept

1.2.1 Historique synthétique

Une volonté « d'éducation populaire »



Dessin « à vol d'oiseau » de l'Ecomusée

arts et traditions populaires de Bretagne dans cette association où Francis Hubert, enseignant détaché de l'Education Nationale, organisait des activités sportives et culturelles pour les jeunes Brechois.

A l'occasion de l'exposition « Le paysan dans l'art », organisée au foyer laïc de Brec'h, Jean Péron commence ses recherches sur la vie quotidienne

L'Ecomusée est né d'une double volonté de préserver la mémoire du monde rural et de sensibiliser le plus grand nombre à ce patrimoine.

Rien d'étonnant à ce que le désir de partager avec les générations plus jeunes un savoir déjà ancien ait prévalu, lorsque l'on sait que les promoteurs de ce projet étaient déjà largement investis dans l'association « Education et vie sociale en Morbihan » créée en 1969.

Jean Péron, cheminot passionné par la culture et l'histoire du Pays d'Auray, animait alors une initiation aux

dans le monde rural du XIX^e au début du XX^e siècle, et collecte les premiers objets d'une collection à caractère ethnographique.

Ce travail se poursuit par l'organisation de chantiers de restauration du patrimoine sur le site du village de St-Dégan. A cette fin, l'association loue deux anciens corps de ferme en ruine qui sont entièrement restaurés, puis elle en fait l'acquisition en 1972.

Vers un musée du monde rural

Progressivement, l'activité principale de l'association s'oriente vers la collecte, la conservation et la valorisation du patrimoine rural. Ce changement d'objet est acté en 1978 par une modification des statuts qui définit l'activité comme « la restauration de bâtiments de ferme et, dans un souci d'éducation populaire, préserver et transmettre le patrimoine du terroir à travers l'Ecomusée de St-Dégan ». Cette année là, l'Ecomusée devient musée contrôlé.

L'association s'étoffe de nombreux bénévoles impliqués et convaincus par l'importance de la mission de conservation. Beaucoup d'entre eux participent à l'entretien du site et assistent Jean Péron.

Dès 1989, Jean Péron suit une formation : il devient conservateur bénévole et tient à jour un inventaire des collections. C'est alors que l'Ecomusée entame une collaboration (interrompue entre 2000 et 2007), avec l'association Buhez. Il contribue à la réflexion scientifique sur la question de la conservation des patrimoines ethnographiques. Par ailleurs, il participe aux actions locales de valorisation de la culture bretonne. Jean Péron, par ailleurs co-fondateur du cercle de danse de la *Kevrenn Alre*, poursuit à travers l'Ecomusée son action en faveur de la langue, de la danse et du costume bretons, et, en règle générale, de toute initiative pouvant contribuer à la conservation de la mémoire du Pays. C'est ainsi qu'en 1992, il s'engage auprès de la Société d'Horticulture de Pays d'Auray, gestionnaire du Verger conservatoire du village de St-Dégan, qui appartient au Conseil Général du Morbihan depuis 1994.

En 1995, Jean Péron reste conservateur bénévole mais quitte le poste de Président ; il est remplacé dans cette fonction par B. Richeux qui choisit pour l'Ecomusée la voix du développement touristique et des animations. En 1997, il quitte précipitamment son poste, André Arhuero assure l'intérim pendant 6 mois, puis Jean-Michel Yannick remplit ces fonctions jusqu'en 2000, date de l'arrivée de Jacques Reuzé.

Développement des publics, une nouvelle orientation

Pendant cette période d'instabilité, l'Ecomusée tente de mettre en place des expériences de développement successives qui connurent un succès inégal. L'année 2000 marque un changement d'idéologie radical. Jean Péron, en profond désaccord avec la politique de développement des publics et l'ouverture au tourisme, démissionne, pour rester fidèle à ses convictions et à l'esprit du lieu. A ce moment là, une équipe d'animation est déjà en place, tous les efforts sont tendus vers le développement du site. Seul conservateur du musée depuis l'origine, Jean Péron n'avait pas

anticipé sa succession. Au moment de son départ, les missions scientifiques sont abandonnées.

Jacques Reuzé tente de poursuivre la professionnalisation des équipes ; il cherche des solutions pour pérenniser l'Ecomusée. Face aux difficultés, il décide de quitter ses fonctions de président en 2006.

Le Président actuel, Pierre Godefroy, arrive dans un moment de crise. L'équipe de salariés et les bénévoles démotivés envisagent d'abandonner l'activité. Convaincu du potentiel du site et de la compétence des animateurs, mais aussi de l'importance des missions, notamment éducatives, Pierre Godefroy engage une politique dynamique de restructuration de la médiation et surtout construit autour de l'Ecomusée un réseau de partenaires politiques, touristiques, culturels. Ces efforts ont été récompensés par un succès en termes de fréquentation et une nette amélioration de l'image du lieu. Cette dynamique aboutit à la décision collective d'entamer la réflexion sur le projet culturel et scientifique qui doit participer à la poursuite de la réhabilitation du site, et du musée. [Annexe 3 : Plans de développement antérieurs - p102]

1.2.2 1970 – 1980 : un contexte culturel et social favorable

L'Ecomusée de St-Dégan a été créé dans la mouvance très favorable de la fin des années 60. Ce type de structure répondait alors à la demande grandissante d'une meilleure compréhension des évolutions d'une société en pleine mutation et de plus en plus éloignée de ses racines.

C'est bien pour répondre à un besoin de connaissance du passé et de préservation de la mémoire que Jean Péron a fondé l'Ecomusée à l'attention des jeunes et à des fins d'éducation populaire.

Il s'est approprié les concepts de Georges Henri Rivière : « la fréquentation des musées doit devenir un loisir populaire, loin de la sacralisation de l'objet et de la pratique des élites ». Ce sont ces principes qui expliquent le choix muséographique de reconstitution d'habitat : le visiteur doit pouvoir se retrouver au travers des objets mis en situation. Le concept de St-Dégan s'inscrit également dans la pensée de Georges Henri Rivière par l'importance accordée à la préservation du paysage auquel participe une architecture rurale qu'il faut maintenir *in situ*.

1.2.3 Le concept : écomusée ou musée d'histoire ?

À l'origine, le musée a été fondé pour conserver et restaurer les patrimoines bâtis et mobiliers représentatifs du territoire, les faire connaître au plus grand nombre et en premier lieu aux jeunes générations.

Conformément à la conception des années 70, la démarche de reconstituer des habitats traditionnels s'est imposée naturellement. L'ambition était d'utiliser les maisons, les collections et le site comme une synthèse historique de l'évolution des modes de vie en zone rurale dans l'arrière-pays morbihannais.

L'approche historique qui a présidé s'appuie alors sur une grande diversité de supports :

- Le bâti lui-même porte la trace de l'évolution de l'habitat et donc des modes de vie. Le travail sur le patrimoine architectural du village a servi de base à l'élaboration du discours.
- L'évolution des techniques agricoles, révélant la relation de l'homme au travail et à l'espace, a été valorisée par l'étude et la conservation de matériels et d'outils.
- L'évolution de l'organisation domestique et du travail quotidien, à travers une collection d'objets et de mobilier.
- L'évolution des mœurs, des traditions, des savoir-faire et leur survivance dans la mémoire collective locale est également un élément valorisé à travers les collections de costumes, la langue et la danse bretonnes, la collecte de mémoire.

Malgré un réel dynamisme et un potentiel d'animation certain, St-Dégan n'échappe pas tout à fait à l'évolution dont beaucoup d'Ecomusées ont fait l'expérience : si le rôle de «conservatoire de la mémoire du passé» est la base de leur activité, force est de constater que c'est en l'exerçant que la plupart d'entre eux ont été cantonnés à un rôle de gardien du passé, pire, à des lieux de nostalgie.

1.2.4 Diagnostic : un concept daté mais toujours pertinent

Le travail réalisé à St-Dégan depuis 1978 a porté sur la mémoire et la conservation. Cette tâche fondamentale, réalisée effectivement jusqu'en 2000, ne peut toutefois recouvrir l'ensemble des missions d'un écomusée.

La reconstitution d'habitat doit être considérée comme un moyen de médiation dont l'intérêt est l'approche sensible et la mise en contexte des objets. Elle ne peut être pertinente que si elle est remise en question et adaptée aux avancées de la connaissance. Pour échapper aux tentations nostalgiques voire folkloristes, la reconstitution d'habitat doit être absolument exacte scientifiquement et être présentée comme un atelier vivant de recherche sur la question du mode de vie paysan.

Ici, seul mode muséographique, la reconstitution confine à « l'à peu près » mais aussi à une tentation de tout montrer au risque de perdre la lisibilité des espaces.

Objectifs stratégiques

- Réhabiliter le concept d'Ecomusée en définissant clairement les missions et le moyen de les réaliser
- Renforcer l'approche scientifique.
- Confronter les expériences avec d'autres Ecomusées et spécialistes de l'ethnologie bretonne ; réintégrer le réseau scientifique
- Compléter cette approche par des expositions thématiques et un élargissement du point de vue (territoire, temps)

1.3 Un site au cœur du territoire

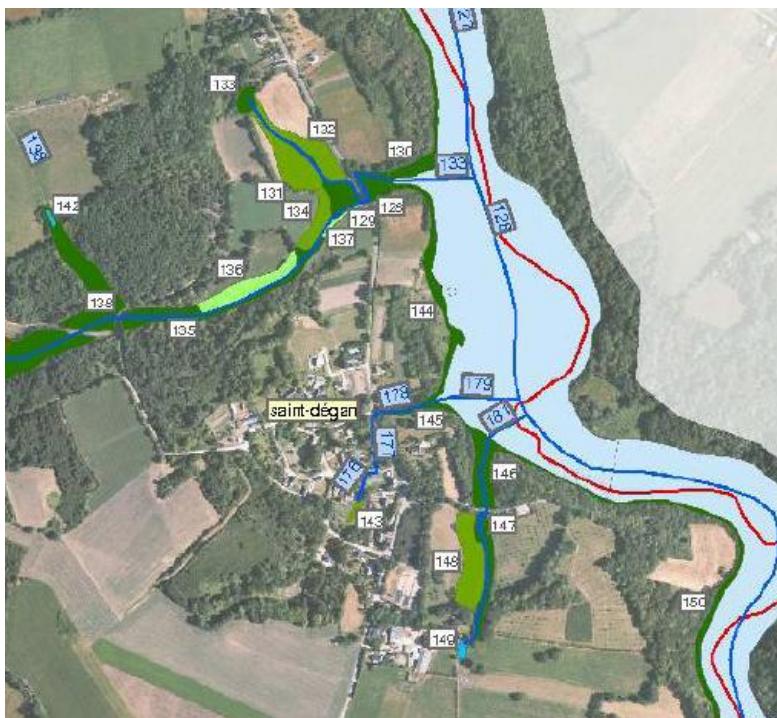
1.3.1 Patrimoine naturel préservé mais délaissé

Les problématiques à observer du point de vue de la gestion des espaces naturels sur le site de St-Dégan le rendent particulièrement intéressant. [5, carte du paysage de St-Dégan]

En premier lieu, la problématique de « bassin versant » est particulièrement présente. Le village se situe sur les rives de la retenue d'eau du Loc'h (rivière qui prend sa source à Plaudren, passe par Auray avant de se jeter dans le Golfe du Morbihan). Les 18 communes du bassin versant sont observées attentivement par le Syndicat mixte du bassin versant du Loc'h et du Sal qui a pour mission d'améliorer la qualité de l'eau en menant des actions sur le terrain, notamment auprès des agriculteurs. Il réalise actuellement un inventaire des cours d'eau et zones humides.

L'eau est omniprésente à St-Dégan ; elle a façonné le paysage en ruisselant, formant zones humides, marais, et ruisseaux.

Cet aspect n'est pas négligeable d'un point de vue stratégique pour l'Ecomusée : sa situation géographique en bordure du Loc'h lui permettrait de prétendre entrer dans le périmètre du Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan, si ce projet devait aboutir.



5, carte du paysage de St-Dégan

Les structures bocagères conservées aux alentours ont valeur de témoignage et rendent plus tangible la confrontation avec les techniques d'exploitation présentes. St-Dégan a conservé une structure paysagère traditionnelle. Le village est au cœur d'un système concentrique : au plus près des maisons, les jardins et vergers, puis les champs cultivés et enfin, la lande. Cette disposition ne correspond plus à la réalité de l'usage actuel des espaces et du sol mais permet justement d'observer les évolutions.

1.3.2 Patrimoine bâti représentatif : inventaire du village

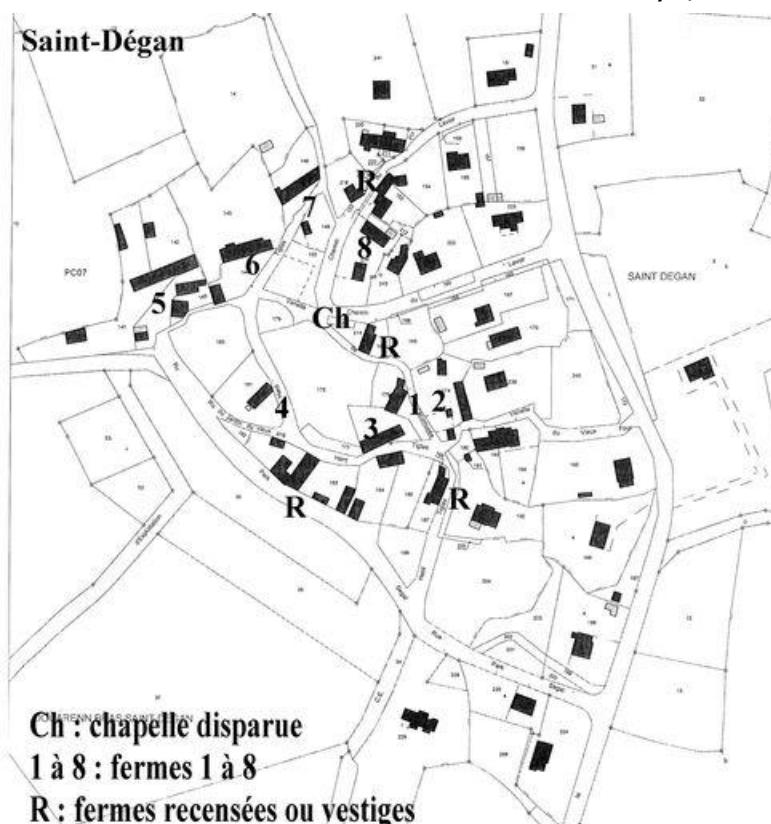
Plusieurs hameaux de la commune de Brec'h présentent des caractéristiques comparables. L'Ecomusée n'occupe qu'une petite partie du territoire de St-Dégan, mais il semblait fondamental d'étudier l'ensemble pour dégager l'intérêt patrimonial général et les caractéristiques propres au village de St-Dégan. Pour cela, l'intervention du Service de l'inventaire des patrimoines culturels de la Région Bretagne a été sollicitée ; il a réalisé l'inventaire topographique de St-Dégan et du village voisin, Saint-Guéris. Nous reprendrons ici les constatations de Catherine Toscer, conservateur en chef, chargée de l'étude⁶. Elle a étudié 8 fermes du village et a relevé les 4 fermes déjà recensées ou en ruine [6, Localisation des bâtiments repérés par le Service de l'inventaire (C. Toscer)]

St-Dégan et Saint-Guéris

Les deux villages sont situés au sud de la commune de Brec'h, à proximité de la vallée du Loc'h et de la ville d'Auray ; cette vallée, très encaissée près

de St-Dégan, s'élargit ensuite vers Auray ; aussi les paysages et la topographie des deux hameaux diffèrent-ils sensiblement ; celui de Saint-Guéris est assez plat, contrairement à celui de St-Dégan, très accidenté.

Chacun des deux hameaux possédait une chapelle ; celle de St-Dégan qui occupait le centre du village a disparu. A Saint-Guéris, elle est située à l'extrémité sud du hameau, proche de la seigneurie de Kerivalan dont elle dépendait. Les tenues des deux hameaux relevaient d'ailleurs en grande partie, depuis le

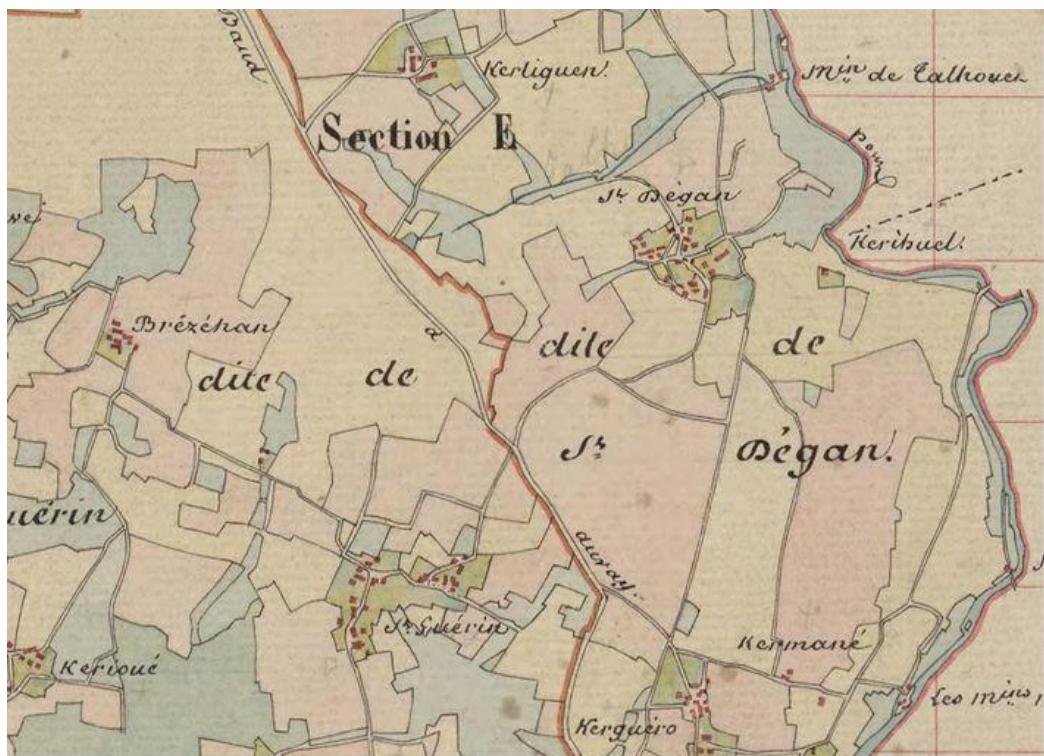


6, Localisation des bâtiments repérés par le Service de l'inventaire (C. Toscer)

XVII^e siècle, de cette seigneurie. Les possesseurs sont alors la puissante famille de Robien qui n'y réside pas ou peu (son château se trouve au Foeil

⁶ L'intégralité du dossier électronique est consultable en ligne : http://patrimoine.region-bretagne.fr/sdx/sribzh/main.xsp?execute=show_document&id=MERIMEEIA56005898

près de Quintin). La reconstruction de la chapelle Saint-Quirin peut sans doute lui être attribuée.



7, Plan cadastral 1939, St-Dégan, Saint-Guérin, Archive Départementale du Morbihan, 3P93

St-Dégan profite de son relief pour occuper plusieurs lignes directrices sur les hauteurs au nord, en contrebas au sud. Le village est desservi par trois chemins venant de la route à l'est qui se rejoignent à l'ouest et sont reliés par des chemins transversaux (Hent ti glas, venelle de l'Ecomusée). Ces chemins n'ont pas changé depuis le plan cadastral de 1839. Au contraire, à Saint-Guérin, le village constitué de deux noyaux séparés par un ruisseau qui abrite le lavoir du village, est aujourd'hui traversé par une route est - ouest sur laquelle se greffe un chemin nord-sud qui dessert la chapelle et conduisait à Kerivalan.

St-Dégan, « agglomération secondaire » gallo-romaine

Une étude récente⁷ apporte des éléments fiables permettant de conclure à l'occupation gallo-romaine du village de St-Dégan qui se situe au croisement de deux voies romaines. Le mobilier retrouvé en prospection, l'analyse du paysage et des photos aériennes attestent de la présence d'une agglomération secondaire, décrite en annexe [Annexe 4 : Analyse du site d'après Emilie Briand – p.105].

⁷ Emilie Briand, étudiante en Master II d'archéologie à l'université de Rennes II, a mené ses recherches sur l'occupation gallo-romaine dans les vallées du Loc'h et du Sal.

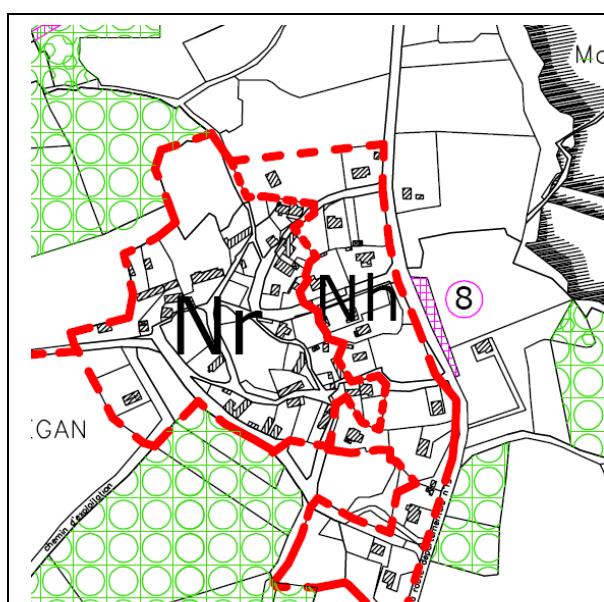
Brec'h, à l'image de l'ensemble de la bande littorale morbihannaise, est un site archéologique particulièrement riche. Des fouilles y ont été menées, qui ont mis à jour de nombreuses traces révélant une occupation néolithique.

St-Dégan est devenu un important village et se développe autour d'une chapelle dédiée à Saint-Laurent, qui figure au plan cadastral de 1839 bien qu'elle soit donnée en ruines dans une enquête sur les biens de la Fabrique de Brec'h⁸. Détruite à la fin du XIX^e siècle, elle fut remplacée en 1890 par une chapelle à l'écart du village, aujourd'hui disparue. On note également la présence d'une sieurie. Les nombreuses fermes conservées s'échelonnent de la fin du XVI^e siècle au XIX^e siècle.

1.3.3 Une protection sommaire et fragile

Le plan local d'urbanisme approuvé, en 2006, constitue aujourd'hui la seule forme de protection du site et du bâti, si l'on peut la considérer comme telle. [8, Extrait du PLU de Brec'h, village de St-Dégan].

Tous les terrains de l'Ecomusée sont en zone Nr. Dans cette zone, des extensions mesurées sont possibles, en continuité du bâti existant. Les parcelles qui le jouxtent directement à l'est sont en zone Nh, qui peut recevoir des constructions limitées en nombre, en taille et en capacité d'accueil, à condition de ne porter atteinte ni à l'activité agricole ni à la sauvegarde des sites.



8, Extrait du PLU de Brec'h, village de St-Dégan

Le village de St-Dégan est habité. Les parcelles voisines appartiennent à des particuliers qui y ont construit leur maison dans les 20 dernières années.

Cette protection semble insuffisante. Si elle préserve les bâtiments de l'Ecomusée d'éventuels projets de construction ou d'aménagement des abords, l'impact visuel négatif occasionné par les constructions périphériques est très présent. Par ailleurs, la constructibilité de ces terrains peut représenter un danger pour la préservation du site sur le long terme.

C'est pourquoi, dans le cadre des réflexions sur le SCOT du Pays d'Auray, l'Ecomusée avait signalé le

⁸ Gérard Danet, historien du patrimoine, a réalisé la première recherche en 1986 à la demande de Jean Péron. Son travail est exploité par Catherine Toscer

site comme zone naturelle sensible en raison de sa proximité au Loc'h, de la présence de zones humides et de bocages préservés, mais aussi en insistant sur l'existence d'un petit patrimoine (lavoirs, ancienne carrière, bassin de rouissage, échaliens), le tout valorisé dans le cadre de l'activité. La zone est bordée de boisements classés.

1.3.4 Diagnostic : réel potentiel d'un site bâti

L'Ecomusée dispose d'un réel potentiel

La situation géographique de l'Ecomusée est tout à fait favorable : il se situe sur l'axe Nantes - Quimper, matérialisé par la route N 165, et à 4 km de la gare d'Auray. Sur les rives du Loc'h et proche du littoral (10 km), il bénéficie de l'attractivité des stations balnéaires (Carnac, la Trinité, Saint-Philibert, Plouharnel). Tout proche de Sainte-Anne-d'Auray qui attire plus de 500 000 pèlerins par an, l'Ecomusée est entouré de sites à très forte notoriété (sites mégalithiques, basilique *Scala Santa*) et proche de la ville centre du Pays (Auray). Malgré tout, il est protégé par un écrin naturel qui donne au site le charme de la pleine campagne.

Par ailleurs, le patrimoine qui s'y trouve est très riche et divers. Stratégiquement, la présence de vestiges gallo-romains et de sites archéologiques représente un point fort sur un territoire qui s'est approprié les témoignages des périodes pré et proto historiques.

Il existe également une grande diversité de patrimoines bâtis (rural, paysan, seigneurial, religieux, petits patrimoines). Les exemples conservés constituent un ensemble représentatif du patrimoine du Pays d'Auray et plus généralement du Morbihan.

Enfin, le contexte général est particulièrement favorable à l'activité de l'Ecomusée. Les objectifs, en termes d'aménagement du territoire et de rééquilibrage des espaces, amènent les décideurs à encourager les démarches inscrites dans une perspective de préservation de l'environnement, de requalification des relations sociales (qualité de l'emploi, qualité du dialogue entre institutions et population) et entrent dans une recherche de participativité. Le concept d'écomusée, tel qu'on l'a défini, développe des principes aujourd'hui plébiscités de développement durable.

Des faiblesses handicapantes

La conservation du patrimoine reste cependant un vœu pieux de la part des collectivités qui, bien conscientes de sa valeur et de l'importance de sa préservation, n'engagent pas de politique claire en la matière.

La principale faiblesse de l'Ecomusée consiste justement en son incapacité à sauvegarder son patrimoine bâti. Les moyens financiers font défaut. Jusqu'à présent, il n'avait pas su formuler de projet qui lui permette de légitimer la valeur d'usage de ces bâtiments.

Espérons que le PSC contribuera à le crédibiliser sur ce point.

Objectifs stratégiques

- **Inscrire les patrimoines naturels dans la réflexion actuellement en cours sur le PNR du Golfe du Morbihan et en collaboration avec le Syndicat du bassin versant du Loc'h et du Sal**
- **Inscrire la préservation du patrimoine bâti de St-Dégan dans les logiques et les actions territoriales : éducation au patrimoine, préservation du paysage et du cadre de vie, justification de la valeur d'usage**
- **L'occupation du site a été ininterrompue depuis la préhistoire. Cette continuité est à mettre en relation avec les missions de l'Ecomusée et doit être exploitée sur le plan scientifique.**

2 La fonction musée

2.1 Les collections : description, intérêt, état de conservation.

2.1.1 Les collections : reflet de la vie quotidienne d'un village rural

Constitution des collections : une collection jeune et modeste

L'idée même de constituer une collection est née du souhait d'illustrer par des objets le propos de l'exposition *Les paysans dans l'art* organisée par l'association « Education et vie sociale en Morbihan », en 1969.

En 1972, l'acquisition des corps de ferme de St-Dégan participe bien à la mise en œuvre d'un projet de musée du monde rural qui commençait alors à émerger. Les bâtiments sont en effet les pièces maîtresses de la collection de l'Ecomusée.

Les collectes d'objets et d'outils ont été menées essentiellement par Jean Périon et Francis Hubert dans les fermes alentour. La motivation consistait alors davantage à être en mesure d'illustrer un propos sur la vie quotidienne et les traditions populaires que de préserver ces objets de la destruction. L'accroissement des collections a fait naître le besoin d'appliquer une méthodologie et une démarche scientifique. Un inventaire a donc été dressé et tenu à jour selon le système descriptif en vigueur et une fiche d'identité par objet a été renseignée.

En 2003, un agent de la filière culturelle, détaché de la commune de Brec'h s'est consacré à l'informatisation de l'inventaire 1969-2000. Cette base certes rudimentaire (fichier Access) répond aux exigences minimales concernant la description des objets mobiliers. Après vérification du fichier informatique d'après les documents papier, il apparaît fiable et constitue donc une base de travail sur les collections.

L'accroissement des collections a été modeste mais régulier entre 1970 et 2000. On ne peut pas cependant parler de politique d'acquisition dans la mesure où la collecte d'objets n'était pas guidée par une intention prédefinie, ni dans un objectif scientifique particulier. Les quelques expositions thématiques ont servi de prétexte à des collectes ciblées sur l'éclairage à la ferme, le piégeage ou le mobilier. Depuis le départ de M. Périon, l'activité scientifique du musée a périclité.

Statut des objets problématique

La collection est la propriété de l'association « Nature et tradition du Pays d'Auray ». Si l'on se réfère à l'inventaire informatique, 63 % des collections proviennent de dons, 32 % d'achats, et il n'est pas possible de connaître l'origine des objets dans 5 % des cas.

Le statut des objets donnés peut poser problème dans la mesure où aucun document ne vient attester la cession. La mention « don » et le nom du donneur sont indiqués sur les fiches d'inventaire. Ces personnes sont pour la plupart aujourd'hui disparues et il semble délicat de demander confirmation du don à leurs ayants droit pour régulariser le statut des objets, même si réglementairement, ce serait souhaitable.

L'inventaire de l'Ecomusée, n'a, semble t-il, jamais été porté à la connaissance de la Direction des Musées de France. Une validation de l'inventaire sera donc nécessaire.

Les œuvres de Lucien Pouëdras constituent un autre ensemble problématique du point de vue du statut. L'association a acquis en 1992 un ensemble de 20 toiles du peintre, sans jamais obtenir d'avis favorable de la commission d'acquisition. Ces toiles sont désormais la propriété de l'Ecomusée mais ne peuvent pas être inventoriées. La solution consistant à inscrire ces toiles à l'inventaire d'étude paraît constituer un compromis acceptable et conforme à l'utilisation qui en est faite : elles constituent avant tout un support iconographique qui vient illustrer le propos sur la vie rurale.

2.1.2 Nature et évaluation des collections

Les meubles



L'intérieur de la chaumière, (B.Bègne, Service de l'inventaire)

L'Ecomusée possède un bel ensemble de meubles traditionnels du Pays d'Auray. Ce sont les premières pièces collectées, acquises entre 1970 et 1972, ce qui est révélateur de l'intention d'origine : reconstituer des alignements traditionnels.

Cet ensemble constitue la principale richesse de la collection.

Des recherches minutieuses ont été menées et publiées en 2001, à l'occasion d'une

exposition temporaire sur le mobilier en Pays d'Auray. Cette étude a permis de dater précisément ces meubles, grâce à l'analyse des sources, l'identification des artisans, la comparaison des styles et des décors. Elle permet de conclure à l'homogénéité de la collection de meubles : datée dans son ensemble de la fin du XIX^e siècle au début du XX^e siècle, elle présente les principales caractéristiques du mobilier alréen.

L'ensemble est donc cohérent et porteur de sens ; il présente un intérêt avéré dans le contexte général de l'activité artisanale du Pays et, en ce sens, est un élément du patrimoine collectif local.

Les collections de meubles sont présentées en contexte dans les pièces de vie du rez-de-chaussée de la longère et de la chaumière.

Les outils

Les outils représentent un volume très important des collections. On distingue deux grands ensembles :

L'outillage agricole qui représente à lui seul 19 % des collections. Ce sont des outils aratoires d'attelage ou à main. Les pièces les plus importantes de la collection datent du début de la mécanisation. Ces techniques ont commencé à se répandre vers 1880, mais il semble, d'après les modèles conservés, que ces machines datent plus probablement de la première moitié du XIXe siècle, leur usage étant attesté jusqu'à la deuxième guerre mondiale. Une batteuse Merlin à moteur à essence de 1930 démontre la pénétration progressive de la mécanisation.

Sont comprises dans l'outillage agricole, les machines d'utilisation domestique : les meules à main, les pressoirs, les tarares et petites batteuses. Ces machines, inventoriées, sont utilisées dans le cadre de démonstrations.

Les outils d'artisanat (sabotier, bourrelier, travail du bois), représentent 23 % des collections. Si leur nombre est important, il est toutefois difficile de dégager un ensemble complet et cohérent. Il est également hasardeux de tenter de mettre en perspective ces collections avec les activités artisanales attestées en Pays d'Auray.

Une série d'outils aratoires est présentée en extérieur derrière le bâtiment *Ti Glas Hir*. Cette présentation, outre le fait qu'elle est fortement défavorable à la conservation des objets, n'est pas intégrée dans le discours général.

Des machines plus volumineuses (tarares, batteuses) et des véhicules (charrette, char à bancs) sont entreposés dans un auvent situé à proximité de l'aire à battre, dans la cour de la longère. Ils ne sont pas accessibles, étant donné l'entassement des objets, et souffrent des intempéries.

Les costumes

A une exception près, l'ensemble de cette collection est constituée de costumes du Pays d'Auray, essentiellement féminins : seuls trois costumes d'homme complets (gilet, veste, pantalon pont et chapeau) pour une trentaine de robes (1920-1960). La pièce la plus ancienne, une petite coiffe, est de la fin du XIXe siècle.

Il s'agit surtout de costumes communs, de « petits dimanches ». Le costume de fête est représenté par quelques tabliers brodés de bouquets et des robes à bord de velours, plus courtes, ce qui indique qu'elles datent déjà de l'après-guerre.

Quelques costumes de travail permettent de faire la distinction entre l'habit de tous les jours et l'habit du dimanche.

Les costumes sont présentés dans le cadre d'expositions temporaires, régulièrement renouvelées, dans le grenier de la chaumière.

Les bâtiments, éléments clés des collections

Les maisons de St-Dégan font partie intégrante des collections. Leur conservation et leur mise en scène « en contexte » constituent l'objet initial de l'Ecomusée. Aujourd'hui, ces maisons offrent une lecture de l'évolution du bâti, témoignent des modes de vie d'autrefois et permettent une approche sensible des collections, conformément au concept d'origine.

La première maison est un logis mixte, dite chaumière, dont la construction est attestée au XVII^e siècle. La seconde est une ferme en alignement, dite longère, dont la forme actuelle correspond à l'habitat rural adopté dès le début du XIX^e siècle.



La chaumière (D. Lizerand)

Si l'on se réfère à l'étude de Catherine Toscer, on peut dire que ces deux bâtiments offrent une représentation juste et caractéristique du bâti rural morbihannais.

Logis mixte à porte unique

Ce bâtiment est « une ferme de type logis étable, dont la salle à l'ouest est séparée de la partie étable par une marche construite par commodité. Face à la porte qui donne dans l'étable, l'escalier en pierre, dans une tour en demi-hors-œuvre, dessert le grenier. La

cheminée au pignon ouest est engagée ; deux consoles grossièrement moulurées en quart-de-rond supportent montants et linteau de bois. Une partie de l'étable contre le mur sud, correspondant à la place du cheval, est dallée ; un muret en demi-hauteur servant de mangeoire sépare la stalle de l'entrée. Dans le mur nord sont creusées deux niches à poules, à proximité de la porte de communication avec la laiterie. La charpente est typique d'une charpente de chaume, avec arbalétriers croisés, faux-entrants »⁹. Construites au XVII^e siècle, sa façade et sa cheminée ont sans doute été remontées au XIX^e siècle. Une pièce a été ajoutée, avant 1839, dans le prolongement du logis. D'après les témoignages, cette pièce était aménagée en laiterie au début du XIX^e siècle.

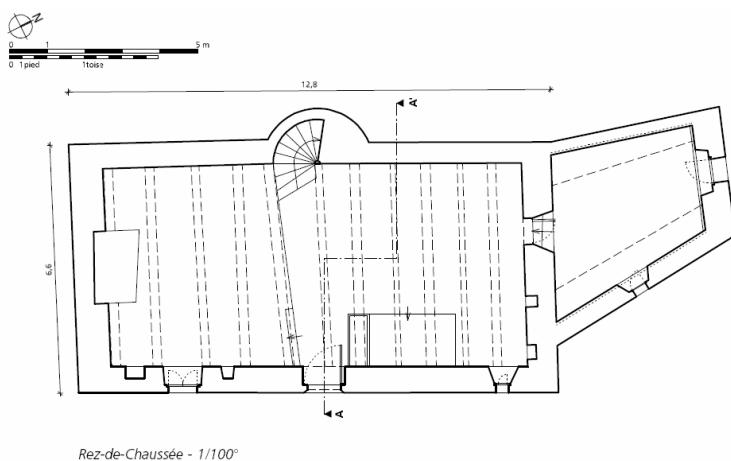
« Représentative des fermes anciennes du Morbihan sud et ouest, cette ferme adopte le schéma classique du logis-étable, tout en un, avec logement, abri pour les animaux et stockage dans le comble, ce dernier servant d'isolation.

Elle offre cependant la particularité, fréquente en Morbihan, d'avoir pour distribuer le comble, un escalier en vis dans une tourelle en demi-hors-œuvre, dont la mise en œuvre paraît disproportionnée avec la modestie du logis et atteste que ces logis au XVII^e siècle étaient sans doute réservés à une élite paysanne. »¹⁰ [9, Plan de la chaumière]

⁹ Catherine Toscer, dossier électronique de l'inventaire topographique du village de St-Dégan.

¹⁰ Catherine Toscer, dossier électronique de l'inventaire topographique du village de St-Dégan.

Ferme en alignement



9, Plan de la chaumière (D. Lizerand)

escalier droit qui dessert le grenier (le second étant dans l'étable). La salle principale au centre, de plan allongé, est desservie par une porte et éclairée d'une fenêtre centrale. La cheminée est engagée dans le refend sud, contigu à la porte qui communique avec l'étable.

L'étable, dont le mur extérieur nord est bâti sur une base très ancienne, communique avec la cour par une porte avec trois marches intérieures, détail surprenant pour une étable. Elles ont probablement été ajoutées à la suite du décaissement du sol de l'étable pour augmenter la hauteur sous plafond. Deux trous percés dans les murs gouttereaux aèrent cette salle.



La longère (D. lizerand)

(date portée au sommet du pignon), une aire à battre sur laquelle se tient un manège.

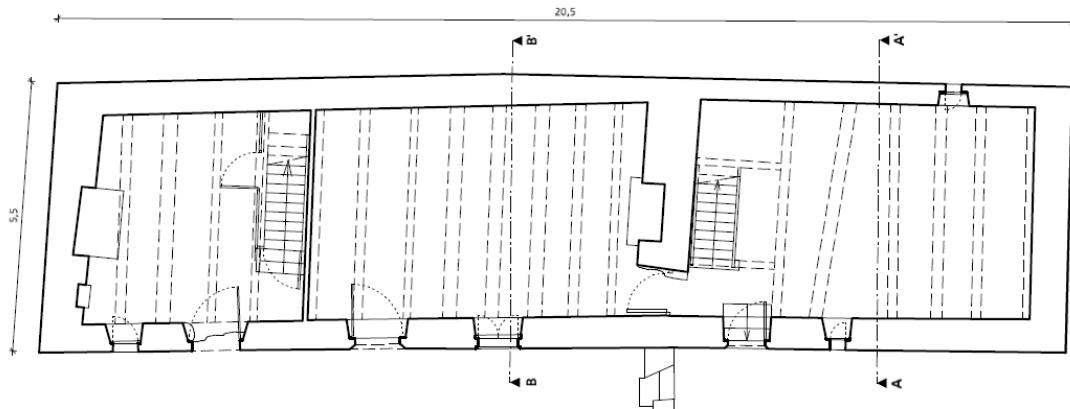
Fréquent à partir du XVIII^e siècle où les notions hygiénistes pénètrent les campagnes, le plan de cette ferme associe à la salle, l'étable, désormais complètement séparée du logis. La présence d'une seconde chambre est un trait récurrent en Morbihan qui apparaît très tôt, dès le XVII^e siècle. [10, photographie de la ferme en alignement]

Cette longère est formée de deux salles contiguës et d'une étable. La première salle ou chambre, au nord, de petite taille, est réservée aux « vieux parents » et n'a pas de communication avec la seconde dont elle est séparée par une cloison de planches.

Dans cette chambre est situé un premier

La ferme est construite dans la première moitié du XIX^e siècle, sur la base d'un édifice plus ancien, peut-être du XVI^e ou du XVII^e siècle, dont subsiste la base du mur postérieur de l'étable en gros moellons réguliers, ainsi qu'une partie du mur antérieur ouest.

L'exploitation comprend, en plus d'une soue édifiée début XX^e siècle sur la base d'un lec'h christianisé et d'un cellier construit en 1838



Rez-de-Chaussée - 1/100°

10, photographie de la ferme en alignement (B.Bègne, Service de l'Inventaire), et Plan (D.Lizerand),

Des collections en phase avec le discours

La collection de St-Dégan existe davantage comme un moyen d'appréhender, à travers l'expérience sensible du contact avec les objets, leur mise en situation et leur proximité, une réalité qui fait aujourd'hui partie de l'histoire des campagnes morbihannaises. En cela, St-Dégan ne fait qu'appliquer les concepts énoncés par les promoteurs du musée de société : la désacralisation de l'objet.

Pris séparément, ces ensembles, à l'exception peut-être des meublants, ne présentent qu'un intérêt limité sur le plan scientifique et patrimonial. La collection n'a pas pour vocation de préserver les raretés, les perles, les richesses du patrimoine aussi exceptionnelles que peu représentatives du quotidien. Au contraire, elle a été conçue pour permettre de démontrer et de transmettre au plus grand nombre l'histoire du monde rural. C'est un moyen de matérialiser la mémoire des anciens et de la rendre concrète et tangible pour les jeunes générations.

En cela, la constitution des collections et l'utilisation qui en est faite sont en phase avec l'ambition « d'éducation populaire » d'origine.

L'objet n'est pas au cœur des préoccupations de l'Ecomusée, qui conçoit sa mission dans une perspective de transmission, d'étude, de collecte et de conservation de la mémoire. En ce sens, on peut dire que la collection de l'Ecomusée est tout à fait adaptée à son activité et à son concept.

Cependant, si l'on peut admettre que le concept muséographique repose davantage sur l'homme que sur l'objet, il reste toutefois primordial d'appliquer les règles élémentaires de conservation, ce qui n'est pas le cas à St-Dégan.

2.1.3 Conservation, gestion, recherche

Aujourd’hui, la plus grande partie de la collection de l’Ecomusée est exposée dans les maisons ; deux petits espaces de réserves sur le site permettent de ranger les objets peu volumineux [11, plan de localisation des collections]

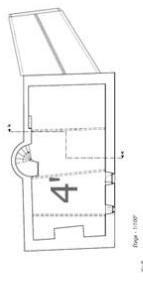
- n°3' : Arrière cour du bâtiment *Ti Glas Hir*, présentation en extérieur d'un ensemble de 13 outils aratoires. Ils ne sont ni sécurisés, ni protégés des intempéries.
- n°4 : Chaumière, rez-de-chaussée, salle d'exposition permanente, reconstitution d'habitat, mobilier (Lit mi-clos, armoires, tables, chaise, vaisselier, horloge, bancs coffres : 14 éléments), laiterie (90 objets), matériel d'attelage présenté sur un cheval en bois stylisé (30 objets)
- n°4' : Chaumière, grenier de la chaumière, salle d'exposition temporaire, actuellement le costume du Pays d'Auray (15 objets)
- n°5A : Longère, rez-de-chaussée, pièce des « vieux parents », reconstitution d'habitat, mobilier (lit mi-clos, table, banc, armoire : 6 objets) objets du quotidien, linge de maison, vaisselle, objets religieux (160 objets)
- n°5B : Longère, rez-de-chaussée, pièce principale, reconstitution d'habitat, mobilier (12 pièces, objets du quotidien, linge de maison, vaisselle, documents iconographiques, objets religieux (280 objets)
- n°5' : Longère, réserve (600 objets)
- n°6 : Cellier, le rez-de-chaussée est fermé au public ; il contient un grand pressoir à pomme. Le grenier est utilisé comme réserve (200 objets)
- n°7 : la loge du sabotier, reconstitution d'un atelier de sabotier, outils et sabots (60 objets)
- Hangar : dans la cour de la longère, auvent à proximité de l'aire à battre. Une vingtaine de machines agricoles et de véhicules y sont entreposés. Ces objets ne bénéficient pas de bonnes conditions de conservation.
- Réserve hors site (non indiquée sur le plan) : matériel agricole et objets volumineux

PLAN DE LOCALISATION DES COLLECTIONS SUR SITE

3' : matériel agricole exposé en extérieur



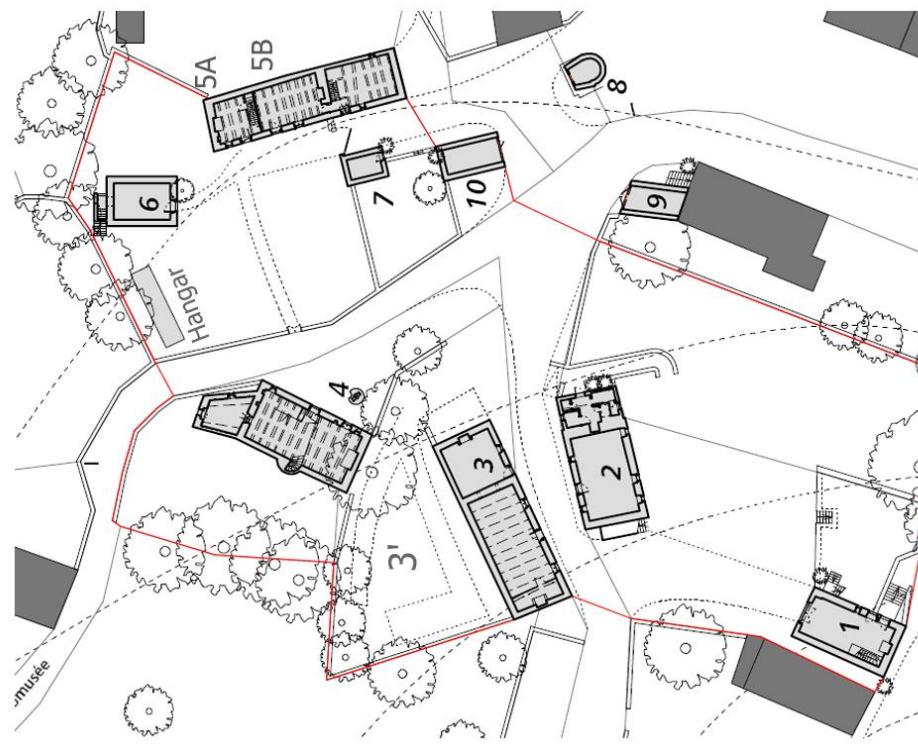
4 : Chaumi re, salle d'exposition permanente



4' : Etage de la chaumi re, salle d'exposition temporaire



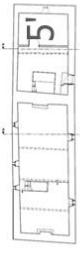
Hangar, lieu de stockage des v hicules



Plan masse de l'ensemble du site, Rez-de-chauss e 



5 : Long re, Salle d'exposition permanente



5' : Etage de la long re, r serves.



6 : Cellier, et escalier d'acc s   la r serve



10 : Loge du sabotier, salle d'exposition

Clich s et plans D. Lizerand

11, plan de localisation des collections

Conditions et état de conservation des collections exposées (4, 4', 5A, 5B, 7, 3')

Les objets présentés ne sont pas protégés. Manipulés par les guides et les animateurs, au contact du public, de la poussière, ces objets encourent des risques de dommages du simple fait du choix de présentation en contexte. Actuellement, aucune des trois salles d'exposition permanente n'est chauffée. On peut toutefois s'interroger sur l'opportunité de chauffer ces espaces : un bâti de ce type, à condition qu'il soit en bon état, présente un climat stable et des températures constantes.

Le défaut de sécurité constitue le risque majeur pour les collections. Les portes des maisons sont ouvertes dès que le site est accessible au public. La présence des animateurs dans les salles n'est pas systématique et le gardiennage est inexistant même si les contrôles sont réguliers. L'accueil est le départ et l'arrivée du parcours de visite. Cependant, le site se situant au cœur d'un village traversé de voies publiques, il est tout à fait possible de le quitter en évitant l'accueil.

Même si on ne déplore aujourd'hui ni dégradation ni vol, le niveau de sécurité des collections est insuffisant.

Après inspection des pièces exposées dans les maisons, des attaques actives (moisisures) de faible importance ont été repérées sur des textiles (linge de lit) et des documents photographiques. En dehors de cela, l'état de conservation général des collections exposées peut-être qualifié de passable : malgré un encrassement général du mobilier, et une usure importante de certains éléments, notamment les éléments articulés des meubles (couvercle de coffre, porte d'armoire, panneaux coulissants), l'ensemble ne subit pas de dommages irréversibles à ce jour. Un entretien régulier des salles permet de limiter la poussière et de repérer les éventuels problèmes.

La dégradation du bâti entraîne immanquablement un déséquilibre des climats alors que les caractéristiques architecturales des chaumières permettraient au contraire de maintenir des climats stables.

Une quarantaine de machines agricoles et de véhicules sont présentés dans des espaces extérieurs, l'auvent, appelé hangar, dans la cour de la longère, à proximité de l'aire à battre et l'arrière cour de *Ti Glas Hir*. Ce sont des outils solides et conçus pour un travail en extérieur ; cependant l'exposition prolongée aux intempéries nuit considérablement à leur état de conservation.

Conditions et état de conservation des collections en réserve

Deux espaces sur le site sont réservés au stockage des collections non exposées et un hangar distant de deux kilomètres du village permet d'entreposer les machines agricoles plus volumineuses. L'aménagement, les conditions de climat et de sécurité de ces réserves sont précaires, voire inexistantes.



12, La réserve n°5'

directement sous le toit de chaume. L'espace est bien ventilé et la température est stable grâce au toit de chaume, ce qui ne le rend pas acceptable pour autant : la grande quantité de poussière et la présence d'insectes induisent des conditions de conservation extrêmement précaires.

Des textiles (éléments de costume et linge de maison), conditionnés en cartons, sont placés dans une grande armoire. Ils y sont à l'abri de la poussière et des attaques ; leur état est stable et aucune attaque n'a été repérée à cet endroit. Toutefois, le conditionnement (pliage et empilement) n'est pas satisfaisant.

Il résulte de la manipulation des collections et du manque de méthode dans leur gestion un certain désordre : l'emplacement des objets ne correspond plus aux mentions de l'inventaire, les objets sont rarement marqués ou étiquetés, ou ne sont pas inventoriés.

Ce lieu n'est définitivement pas approprié à la conservation des collections.
[12, La réserve n°5']



13, l'accès réserve n°6

Réserve longère (5')

Cet espace de 12 m² a été aménagé à l'extrême du grenier de la longère. Il est séparé de l'espace d'exposition par une cloison de planches, dont la porte ferme à clé. Cette pièce se situant elle-même dans le lieu de l'exposition, la question de la sécurité n'est pas la plus préoccupante.

Une étagère recouvre le mur pignon sur toute la hauteur. Les objets, des petits outils et les objets domestiques, y sont entreposés

Réserve « du cellier » (n°6)

Le deuxième espace dédié aux réserves est situé dans le grenier d'une des dépendances de la longère, le cellier. On y accède par un escalier extérieur. Les conditions de sécurité sont, là aussi, précaires : la pièce est close par une simple porte fermant à clé.

Ce grenier est exigu car en sous pente mais présente un espace de rangement intéressant.

Le mur pignon est recouvert par la bibliothèque à usage interne. Sous les pentes, des casiers accueillent des boîtes en carton dans lesquelles sont rangés des objets, les instruments de musique traditionnelle, des objets de dévotion, le fonds iconographique constitué de cartes postales anciennes et de photographies, des petits éléments de costume.

Sur un portant, une grande partie de la collection de costumes est entreposée sur cintres.

Les collections ne souffrent pas ici de la poussière car elles sont conditionnées en carton ou protégées par des films. Les conditions climatiques sont pourtant très défavorables : la pièce est confinée et n'est pas isolée, ce qui entraîne le développement de moisissure, repérée sur plusieurs objets. [13, l'accès réserve n°6]

La réserve hors site

Jusqu'au printemps dernier, le matériel agricole était entreposé dans une ancienne étable, louée à bas prix à un adhérent de l'association et située sur sa propriété. L'état général du bâtiment garantissait à peine le clos et le couvert.

C'est après de longues recherches qu'un local intéressant a été trouvé : il s'agit d'une ancienne porcherie, plus moderne et mieux entretenu. Sans être optimales, les conditions climatiques ainsi que la sécurité sont plus satisfaisantes. L'ensemble est propre, sain et bien ventilé. Ce bâtiment pourra accueillir un atelier nécessaire au travail de nettoyage et de conditionnement des collections.

Cet espace est loué à un particulier, mais la situation est stable et propice au travail qui s'impose sur les collections. On peut considérer ce changement comme une amélioration, même s'il est souhaitable que cette nouvelle situation soit transitoire.

Conditions et état de conservation du bâti



14, vue du cœur historique, (B.Bègne, Service de l'inventaire)

Les 5 maisons qui constituent l'Ecomusée présentent un état de dégradation inquiétant. L'association a été alertée sur l'urgence d'une action de conservation lors de la visite de Nelly Breton, architecte conseil auprès de la Direction des Musées de France [Annexe 5 : Rapport de Nelly Breton, architecte conseil – p.110].

Les conclusions de son rapport ont encouragé les responsables et la commune à mener sans attendre une étude architecturale préalable. Cette étude, commandée conjointement par la commune et l'association, a été menée par Dominique Lizerand, architecte du patrimoine.

La chaumière et la longère, repérées par le Service de l'inventaire et décrites plus haut, constituent le cœur historique du village et les lieux d'exposition permanente. Elles ont gardé les caractéristiques architecturales qui en font des exemples remarquables du bâti rural morbihannais.

Aucun désordre structurel majeur n'a été observé ; l'état de dégradation générale est essentiellement lié aux conséquences du manque d'entretien des toitures de chaume : l'amincissement progressif de la couche de paille de seigle a considérablement nué à l'étanchéité des deux toitures. Les infiltrations d'eau contre les souches de cheminée ont détérioré les solins. Les conséquences constatées sont similaires dans les deux maisons.

La chaumière

La couverture de la chaumière avait été entièrement reprise dans les années 70. Un faîte en zinc avait alors été posé. De nouveau dégradée faute d'entretien régulier, la toiture ne présente plus l'étanchéité suffisante pour préserver les murs des infiltrations. Ces fuites, pourraient à terme porter atteinte à la maçonnerie interne et provoquer des désordres structurels, notamment sur l'escalier demi hors-œuvre, déjà affecté par des fissures. L'eau infiltrée menace également la charpente.

Lors d'une intervention antérieure, le sol du rez-de-chaussée avait été recouvert de béton, dont les propriétés aggravent l'humidité ambiante, principal danger en termes de conservation des collections.

L'état de la toiture et le défaut de drainage des bas de mur sont les principaux responsables des mauvaises conditions climatiques de la maison.

La longère

Là aussi, la couverture est en très mauvais état. La couche inférieure du chaume, visible depuis le grenier, révèle une technique traditionnelle de chaume : les bottes de seigle sont liées par des torons de paille noués. La couverture de l'étable a été entièrement reprise vers 1972 ; la motte faîtière a été refaite à cette occasion. Aujourd'hui l'ensemble est dégradé. Le reste de la toiture n'a jamais été repris intégralement mais simplement repiqué selon les méthodes d'entretien habituel des toitures de ce type.

Des infiltrations sont également constatées ; elles endommagent les murs et les bois de la charpente, dont les pannes sont déformées. Certains encastrements des pannes au pignon sont défectueux. Des attaques de champignons et de xylophages ont été repérées sur les planchers et la charpente.

Les bâtiments communaux



15, vue des bâtiments communaux, au premier plan *Ti Glas Ber* et derrière, *Ti Glas Hir*

On distingue cet ensemble « patrimonial » des trois autres maisons du site, plus lourdement remaniées au cours du XX^e siècle. Elles appartiennent aujourd’hui à la commune de Brec’h et sont mises à disposition de l’Ecomusée.

Elles consistent en une maison servant d'accueil et de bureaux, et en une ancienne ferme (*Ti Glas Hir*) avec dépendance (*Ti Glas Ber*).

Ber). Cette ferme porte le n°3 dans les dossiers de l'inventaire. [6, Localisation des bâtiments repérés par le Service de l'inventaire (C. Toscer)].

L'état général de ces maisons n'a pas permis jusque là de les exploiter de manière satisfaisante, à l'exception du bâtiment d'accueil, entièrement restauré. L'étage de la maison nommée *Ti Glas Ber* a été aménagé (isolé et chauffé) en salle d'exposition dédiée aux toiles de Lucien Pouëdras, mais les autres espaces (rez de chaussée de *Ti Glas Ber* et *Ti Glas Hir*) présentent des aménagements rudimentaires, offrant simplement un abri au sec pour les groupes en visite.

Ces bâtiments ne souffrent pas de désordres structurels, mais les maçonneries des parties enterrées subissent des infiltrations qui nuisent à l'ensemble et rendent leur utilisation et leur aménagement difficiles. [15, vue des bâtiments communaux].

Les conditions de sécurité

En matière de sécurité des personnes, il est nécessaire de composer avec les caractéristiques architecturales des chaumières (seuils, escaliers, greniers) en limitant le nombre de personnes admises en même temps dans les lieux. Le risque encouru tient surtout à la circulation des voitures à l'intérieur du village, sur la voie principale.

Le conseiller prévention incendie auprès de la Direction des Musées de France, le colonel Morin, a effectué une visite de l’Ecomusée le 3 février 2009. La dernière commission de sécurité est intervenue en 1997 et avait donné un avis favorable pour l'accueil du public. L'établissement est classé en ERP type Y 5^{ème} catégorie. [Annexe 6 : Rapport du Colonel Morin - p115]

2.1.4 Diagnostic : une situation d'urgence

La collection actuelle de l’Ecomusée de St-Dégan a pour vocation de démontrer, mettre en scène, et reconstituer un contexte de vie par une

approche sensible, visant à plonger le visiteur dans une ambiance réaliste. Cela a pour conséquence un problème de conservation des collections exposées. Les collections en réserve quant à elles, sont menacées.

L'absence de personnel scientifique entraîne une érosion du discours et une perte de sens qui nuisent fortement à la crédibilité du lieu et à la pertinence de l'approche.

Le travail de traitement, de conditionnement et d'inventaire constitue une urgence pour la sauvegarde de l'ensemble.

L'Ecomusée ne dispose aujourd'hui ni du personnel, ni des locaux nécessaires à ce travail.

Dans ces circonstances, une politique d'acquisition est inenvisageable à court et moyen terme. Les efforts financiers et humains doivent porter prioritairement sur la sauvegarde des collections existantes.

Objectifs stratégiques

- Restaurer le bâti en tant que support du discours, outil prépondérant de l'activité et patrimoine remarquable.
- Doter l'Ecomusée de compétences et de locaux spécifiques nécessaires au travail sur les collections.
- Planifier le chantier des collections (nettoyage, conditionnement, restauration, inventaire, récolelement).

2.2 Valorisation : muséographie, médiations

2.2.1 Muséographie

Parcours thématique et chronologique

Le village de St-Dégan offre la possibilité de réaliser plusieurs parcours complémentaires :

Le parcours de visite des chaumières : cette visite a pour but de familiariser le visiteur avec le patrimoine bâti dans un premier temps. En parcourant le village du bâtiment d'accueil jusqu'aux chaumières, les grandes caractéristiques de l'architecture rurale du Morbihan sont définies à travers les exemples que l'on a sous les yeux. Les évolutions principales sont évoquées. Le visiteur pénètre ensuite à l'intérieur des maisons. Il commence par la chaumière du XVII^e siècle organisée selon le principe de l'habitat mixte, puis la longère du XIX^e siècle dont l'organisation spatiale s'est adaptée aux changements de mode de vie. En retournant vers l'accueil, il passe devant le four, les hangars à charrettes (l'un aménagé en loge de sabotier, l'autre en fournil) et termine la visite par l'exposition des peintures de Lucien Pouëdras dont l'iconographie témoigne de la vie quotidienne dans les campagnes morbihannaises au début du XIX^e.

L'autre parcours proposé consiste à parcourir les deux kilomètres de chemins creux qui entourent le village afin de lire et d'interpréter les grandes mutations du paysage, l'utilisation des ressources naturelles par

l'homme et l'organisation du bocage. D'autres parcours sont en préparation, chacun tentant d'aborder un thème spécifique.

Remise en question de l'approche scientifique

Fabienne Kerzerho, coordinatrice en 1996, affirmait dans un rapport que « l'Ecomusée remplit scrupuleusement les fonctions inhérentes à un écomusée ». Aujourd'hui, il serait difficile de le dire, malgré les efforts considérables déployés pour faire vivre le site.

Dans le cadre de la réflexion sur le PSC, les principes muséographiques – tout comme le concept – ont été remis en question.

La question de la pertinence scientifique de la reconstitution d'habitat se pose en effet. L'évolution de la muséographie, les avancées techniques appliquées à la conservation, le renouvellement des conceptions de médiation, permettent de penser que cette pratique est dépassée, voire caduque.

A contrario, l'expérience sur le terrain démontre la force et l'efficacité de ce mode de présentation. Par ailleurs, les bâtiments qui accueillent les collections sont des maisons ; la présentation d'un mobilier adapté en contexte semble être la seule manière cohérente d'habiter ces lieux.

Il apparaît en fait que cela fait sens (replacer l'homme au cœur du discours), une pertinence (expliquer par la démonstration), un intérêt pédagogique (offrir une vision globale, claire et sensible).

Pour que cela reste vrai sur le long terme, il convient pourtant d'être particulièrement rigoureux sur la présentation, de définir précisément le contexte historique dans lequel on projette le visiteur, et surtout d'accroître sans cesse la connaissance sur ce moment et sur les objets, par tous les moyens : croisement de recherches dans les disciplines des sciences humaines, témoignages, collectes de mémoire et de savoir-faire.

C'est à cette seule condition, qui actuellement n'est pas remplie, que la reconstitution d'habitat, si elle est accompagnée d'une médiation vivante, prend tout son sens.

Des moyens techniques limités à dessein

Les moyens techniques sont délibérément réduits au minimum. Un livret de visite d'une quinzaine de pages synthétise l'historique du village, la présentation des collections (nom et usage des objets présentés) et relate la vie quotidienne d'après l'état de nos connaissances.

Aucun moyen vidéo ou multimédia n'est utilisé. La diversification des supports d'information a été testée à plusieurs reprises. La diffusion de documentaires vidéo, la présentation de panneaux explicatifs, les maquettes, sont des moyens utilisés ponctuellement et avec parcimonie. Cela s'est avéré jusqu'ici efficace, mais, pour des questions idéologiques et philosophiques liées au concept d'écomusée, la médiation directe est privilégiée depuis l'origine, ce qui constitue la vraie force de St-Dégan.

2.2.2 Médiation : contact humain, et approche sensible

Une visite libre de l'Ecomusée, en dehors de toute animation ou visite guidée, n'apporte pas à elle seule le contenu nécessaire à la valorisation des collections. Cela est totalement lié au choix muséographique de mise en contexte qui proscrit les cartels ou panneaux à l'intérieur des habitats.

L'intérêt d'un tel lieu, et sa spécificité, consistent bien dans la relation directe avec des personnes-ressources disponibles, ayant forgé leur connaissance du site par la pratique des gestes anciens et les relations avec les populations qui y vivent et qui y ont vécu.

On constate, à travers la réaction des visiteurs, un très bon niveau de satisfaction, et la très forte valeur ajoutée que constitue pour le site ce type de médiation.

D'un point de vue pratique, les propositions d'animation sont adaptées en fonction des publics et de leurs attentes spécifiques, ce qui revient, dans le cas de l'Ecomusée, à adapter la médiation aux saisons :

De mars à juin et de septembre à octobre, les scolaires sont les principaux visiteurs de l'Ecomusée. Les enseignants, en fonction de leur programme, peuvent choisir l'animation « sur catalogue ». Cette offre a un caractère pratique et offre une solution de facilité pour les enseignants qui ne parviennent pas, faute d'action allant en ce sens, à faire le lien entre le potentiel du site et leur propre approche pédagogique des programmes. Ces animations, jusqu'à présent très ciblées sur les classes de maternelle et de primaire, privilégient la participation de l'élève à des activités impliquant l'utilisation de ses sens (toucher, observation). Chaque activité apporte un éclairage sur un élément précis de la vie à la ferme au XIX^e siècle : les outils, les costumes, les travaux de la maison, la découverte de la structure du bocage alentour, des gestes anciens (pressage de pommes, fabrication du pain, du beurre)

Les relations avec les enseignants sont conviviales mais nécessitent d'être « professionnalisées ». Les discussions menées avec les conseillers pédagogiques révèlent que les enseignants ont des difficultés à satisfaire leurs besoins à l'aide des animations proposées. Ils constituent pourtant un public très fidèle. Les actions en direction des classes du collège sont encore insuffisantes, car les programmes de ces classes ne sont pas maîtrisés.

L'offre pédagogique se poursuit dans le cadre du club « Connaître et Protéger la Nature » qui réunit à intervalles réguliers des enfants autour d'une thématique annuelle qu'ils proposent à l'animateur.

La mission pédagogique compte parmi les principales et les plus fondamentales. Cette mission, même si elle génère des ressources limitées et souvent insuffisantes pour atteindre l'équilibre financier, justifie à elle seule le maintien de ce type d'équipement et l'intérêt que pourraient y accorder les collectivités territoriales : au cours d'une année, au moins une classe de chaque commune du Pays d'Auray se rend à l'Ecomusée.

Si des efforts de développement d'animation et surtout de développement de public scolaire sont nécessaires, la médiation mise en œuvre à St-Dégan s'avère efficace, adaptée et d'un très bon niveau de qualité.

En période estivale, le public se compose de vacanciers souhaitant découvrir le patrimoine régional et en quête « d'authenticité ».

Les visites guidées sont renforcées et une animation est proposée chaque jour. L'accent est mis alors sur les démonstrations de gestes anciens dans le cadre de grandes journées thématiques (battage, pose de chaume, fabrication du pain, travail des animaux...). Ces animations sont également l'occasion de manifestations festives qui remportent chaque année un franc succès. Ces opérations sont très positives : elles attirent le public qui découvre ainsi le site et ses collections, elles renforcent la cohésion des équipes de bénévoles qui s'y impliquent fortement ; elles constituent un apport financier aujourd'hui indispensable à la vie de l'Ecomusée.

Il faut bien sûr prendre garde à la confusion des genres et conserver un contenu en cohérence avec les vocations de la structure.

2.2.3 Accès : les contraintes du lieu

Accès

L'étude architecturale du site, menée par Dominique Lizerand, a mis en évidence le contexte géographique, les accès et les vues dans le cadre d'une analyse de site. Nous reprenons ici ses constatations.

L'Ecomusée, situé à 10 km d'Auray, est fléché en passant par le bourg de Brec'h. En venant de Pluvigner ou de la N 165, le fléchage est suffisant, même si les panneaux et la signalétique routière mériteraient d'être harmonisés. En revanche, en provenance d'Auray ou de Sainte-Anne d'Auray, le fléchage est insuffisant.

Chacun des chemins d'accès permet, dès l'arrivée, une vision du site qui annonce d'emblée son caractère rural et l'environnement boisé. Le hameau n'est pas visible de la route ; l'arrivée à St-Dégan est donc confidentielle.

Il existe également plusieurs itinéraires pédestres autour de St-Dégan.

Un petit parking est situé devant le bâtiment d'accueil, et un plus grand vient d'être aménagé à l'emplacement de l'ancienne chapelle. C'est le point culminant du village ; la déambulation jusqu'à l'accueil depuis ce site permet d'embrasser du regard la vallée du loc'h.

On ne peut se rendre à l'Ecomusée qu'en voiture (ou en car). La gare d'Auray est distante de 5 km, et il n'y a pas de réseau de transport collectif à proximité.

Aujourd'hui, il accueille régulièrement les publics à mobilité réduite, mais les conditions ne sont pas optimales : ne pouvant accéder au bâtiment d'accueil par l'escalier qui y descend, ces visiteurs doivent entrer sur le site par la voie carrossable et prendre le parcours à rebours pour atteindre l'accueil. Par ailleurs, les maisons traditionnelles sont munies de hauts seuils de pierre qu'il est impossible de franchir en fauteuil ; en cas de besoin, les animateurs portent les fauteuils au-delà des seuils. S'il est possible d'aménager l'accès à l'accueil, aux annexes, aux extérieurs et aux

sanitaires, l'accès aux chaumières pose problème : on ne saurait dénaturer l'entrée des maisons, en posant des rampes ou en ôtant les seuils. Actuellement, une rampe amovible est installée à l'avance lorsque la visite a été annoncée, c'est une solution palliative intéressante mais insuffisante.

Accueil

L'accueil des visiteurs est un autre point fort qui joue en la faveur de l'Ecomusée. Nous l'avons dit, le visiteur est immergé dès son arrivée dans un paysage de hameau rural. Il est ensuite accueilli par l'un des animateurs qui lui présente le site en l'accompagnant et en insistant sur les points importants de la visite. Chaque visiteur (ou groupe de visiteurs) bénéficie ainsi d'une préparation à la visite. Cet accompagnement, s'il peut parfois s'avérer contraignant, est indispensable à la compréhension du site et à la présentation. Il crée un lien avec le visiteur et personnalise l'accueil. L'enquête de public menée en 2007, révèle un excellent taux de satisfaction. Les visiteurs soulignent souvent le caractère chaleureux et convivial de l'accueil.

Sur le plan technique et administratif, les entrées sont comptabilisées manuellement à l'aide d'un carnet à souches, les numéros des billets sont reportés sur une feuille de caisse quotidienne.

Services commerciaux

Les droits d'entrée sont fixes, qu'il s'agisse d'une visite libre ou de la participation à une animation programmée (5€/2,5€).

Les animations sur site et à l'extérieur constituent les principaux services commerciaux avec la boutique.

Les animations sur demande sur le site sont facturées 4,5€ par personne (gratuité pour les accompagnateurs).

Depuis 3 ans, l'Ecomusée tente de développer des prestations hors site : interventions dans les écoles et surtout animations autour des jeux bretons. Ces prestations sont facturées à l'organisateur de la manifestation dans le cadre de laquelle l'Ecomusée intervient.

Une petite boutique, dans la maison d'accueil, propose en fin de visite quelques produits du terroir (non périssables), des ouvrages de référence sur le monde rural, les traditions populaires et le patrimoine. Selon la charte de la boutique, l'Ecomusée met à disposition des visiteurs des produits en relation directe avec son activité.

Par convention, l'Ecomusée dispose des droits de reproduction des œuvres de Lucien Pouëdras et propose donc à la vente des cartes postales, des dessins, et des affiches.

2.2.4 Diagnostic valorisation et médiation

La médiation et l'animation sont les points forts de l'Ecomusée. Les ressources humaines et matérielles sont entièrement dévolues à cette activité.

La priorité est donnée à la pédagogie et au développement des publics scolaires considérés comme la cible privilégiée. La mission éducative est une des raisons d'être de l'Ecomusée. Les actions sont bien ciblées et construites en fonction des programmes et des attentes des enseignants. Les efforts sont récompensés par la fidélisation du public, la satisfaction des enseignants et les chiffres de fréquentation en hausse.

Cependant, l'action de médiation de l'Ecomusée n'est pas à proprement parler structurée en service éducatif. La polyvalence nécessaire, du fait du nombre restreint de salariés, ne permet pas de dédier un poste à cette fonction.

Objectif stratégique

- **La mission pédagogique de l'Ecomusée est une de ses forces principales et l'un des fondements de son activité.**
- **Structurer et organiser l'action pédagogique qui doit rester un axe majeur**
- **Exploiter les compétences en animation du site pour favoriser davantage la valorisation auprès des publics touristiques. Le développement touristique est une priorité du Pays ; l'Ecomusée dispose du savoir-faire nécessaire pour participer à cette dynamique.**

2.3 Les publics, les partenaires, la communication

2.3.1 Les publics

Toujours plus nombreux

La fréquentation du site connaît depuis l'origine, une croissance constante et régulière. Ce constat satisfaisant s'explique par le développement progressif, sur un mode empirique, de l'offre culturelle et des animations, ainsi que par l'accroissement de l'amplitude des périodes d'ouverture du site.

L'analyse des bilans de fréquentation successifs depuis 1993¹¹ offre une vision globale de l'évolution des publics et permet surtout de vérifier les choix de médiation et leur impact sur les publics. [16, Evolution de la fréquentation]

Avant 1989

Le musée est ouvert du 15 juin au 1^{er} octobre de l'année. Il ne peut être visité qu'accompagné de guides recrutés sur des contrats saisonniers. Le Président et les quelques bénévoles occupent un rôle prépondérant dans

¹¹ Les chiffres de fréquentation ne sont pas disponibles pour les périodes antérieures à 1993.

l'organisation et l'animation du site : ils se tiennent à disposition pour accueillir les groupes scolaires en période de fermeture, d'octobre à juin. Un intérêt particulier est déjà accordé aux démonstrations de savoir-faire traditionnel et on tente de remettre en contexte des activités du quotidien : les pratiques culturelles populaires, en particulier la danse bretonne.

Entre 1989 et 1995

Dès 1989, la commune de Brec'h apporte un soutien considérable à l'Ecomusée en mettant à disposition un agent communal à mi-temps. Celui-ci va se consacrer à la gestion administrative mais aussi à la promotion du site auprès des scolaires.

Par ailleurs, c'est à partir de 1992 que l'Ecomusée commence à valoriser l'œuvre de Lucien Pouëdras auprès des publics.

En 1994, l'Ecomusée connaît un pic de fréquentation grâce à l'exposition « Quand les bretons passent à table » conçue et réalisée par l'association Buhez.

1995 à 2000 (entre 6000 et 8000 visiteurs par an)

Une nouvelle politique d'animation est impulsée par le nouveau Président qui souhaite améliorer la fréquentation par une meilleure communication et davantage d'animations. A partir de 1997, le Président, Jean-Michel Yannick, propose d'accentuer la valorisation des espaces naturels.

C'est également à partir de 1995 que le premier salarié permanent est recruté, et en 1996 qu'une médiatrice détachée de la commune de Brec'h prend ses fonctions. Cette petite équipe commence à développer une politique de médiation plus cohérente et plus efficace.

Depuis 2000 (8000 à 15 000 visiteurs par an)

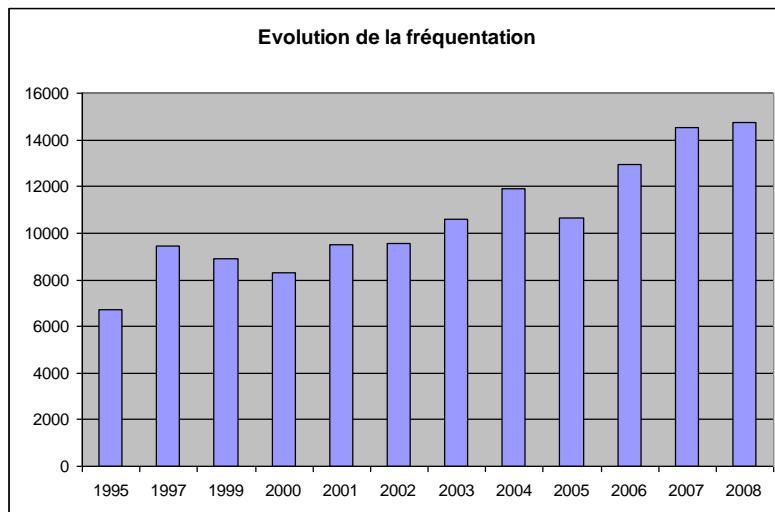
2000 est une très mauvaise année pour le tourisme en Bretagne qui subit une importante marée noire suite au naufrage de l'Erika. Les chiffres de fréquentation s'en ressentent à l'Ecomusée.

C'est à ce moment là que la commune transforme le poste à mi-temps en temps complet. Deux emplois jeunes sont recrutés dont l'un, toujours présent à l'Ecomusée, va se former auprès des anciens aux savoir-faire traditionnels et devient boulanger. A partir de 2002, il propose à tous les publics une initiation à la fabrication du pain. Cette animation remporte encore aujourd'hui un succès très important ; elle est génératrice de recettes non négligeables. En 2003, plus de 10 000 visiteurs sont accueillis.

En 2006, l'équipe est renforcée par le recrutement d'un second animateur, spécialisé dans la valorisation des espaces naturels. Il développe des animations de sensibilisation à l'environnement auprès des scolaires et des publics touristiques. La visite des espaces muséographiques se poursuit.

Il est intéressant de constater que 2005 et 2008 sont des mauvaises années pour le tourisme sur l'ensemble de la Bretagne en raison de plusieurs étés pluvieux consécutifs. Si on note une baisse très sensible de la fréquentation estivale en 2005, 2008 est au contraire une année de progression. Cela tendrait à démontrer que l'Ecomusée parvient

progressivement à s'affranchir des facteurs de variabilité saisonnière et qu'il commence à bénéficier de sa notoriété.



16, Evolution de la fréquentation

Bilan

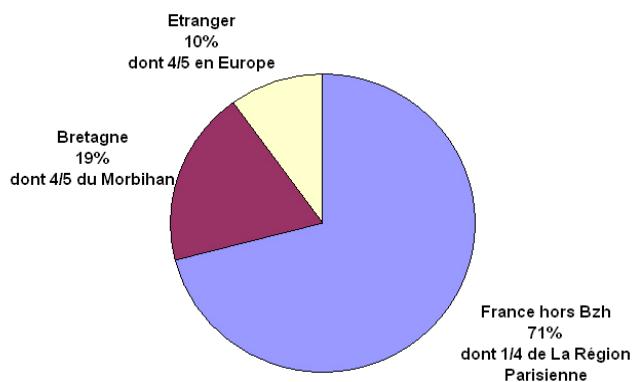
La fréquentation, dans les débuts de l'Ecomusée, était essentiellement un facteur de satisfaction pour les bénévoles impliqués et une reconnaissance de la légitimité de leur action pour la valorisation d'une culture et d'un patrimoine collectifs. L'accroissement du nombre de visiteurs est devenu un souci constant dès lors que les responsables de l'Ecomusée ont pris la responsabilité de pérenniser des emplois et qu'il a acquis progressivement une certaine notoriété notamment auprès des publics scolaires et touristiques.

Aujourd'hui, à défaut de tutelle publique qui le soutienne, l'Ecomusée est tenu de conserver un niveau de ressources propres important pour financer son fonctionnement et donc, maintenir l'activité. Ces ressources provenant essentiellement de la billetterie, l'accroissement de la fréquentation et le développement des publics sont un enjeu crucial. Cela explique que l'équipe soit mobilisée sur la seule question de l'animation au détriment des missions scientifiques.

Un public français et « familial »

La qualification des publics, c'est-à-dire l'analyse des profils des visiteurs de l'Ecomusée, était un préalable indispensable à la définition d'un nouveau projet pour l'Ecomusée.

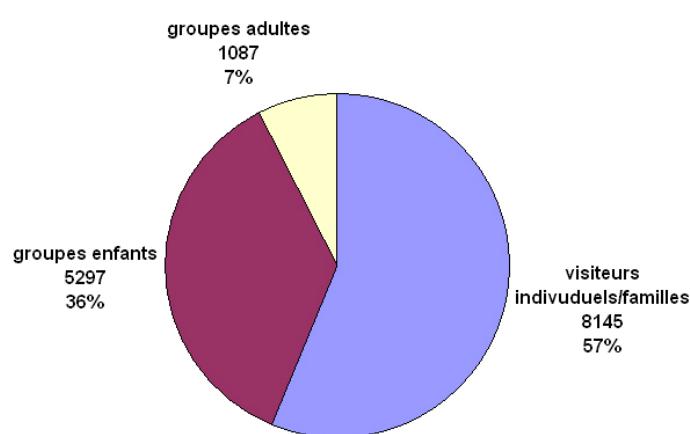
Une enquête de public a été menée à l'été 2007 [Annexe 7 : Etude de public 2007 - p.119]. Elle a permis de confirmer les hypothèses souvent exprimées par les responsables de l'Ecomusée quant au caractère familial du public de l'Ecomusée. Les détails de la démarche et les conclusions sont exposés en annexe.



17, constitution du public, origine

L'analyse de l'origine des publics, a permis de mettre en évidence la faible représentation de public étranger, qui représente seulement 10% de la fréquentation totale. Pourtant 45% des nuitées enregistrées par les hébergeurs concernent une clientèle britannique¹². Cela peut s'expliquer par l'absence de communication, de visite ou d'animation en anglais.

On constate par ailleurs qu'un quart des clientèles extra régionales est originaire de la région parisienne, ce qui correspond à la moyenne pour la Bretagne. Sur la région, les visiteurs sont renseignés principalement par les offices du tourisme, et sur leur lieu d'hébergement. La diffusion de plaquettes est donc très efficace au niveau du Pays.



18, Constitution du public, type de public

La grande majorité des visiteurs bretons vient du Morbihan. On peut penser que l'offre n'est pas suffisamment attractive pour justifier un long déplacement. Seulement 3% des visiteurs déclarent se déplacer pour la journée, ce qui confirmerait cette hypothèse. Cela révèle par ailleurs une certaine faiblesse de la communication au-delà des limites du Pays.

Le public se compose essentiellement de familles : parmi les visiteurs individuels (57% de la fréquentation totale) 47% sont des enfants.

¹² Enquête Tourisme MORGAT 2005, Observatoire Régional du Tourisme en Bretagne – TNS Sofres.

2.3.2 Une communication simple et locale

Une image positive et dynamique mais décalée

Les Ecomusées, en général, souffrent d'un déficit d'image et sont souvent associés à une tentative passéeiste et nostalgique de conserver le passé et d'en diffuser une image idéalisée.

Cela s'est vérifié à St-Dégan qui, malgré une adhésion forte des populations locales, a souffert lui aussi de cette image.

Aujourd'hui, au niveau local, l'Ecomusée est perçu comme un équipement dynamique spécialisé dans l'éducation à l'environnement, découverte de la nature, et des gestes traditionnels (pain, cidre).

Il est intéressant de constater que sa notoriété actuelle s'appuie davantage sur une compétence « valorisation de la nature » que sur son activité muséographique. De fait, les actions et le développement d'animations sont largement orientés depuis 2006 sur ce segment d'activités. La volonté de « sortir des chaumières », affichée par le Président, est à la fois un moyen d'affirmer la diversification de l'activité, tout autant que l'ouverture sur le territoire. Cette stratégie permet de démontrer la capacité d'adaptation de la structure et son potentiel.

Si cela s'avère positif pour l'image globale du site, cette orientation de l'action et de la communication est toutefois peu propice à la reconnaissance de la mission scientifique. La dispersion des activités ne l'aide pas à définir une image claire et compréhensible.

Canaux de communication : les médias traditionnels

La charte graphique de l'Ecomusée, remaniée en 2006, conserve depuis l'origine, un logo représentant une chaumière signalisée par une porte cintrée et un chapeau de gendarme au dessus d'une gerbière [19, Logo]. Ce logo est utilisé sur tous les documents de communication, tandis que la charte graphique (police d'inspiration celtique de couleur bleue et verte) n'est pas systématiquement appliquée. La diversité des visuels (affiches différentes pour chaque manifestation, flyers) ne permet pas l'identification de la structure. Pourtant, la plaquette utilisée depuis plusieurs années est porteuse d'une identité visuelle qui commence à être reconnue.



19, Logo de l'Ecomusée

L'Ecomusée, grâce à ses bénévoles, bénéficie d'une excellente diffusion des documents de communication de la presqu'île de Rhuys à la presqu'île de Quiberon. Ils sont déposés sur les lieux d'hébergement, et dans les offices de tourisme auxquels l'Ecomusée adhère (Vannes, Auray, Lorient, Quiberon, Carnac, Plouharnel, la Trinité-sur-Mer), ce qui n'empêche pas les Offices de tourisme du voisinage (Belz, Etel, Erdeven...) de les diffuser.

Un mailing est envoyé chaque semaine au Groupement Professionnel du Tourisme qui les relaie largement.

Les documents de communication sont également diffusés par l'intermédiaire du réseau AMEL (Association Morbihannaise des Etablissements de Loisir) qui bénéficie d'un large rayonnement sur le département. Par ailleurs, l'Ecomusée est bien référencé dans les guides touristiques. [Annexe 8 : Plaquette de l'Ecomusée - p.121]

Il s'est doté d'un site Internet performant¹³ qui applique la charte graphique de la plaquette. La présentation est simple et claire, l'information bien organisée. Le catalogue des animations est téléchargeable. Chaque évènement est annoncé et bénéficie ensuite d'un retour illustré de photographies et/ou vidéos. Il n'y a pas de service commercial en ligne.

On constate également que les informations diffusées, sur les documents et sur Internet, sont exclusivement en français. Un flyer en anglais a été mis à l'essai pour la première fois cette année.

2.3.3 Réseaux et partenaires

Partenaires stratégiques : l'intercommunalité

Le Pays d'Auray a été identifié comme un partenaire stratégique, en premier lieu parce qu'il offre un cadre administratif au territoire historique de référence. C'est aussi l'échelon territorial qui rassemble l'ensemble des composantes du territoire où se croisent les phénomènes observables (terre vs. mer, tourisme vs. agriculture, urbanisation vs. Espaces naturels protégés).

À défaut de compétence culturelle intercommunale, le Pays s'impose comme l'entité territoriale cohérente pour soutenir le projet de l'Ecomusée.

Concernant la Communauté de Communes d'Auray, les échanges de fait sont très limités ; cependant, l'ouverture de ses compétences aux équipements touristiques avec la création de l'Office de Tourisme Intercommunal du Pays d'Auray (OTIPA) permet d'envisager un rapprochement sur le volet touristique de l'activité de St-Dégan.

Pays et OTIPA pour la Communauté de Communes constituent donc deux partenaires stratégiques qui sont d'ores et déjà impliqués dans la réflexion.

Partenaires institutionnels

Le soutien financier des collectivités territoriales - Commune, Conseil Général du Morbihan, Conseil Régional – est régulièrement sollicité pour une aide ponctuelle à la réalisation de projets.

De même, la DRAC, depuis 1978, apporte un suivi et un soutien régulier.

L'objectif est de les informer autant que faire se peut sur l'évolution et les orientations de la structure. Si ces institutions sont des partenaires

¹³ www.ecomusee.st-degan.fr

financiers privilégiés, il n'en demeure pas moins que l'Ecomusée tente d'être à l'écoute des prescriptions et des orientations des politiques locales. Cela se traduit depuis plusieurs années par sa participation aux manifestations nationales et locales (nuit des musées, journées du patrimoine, journées du patrimoine de pays) et plus récemment à travers la démarche du PSC.

Réseaux culture et tourisme

L'Ecomusée participe par ailleurs à un réseau culturel local. Adhérent de l'association Buhez et de l'Institut Culturel de Bretagne, il est en demande de conseils et de contacts qui lui permettent de maintenir ou de restaurer la mission scientifique de la structure.

Sur le plan touristique, l'Ecomusée est très actif au sein du Groupement des Professionnels du Tourisme, réseau en relation avec le Comité Départemental du Tourisme du Morbihan et le Pays d'Auray

2.3.4 Diagnostic : un public satisfait, un réseau grandissant

L'Ecomusée s'est construit sur un concept participatif : les implications personnelles de chaque membre de l'association revêtaient alors un caractère militant, révélant une véritable conviction concernant la préservation de la culture et du patrimoine.

Avec le temps, cette force motrice s'est érodée et l'Ecomusée s'est éloigné de son rôle d'observateur de la société et de Musée pour se rapprocher des pratiques de loisirs et de tourisme, avec il faut le dire, un certain succès, confirmé par le nombre croissant de visiteurs.

Le public actuel est satisfait et demandeur, mais il convient de requalifier l'offre dans une démarche muséographique d'une part et conquérir des visiteurs qui ne se sentent pas concernés d'autre part.

Objectifs stratégiques

- **Améliorer l'offre auprès des scolaires du secondaire, concevoir des produits touristiques.**
- **Conquérir les publics qui ne se sentent pas concernés par l'Ecomusée**
- **Améliorer la visibilité de l'Ecomusée, construire une image identifiable, renouveler et appliquer la charte graphique, réintégrer la dimension muséale dans l'image du musée et les canaux de communication adaptés de ce point de vue.**

3 Statut et fonctionnement

3.1 Statut associatif

L'association « Education et vie sociale en Morbihan » est à l'origine de la création de l'Ecomusée et à l'initiative de l'acquisition des chaumières sur le site du village de St-Dégan. Ses statuts et son objet ont été modifiés en 1978, au moment où l'Ecomusée devient un musée contrôlé. Cette réorientation est marquée par un changement d'appellation qui devient « Nature et traditions du Pays d'Auray », dénomination que l'association conserve encore aujourd'hui. Depuis 1978, l'objet n'a été modifié qu'en 2009.

[Annexe 8 : Plaquette de l'Ecomusée – p.121]

[Annexe 9 : Statuts de l'association de 2009 – p.95]

Objet et évolution de l'objet

Le 14 mai 1969, l'association « Vie sociale en Morbihan » dépose ses statuts à la sous-préfecture de Lorient. Son objet se définit alors ainsi :

« Regrouper les participants aux stages (de spécialité, séjours neige, connaissance de la France, de Paris, de l'Allemagne, études, rencontres internationales, etc.) ; compléter l'apport des stages ; aide technique aux animateurs ; faciliter leur perfectionnement.» JO n° 129, 4 juin 1969.

C'est le vif intérêt des organisateurs pour la culture traditionnelle du territoire et leur conviction d'un devoir de préservation qui les incitent à orienter l'activité de l'association vers la conservation et la valorisation des patrimoines vernaculaires du Pays.

Ainsi la formulation du nouvel objet, en 1978, est sensiblement différente:

« Avec la restauration de bâtiments de ferme, et dans un souci d'éducation populaire, préserver et transmettre le patrimoine de terroir à travers l'Ecomusée de St-Dégan » le titre de l'association Education et vie sociale en Morbihan devient Ecomusée de St-Dégan, Nature et traditions du Pays d'Auray. JO, 22 mars 1978.

D'après ces statuts, l'activité de l'Ecomusée est rigoureusement conditionnée par la conservation des chaumières du village de St-Dégan. Elle est avant tout attachée à un lieu, à un bâti en particulier. L'objet se résume à conserver et éduquer, ce qui a effectivement constitué les deux missions prépondérantes, mises en œuvre jusqu'ici.

Les statuts ont été à nouveau modifiés récemment, en mars 2009. Deux éléments ont rendu cette modification nécessaire.

Tout d'abord, pour porter et développer sa mission éducative, l'Ecomusée souhaite obtenir l'agrément « Jeunesse et éducation populaire » ainsi que du Ministère de l'Education Nationale. Cela implique que certaines dispositions soient actées dans les statuts, notamment concernant la participation des mineurs et la garantie du respect des principes d'égalité (art.3 des statuts de 2009).

Le deuxième motif de modification découle des réflexions sur le projet culturel qui ont permis de constater que la mise en œuvre du concept d'écomusée n'était pas nécessairement liée à un site patrimonial en

particulier mais attachée en réalité à un territoire considéré dans sa globalité.

Les buts décrits à l'article 2 des statuts de 2009 se déclinent ainsi :

L'association se donne pour buts :

- *de préserver et valoriser l'histoire et la mémoire du monde rural d'autrefois, sur le pays d'Auray et sa région.*
- *d'assurer, avec la participation des habitants, les fonctions de recherche, conservation, mise en valeur de l'ensemble des biens culturels et naturels représentatifs du milieu et des modes de vie en Pays d'Auray.*
- *de favoriser l'observation et l'interprétation des patrimoines naturels et de sensibiliser la population à l'environnement, aux paysages et au cadre de vie.*
- *de favoriser le développement du Pays d'Auray et les activités économiques, sociales et culturelles locales, notamment les activités du secteur primaire.*

Cette modification démontre et officialise l'ouverture de l'Ecomusée sur son territoire de référence, le Pays d'Auray. Elle amorce également la mise en œuvre de la rénovation du concept qui sera décrit en deuxième partie.

Statut des collections

Les dispositions règlementaires concernant le statut des collections, leur aliénation et la dévolution des biens de l'association en cas de dissolution ont été prises conformément aux prescriptions de la Direction des Musées de France dans ce domaine (art. 15 et 16 des statuts de 1978).

Art 15 : « L'association ne peut disposer de tout ou partie des objets de ses collections, ou constituant des accessoires de ses collections, tels que les énumère l'article 16 ci-après, qu'en faveur de l'État, d'un département ou d'une commune, à qui ils seront transmis gratuitement, à charge pour le bénéficiaire d'en maintenir le caractère muséographique dans le Pays d'Auray. »

Il est clairement indiqué à l'article 16 des statuts que les bâtiments font partie intégrante des collections. Il résulte de cette disposition qu'en cas d'incapacité de l'association à préserver son patrimoine, il lui faudra le céder à l'une des trois institutions publiques, Etat, Département ou Commune, comme prévu par l'article 15.

Avantages et inconvénients du statut associatif

Le statut associatif est une forme juridique simple et facile à mettre en œuvre. Elle est particulièrement adaptée aux missions d'un Ecomusée car elle favorise l'adhésion et l'implication de ses membres, recrutés parmi la population locale. Ce statut garantit également une certaine souplesse de gestion et de recrutement des personnels.

Ce statut privé sans but lucratif est supposé préserver les associations des pressions politiques et des puissances d'argent. Cependant, la réalité n'est pas toujours conforme à ces principes. Dès lors qu'elle compte des salariés, l'association doit être en mesure d'assurer l'équilibre financier, soit par l'apport de subventions, soit par des recettes suffisantes.

L'Ecomusée perçoit des avantages en nature de la part de la commune, mais très peu d'aide publique, principalement composée de l'aide de la DRAC. Elle assume cependant des charges de personnel importantes. Cela représente un volume de dépenses bien supérieur à celui des entrées, ce

qui oblige à opérer des coupes franches dans le budget. La gestion scientifique des collections est la première à pâtir de cette situation, étant identifiée, à tort, comme non génératrice de ressources.

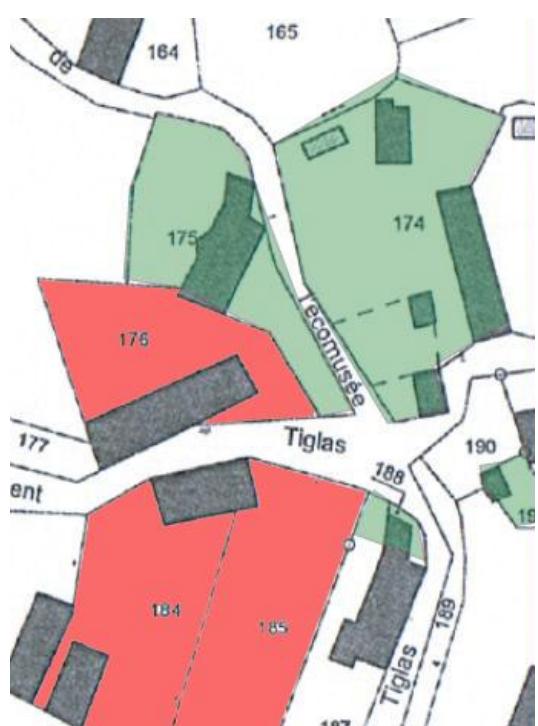
Les effets pervers induits par cette gestion sont importants : maintenir un niveau de fréquentation important amène parfois à proposer des animations très grand public dont l'intérêt et le caractère scientifique ne sont pas flagrants. On perd de vue la caractéristique fondamentale du musée : accroître la connaissance et en proposer une vision claire et constructive.

Par ailleurs, on sait que les associations culturelles souffrent d'une image d'amateurisme, qui nuit au crédit de leur action et qui rend le dialogue avec les partenaires publics plus difficile.

Dernier point important : l'activité s'apparente fortement à une activité commerciale, et tend à s'en approcher encore davantage, ce qui n'est pas compatible avec un statut associatif.

3.1.1 Statut du foncier

Propriété foncière de l'association



20, Partage des propriétés foncières

**En rouge : bâtiments communaux,
en vert : bâtiments association**

En 1972, l'association acquiert deux corps de ferme et leurs dépendances, matérialisées sur le cadastre par les parcelles 174, 175, 191, 188. Certaines particularités méritent d'être précisées :

La parcelle 187 est une propriété privée attenante à l'Ecomusée. Le hangar à charrette de la parcelle 188 est une dépendance de cette maison, mais a été cédé à l'Ecomusée en 1973, un avenant à l'acte de propriété le précise.

La parcelle 190 est également une propriété privée, dans laquelle est enclavée la parcelle 191 où se situe le four du village.

Par ailleurs, un droit de passage a été accordé par le propriétaire de la parcelle 190 à celui de la parcelle 193 attenante au four, à côté duquel a été aménagé un accès véhicule. Cet aménagement regrettable tend à isoler le four du reste du site.

Propriété foncière de la commune

En 1996, la commune a acquis les parcelles 178, 184 et 185. Elle les met aussitôt à disposition de l'Ecomusée et finance la rénovation complète du bâtiment d'accueil (184) ainsi que la construction des sanitaires.

Cette acquisition permet de doubler la surface de l'Ecomusée et de le doter d'équipements de base (bureaux, sanitaires, espaces d'accueil, salle pour les scolaires).

3.1.2 Diagnostic

L'Ecomusée de St-Dégan a une structure précaire faute de soutien financier des collectivités territoriales et plus particulièrement de la commune qui la considère comme une association « comme les autres » qu'elle n'a pas vocation à privilégier particulièrement. La mise à disposition des bâtiments et d'un agent détaché sur une période de 10 ans est pourtant un engagement significatif qui se traduit par une aide en nature. Mais la propriété partagée du site est aussi un facteur de confusion : le porteur de projet est difficile à identifier ; la commune n'est pas la tutelle de l'Ecomusée, pourtant, l'association ne peut rien entreprendre dans des bâtiments qui, comme on l'a vu, ne répondent pas aux besoins.

Par ailleurs, la précarité financière de la structure la laisse à la merci d'une mauvaise saison ou d'un recul de la fréquentation, ce qui est en contradiction avec ses missions de préservation du patrimoine et des collections.

L'absence de soutien public peut aussi s'expliquer par l'absence de projet identifié et visible sur le territoire. Cette situation n'est pas irréversible et un des avantages majeurs du PSC aura été l'instauration d'un dialogue avec les élus du territoire qui ont contribué à l'élaboration d'un projet.

Objectifs stratégiques

- Clarifier le statut du foncier : avancer vers une cession conditionnée des bâtiments à la commune afin que celle-ci en assure l'entretien**
- Faire évoluer la structure vers un statut juridique compatible avec l'activité, propice au développement et en adéquation avec l'ouverture sur le territoire et ses acteurs.**

3.2 Fonctionnement

3.2.1 Le personnel, des animateurs compétents, des bénévoles impliqués

Le personnel salarié, une équipe d'animateurs

L'équipe de salariés de St-Dégan compte aujourd'hui 4 personnes :

Danielle Beauguion : recrutée en 1995 en CES sur un contrat de 28h par semaine. Aujourd'hui en CDI, sur le même volume horaire, elle assure le suivi des tâches administratives et, participe avec les autres salariés, à l'animation des groupes et aux visites guidées.

À l'origine de la création de l'atelier costume du cercle de danse *Kevrenn Alre* dont elle était membre, ses connaissances en matière de costume traditionnel et de danse bretonne la désignaient pour diffuser et valoriser les collections textiles de l'Ecomusée pour lesquelles elle est référent.

Maxence Cadet : il a été recruté en 2006 sur le même profil d'animateur nature. Son contrat CAE puis CDD (28h par semaine) vient d'être requalifié en CDI à plein temps. Il a développé un ensemble d'animations de valorisation des différents types d'espace naturel du site, en s'appuyant essentiellement sur la notion d'usage des espaces naturels, et en prenant le parti de considérer ceux-ci comme une ressource indispensable, mais à maîtriser. Sur la base du réseau de chemins creux qui entourent l'Ecomusée, des zones humides, des champs, des jardins et des landes et sous l'impulsion de Yann, il est parvenu à mettre en cohérence l'action de l'homme sur son milieu et les notions de développement durable. C'est à partir de ces animations que l'Ecomusée s'est progressivement positionné sur ce créneau actuellement porteur, en enrichissant le discours et en restant à l'écoute des besoins réels des publics et des collectivités dans ce domaine.

Réjane Kergosien : a été recrutée sur un contrat CAE en juin 2009. Son poste est destiné à apporter un soutien à l'équipe d'animation mais consiste surtout à suivre les opérations de communication et les relations avec la presse. Elle devra également assister le Président de l'association dans le suivi des démarches pour la mise en place du projet culturel.

Yann Forestier: a été recruté en 2000 sur un dispositif « emploi jeune » en CDI à plein temps. Son profil d'animateur nature entrait en concordance avec la volonté de renforcer la valorisation des espaces naturels de l'Ecomusée, notamment le verger conservatoire acheté cette année-là par le Conseil Général du Morbihan. Particulièrement impliqué dans la conservation et la diffusion des savoir-faire, il s'est formé auprès d'un ancien boulanger à la fabrication du pain, et auprès d'un chaumier à la pose du chaume. Pendant 10 ans, il a été le référent en matière de collecte de mémoire et de diffusion des gestes anciens. L'animation « fabrication du pain », qu'il a développée et adaptée au public scolaire, est aujourd'hui une animation phare. Depuis quelques années, encouragé par l'association, Yann Forestier a développé une activité propre de boulanger au sein d'une association « Tour de main ». Cette association connaît aujourd'hui un développement satisfaisant. C'est pourquoi l'association, en accord avec l'intéressé, a mis un terme à son contrat en décembre 2009. Toutefois, l'association « Tour de main » réalisera des animations pain à l'Ecomusée.

Cette équipe est ponctuellement renforcée par des stagiaires, le plus souvent issus de formation « tourisme » ou « valorisation culturelle ».

Elle est surtout dirigée par un Président bénévole et efficacement soutenue dans son action par des adhérents impliqués.

La politique de recrutement d'animateurs a été définie à un moment où Jean Péron, fondateur du musée, assurait la fonction de conservateur. Les évolutions qui s'en sont suivies s'expliquent peut-être par un manque d'anticipation de son départ, mais surtout par la volonté de promouvoir le

site et d'accroître le rythme des animations. Il est clair que les missions de conservation ont été alors jugées secondaires.

Des bénévoles indispensables, un Président omniprésent

La dimension du bénévolat à l'Ecomusée de St-Dégan mérite d'être abordée tant son importance est grande dans l'organisation et la réalisation des tâches. Au-delà de la force de travail qu'ils représentent, les bénévoles sont également, et depuis l'origine, partie prenante de la conservation des patrimoines du Pays. Ils sont force de propositions et garantissent le respect de l'esprit des statuts. Depuis la création du site, l'action des bénévoles n'a jamais été aussi importante et organisée qu'aujourd'hui. Sur les 160 adhérents, une centaine de personnes se mobilisent régulièrement. La diffusion des plaquettes de communication, la distribution de flyers sur les fêtes et marché, la maintenance du site Internet, la création de visuel, les travaux d'entretien des espaces verts et des intérieurs, sont autant de tâches réalisées par les bénévoles.

Une estimation réalisée en 2008 conduisait à une contribution des bénévoles de 2950 h pour l'année. Cela représente environ 1,8 salarié équivalent temps plein :

- La Présidence et la Direction sont estimées à 1605h
- Le Secrétariat et l'organisation des grandes manifestations représentent 525h
- La communication représente 180h
- La participation de bénévoles aux grandes manifestations représente 210h
- La réalisation d'expositions est estimée à 100h
- L'entretien du site est estimé à 180h
- Les réunions représentent 150h

Le coût du bénévolat est souvent valorisé au SMIC horaire chargé. Certaines associations ont fait des études plus poussées pour valoriser le bénévolat en fonction des niveaux des personnes concernées. Ainsi, par exemple, le comité départemental de la Randonnée pédestre de Paris recommandait la valorisation du bénévolat au taux moyen de 12,5€ en 2007.

Les contributions des bénévoles de l'Ecomusée ne concernent pas des tâches d'exécution. Les personnes concernées sont plutôt de niveau agent de maîtrise ou cadre. La base de valorisation qui a été retenue est de à 12 € de l'heure en salaire brut soit 17 € en salaire chargé, correspondant selon l'INSEE aux rémunérations des professions intermédiaires en 2006 en Bretagne

La valorisation du bénévolat pour l'année 2008 est estimée sur cette base à 50 000 €.

Il faut noter que cette valorisation sera en augmentation sensible en 2009.

Élu en 2007, le Président de l'association, Pierre Godefroy, occupe de fait un poste à plein temps. Son action consiste essentiellement à développer le

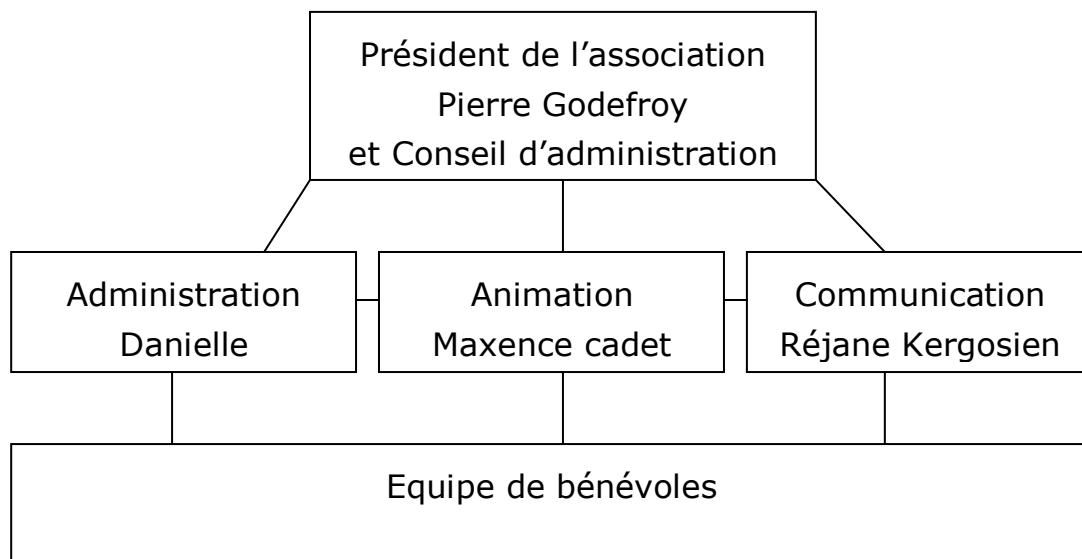
réseau et les partenaires. Il est ainsi parvenu à rétablir le dialogue avec les élus locaux et à diffuser l'image de l'Ecomusée sur le territoire dans les différents secteurs qui concernent son activité : le tourisme, le développement durable, la préservation et la valorisation de la culture traditionnelle.

Son approche est essentiellement stratégique et politique. Son objectif a d'abord été défini par le besoin de restaurer le crédit de la structure auprès des partenaires, de pérenniser son action et par conséquent les emplois. Ce travail a été très bénéfique pour l'Ecomusée dont l'image s'est nettement améliorée localement et qui est aujourd'hui clairement identifié comme un acteur culturel du territoire mais également un acteur de la sensibilisation à l'environnement, dans le cadre de la politique du Conseil Général du Morbihan et du Conseil Régional de Bretagne. Il prend également une grande part de responsabilité dans la programmation des animations culturelles du Pays d'Auray.

Il reconnaît toutefois lui-même la limite de ses compétences en matière de conservation des collections. La conscience aigüe des problèmes de conservation, d'érosion du discours et de l'activité, sont à l'origine de la décision d'amorcer la réflexion sur le projet culturel en juin 2007. Il devenait également urgent de se mettre en conformité avec la loi sur les musées de 2002 qui rend obligatoire ce document.

En accord avec les bénévoles et le Conseil d'Administration, il a pris le parti de maintenir l'appellation « musée de France » en se préoccupant désormais de l'action scientifique du musée.

Organigramme actuel



Tous les salariés participent à l'accueil du public et aux animations.

3.2.2 Locaux de travail : des espaces logistiques insuffisants

Les espaces de travail se répartissent entre le bâtiment d'accueil où se trouve un bureau, et deux espaces techniques :

- Le « local paille » : situé dans un des bâtiments communaux, au bout de la longère *Ti Glas hir*. Cette pièce est utilisée au stockage de la paille de seigle nécessaire à l'entretien des toitures de chaume et au stockage du matériel d'entretien du site.
- Le « fournil » : installé dans un ancien hangar à charrette. L'Ecomusée a acquis cette dépendance en 1972. Cet espace est dévolu à la préparation du pain.
- Les réserves : nous avons déjà évoqué les deux espaces de réserves sur le site : le grenier du cellier et l'espace aménagé dans le grenier de la longère.

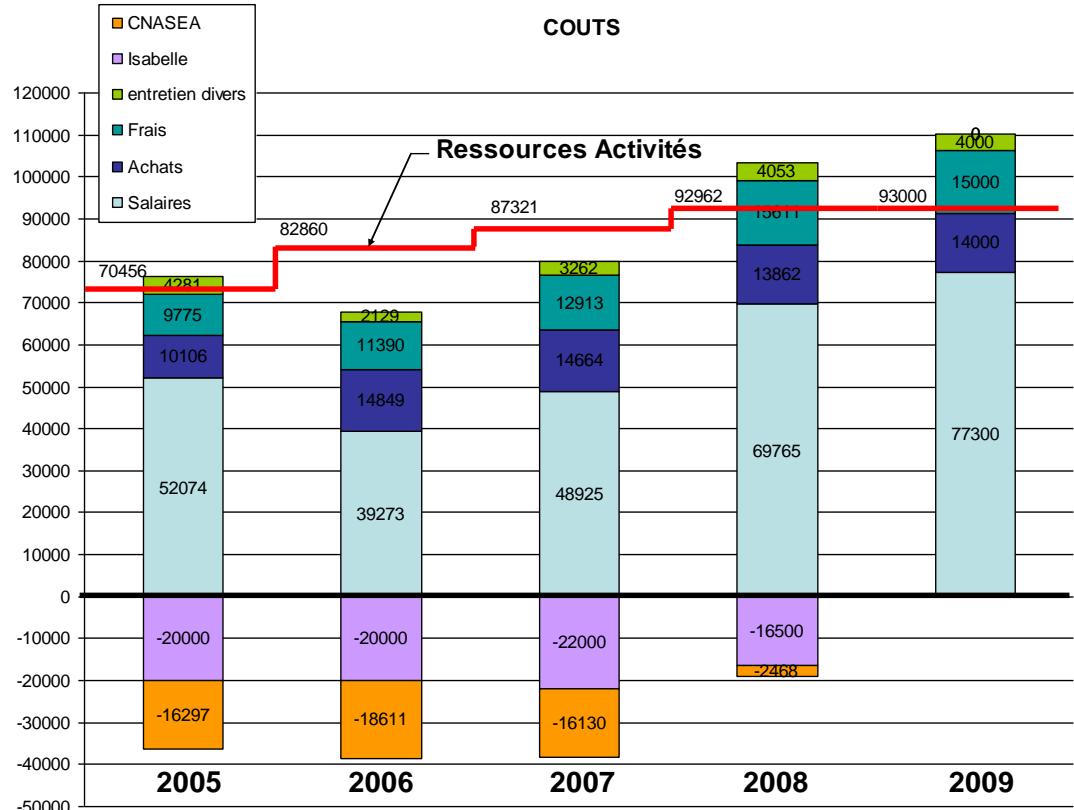
Ces espaces techniques sont exigus et insuffisants. Les conditions de travail des salariés sont dégradées par le manque d'espace de dégagement pour le rangement du matériel d'animation et d'entretien, et aggravé par la désorganisation et la dégradation des locaux existants.

3.2.3 Budget : un équilibre difficile à atteindre

Le chiffre d'affaires de l'Ecomusée (recettes : billetterie, animations, boutique), est complété d'aides à l'emploi, et de ressources opérationnelles.

Le chiffre d'affaires à lui seul représentait 70% des ressources en 2007 et 74% en 2008. Les aides à l'emploi arrivent désormais à leur terme. Elles s'élevaient en 2008, à 2% des ressources, contre 17% en 2007. Les subventions ont considérablement augmenté en relation avec le financement du projet scientifique et culturel. [Annexe 11 : Evolution des recettes et des dépenses – p.126]

Malgré des recettes en augmentation, le niveau de ressources diminue, essentiellement du fait de la disparition des aides à l'emploi et de la résiliation, en 2008, de la mise à disposition de l'agent municipal (« Isabelle » sur le graphique). Le déficit se creuse, alors que les dépenses sont relativement stables. Le graphique ci-dessous met en relief ce phénomène [21, Graphique analytique du budget] qui laisse prévoir un déficit toujours plus grand si les dépenses de salaires ne sont pas compensées rapidement soit par davantage de recettes, soit par un soutien financier. Le coût d'encadrement des groupes scolaires est très important et ne peut pas être couvert par les entrées, dont on peut difficilement augmenter le tarif. C'est donc une activité déficitaire.



21, Graphique analytique du budget

3.2.4 Diagnostic : une situation précaire

En premier lieu, on constate que l'équipe est exclusivement composée d'animateurs. Sans remettre en cause leur implication personnelle, leur motivation et leurs compétences réelles, cette situation n'est pas sans générer certains dysfonctionnements :

L'absence de personnel dévolu aux missions scientifiques, si elle s'explique, reste le problème majeur dont la résolution est une priorité.

Les fonctions de directeur de la structure sont assurées par le Président de l'association qui les assume avec pragmatisme. Néanmoins, on peut naturellement manifester une certaine inquiétude concernant la précarité de cette situation qui finalement ne tient qu'à la bonne volonté d'un individu. Pierre Godefroy est devenu l'élément clé sur lequel s'appuie l'ensemble. Cette situation laisse craindre qu'au moment de son départ, qui doit être envisagé, la survie de l'Ecomusée serait réellement menacée.

L'intervention d'un conservateur dans la direction et dans la gestion de l'ensemble, en plus d'être une obligation prévue par la loi musée, est une nécessité absolue.

La création d'un poste de conservateur qui serait assumée par l'association n'est pas une solution envisageable d'un point de vue financier. Différentes pistes peuvent être explorées pour apporter une réponse à ce problème.

La question des ressources financières est cruciale. Le niveau de financement propre est très important, mais les effets pervers de cette course au chiffre d'affaires se font sentir. On pourrait les résumer en une phrase : maintenir les emplois pour maintenir l'activité ; assurer les ressources pour assurer les emplois. En conséquence, les budgets d'investissement sont réduits de façon drastique : l'entretien des bâtiments, l'organisation d'expositions, et le positionnement culturel du musée en sont affectés.

Objectifs stratégiques

- **Maintenir les emplois actuels pour conserver la qualité des actions éducatives et la valorisation**
- **Proposer aux partenaires institutionnels des solutions réalistes pour pourvoir les fonctions de conservation.**
- **Rechercher des financements stables sur les missions de service public (service éducatif, préservation des patrimoines)**
- **Remporter l'adhésion et le soutien de la commune de Brec'h**
- **Poursuivre les actions en direction du Pays et du Conseil Général**
- **Maintenir et justifier l'appellation « Musée de France »**

L'observation de facteurs relatifs à la capacité du site, le nombre de salariés, la tarification en vigueur et l'activité déjà réalisée actuellement, amènent à penser que le niveau de ressources sera bientôt plafonné, même si l'activité elle-même peut-être développée et améliorée.

Il semble donc clair qu'en l'absence de soutien financier significatif et durable de la part des collectivités territoriales, l'intégralité des missions ne pourra être réalisée. Comme cette situation incite naturellement à accorder la priorité aux activités lucratives sur le court terme, il est difficile d'envisager dans ces circonstances le développement de missions scientifiques. Le risque est d'adapter fortement et de façon trop systématique l'offre à la demande, ce qui ne correspond pas toujours à la rigueur scientifique et à l'exigence qui devraient prévaloir à la définition de l'action culturelle.

PARTIE II – PROJET

1 Renouveler le concept

1.1 Réhabiliter le concept d'écomusée

1.1.1 Un concept ancien mais d'une grande actualité

Peut-on parler d'échec du concept d'écomusée ?

Il serait vain de nier que le concept d'écomusée, après le formidable élan des années 80, traverse aujourd'hui une crise grave.

La définition donnée par la *Charte des Ecomusées* renvoie à des préoccupations très actuelles :

*«L'écomusée est une institution culturelle assurant d'une manière permanente, sur un territoire donné, avec la participation de la population, les fonctions de recherche, conservation, préservation, mise en valeur d'un ensemble de biens culturels et naturels représentatifs d'un milieu et des modes de vie qui s'y succèdent. »*¹⁴

« Musée - forum », l'écomusée propose une vision globale et sans rupture entre l'Homme et son milieu, invitant la communauté qu'il sert à agir et à contribuer à son propre développement. Pluridisciplinaire, il favorise la lisibilité culturelle et la cohérence d'un territoire au développement duquel il contribue.

Il est étonnant de constater que les éléments de la définition recoupent en de nombreux points celle que l'on donne du développement durable dont on ne penserait pas à mettre en doute l'actualité et la pertinence. « Agir local, penser global » dit-on pour résumer le concept de développement durable, ce qui rappelle ce que prescrivaient déjà Georges Henri Rivière et, plus tard, André Desvallée.

Si l'on considère que 95% des Français pensent qu'il est important de conserver le patrimoine vernaculaire national et d'assurer la transmission culturelle, on en déduit que le besoin d'une population à se situer dans une continuité historique est toujours d'actualité.

La crise des écomusées ne serait alors pas un échec du concept, mais le résultat d'un glissement du sens du mot « écomusée », voire de l'usurpation de ce terme par des structures traitant d'ethnologie régionale ou même de folklore. Un musée d'ethnologie, un musée d'arts et traditions populaires, un conservatoire des techniques, ne sont pas des écomusées. La démarche participative et pluridisciplinaire qu'implique le concept d'écomusée, l'intérêt pour le présent et l'évolution de l'objet d'étude, sont autant de missions dont la réalisation effective permettrait aux écomusées d'affirmer leur modernité. Là encore, on retrouve les grands principes actuels d'aménagement du territoire : participation des populations,

¹⁴Charte des écomusées, instruction du 4 mars 1981 du Ministre de la Culture et de la Communication.

observation et connaissance des milieux pour un développement raisonné, transversalité des approches.

La difficulté réelle, et constatée dans de nombreux cas, consiste à construire un projet qui permette d'harmoniser, de façon cohérente et compréhensible, les différentes notions qui composent le concept d'écomusée.

La nécessaire interdisciplinarité

L'étude de l'évolution de l'Homme dans son milieu fait nécessairement appel à une vision transversale et pluridisciplinaire : tous les domaines de la connaissance, susceptibles d'affiner la vision que l'on a du sujet, sont sollicités.

La compréhension du présent passe par la connaissance des différents facteurs qui ont conditionné l'évolution du territoire et la vie de ceux qui y vivent. L'histoire, l'ethnologie, l'archéologie, l'histoire des arts et des sciences, mais aussi la sociologie, l'agronomie, l'économie, la botanique, sont autant de disciplines dont le croisement des données permettra de nourrir et d'approfondir l'objet d'étude.

La restitution au public de ces données répercute cette conception plurielle, par des moyens de médiation et de valorisation divers et adaptés..

La matière d'étude est abondante à St-Dégan. Le site est habité depuis l'époque gallo-romaine (vers 20 av. notre ère) ; les patrimoines naturels et culturels que nous avons décrits sont riches et divers ; le sol et l'espace sont exploités et façonnés par l'homme depuis deux mille ans.

Il est donc certain que ce site constitue un support pertinent à l'activité d'un écomusée. L'enjeu principal est de parvenir à organiser le discours et les missions, mais également de remporter l'adhésion et la participation des populations locales, et des différents acteurs, publics et privés, susceptibles de contribuer à sa construction.

1.1.2 La redéfinition des termes, appliquée à l'Ecomusée de St-Dégan

Ces principes correspondent en tout point au potentiel et aux orientations choisies, dans la continuité idéologique du concept initial. Il apparaît donc que son projet consiste à se réapproprier le concept et à le mettre en oeuvre.

Les porteurs de ce projet souhaitent mener une observation de la continuité de l'action de l'homme dans **le temps** et dans **l'espace**, illustrée par **tout témoignage** révélant cette action.

- Le temps : le début de l'occupation du site doit constituer la première limite chronologique de l'observation qui se poursuit jusqu'à nos jours.
- L'espace : le territoire de référence est bien le Pays d'Auray, et l'espace d'observation, choisi pour son caractère représentatif, est le village de Saint-Dégan sur la commune de Brec'h, comprenant le hameau et son environnement immédiat déjà décrit.

- Les témoignages : les patrimoines bâtis, mobiliers et naturels, l'interprétation des paysages et des données archéologiques seront les supports de l'observation puis de la valorisation.

La mise en œuvre de ce concept s'articule autour de trois problématiques :

- **Conserver la mémoire** - *Le passé contribue à construire le présent*

L'histoire individuelle des anciens a construit le présent dont nous héritons. Leur mode de vie, leur savoir-faire et les objets qui en témoignent appartiennent à notre patrimoine culturel. En tant que mémoire, celui-ci doit être conservé selon des critères et des méthodes scientifiques, à but d'étude et de transmission. En ethnologie, le passé n'a d'intérêt qu'en ce qu'il éclaire le présent et c'est dans cette optique que l'Ecomusée de St-Dégan entend aborder cette problématique.

- **Transmettre** - *Appropriation par les populations d'aujourd'hui*

Le propos d'un écomusée appartient à la population dont il est issu, en l'occurrence les habitants du Pays d'Auray. Il convient de puiser dans l'expérience de chacun les éléments du discours, le rendant ainsi accessible et constructif. Le contenu est le résultat de la participation de la population. Le rôle majeur de l'Ecomusée consiste à instaurer et à organiser avec les populations locales, un dialogue duquel émergent les thématiques traitées dans le cadre des expositions et animations. Le premier travail sera donc d'identifier et de fédérer des acteurs locaux.

- **Agir sur le Territoire** - *Dynamisation des actions de Territoire.*

- Ce n'est qu'à cette condition que l'Ecomusée peut prétendre accomplir sa mission de développement local. En réunissant autour des thèmes qu'il aborde les différents acteurs locaux, professionnels et usagers, il parviendra à générer une activité à une échelle territoriale.

1.1.3 Un concept pertinent pour un territoire en développement. L'Ecomusée de St-Dégan et le Pays d'Auray

Le Pays d'Auray a diagnostiqué des contradictions importantes et de grandes ruptures sur son territoire. Elles sont largement prises en considération par le SCOT qui tente de proposer des solutions de rééquilibrage.

La question de la gestion de l'espace est particulièrement intéressante et nécessite des choix politiques. Les deux activités économiques prépondérantes du Pays, le tourisme et l'agriculture, sont consommatrices d'espaces et, de fait, antinomiques. Leur cohabitation sur un territoire limité, implique des contraintes en termes d'aménagement du territoire, et aboutit à une division des populations locales.

Celles-ci sont « déconnectées » des prises de décisions au niveau des intercommunalités dont elles n'élisent pas les représentants et dont le fonctionnement est méconnu.

L'Ecomusée, si le projet est mis en œuvre, sera en mesure de se positionner comme une structure de liaison entre les populations et les collectivités. Par un travail de recherche, d'observation et surtout de

concertation, il pourrait assumer ce rôle dans plusieurs domaines qu'il a identifiés.

Synthèse : d'un concept à l'autre, continuités et ruptures

Jusqu'à aujourd'hui :

L'objet de l'Ecomusée consiste à préserver les témoignages du passé, révélateurs de la culture et des modes de vie ruraux du Pays d'Auray, en cherchant à les restituer le plus justement possible à travers l'aménagement d'habitats traditionnels ou de démonstrations de techniques et de gestes anciens. L'essentiel du discours s'appuie sur un patrimoine architectural vernaculaire remarquable, conservé et valorisé auprès des publics touristiques et scolaires.

- **Connaître et conserver le passé pour le rendre accessible et compréhensible à tous, en tant qu'élément fondamental d'une identité culturelle locale et actuelle, pour savoir et faire savoir qui l'on est et d'où l'on vient.**

Nouveau concept :

Le nouveau concept se situe dans la continuité, dans la mesure où préserver les patrimoines vernaculaires (« connaître le passé ») reste au cœur des préoccupations et de l'action de l'Ecomusée.

Cependant, la finalité de cette action diffère quelque peu. Il s'agit désormais de préserver le passé pour être à même d'étudier la vie de l'homme dans un milieu donné et de comprendre les interactions entre l'un et l'autre, afin de permettre une transposition d'hier à aujourd'hui.

Par ailleurs, il s'agit de focaliser particulièrement l'attention sur les problématiques agricoles en exploitant la légitimité du lieu dans ce domaine et la pertinence de la question dans le contexte économique et environnemental actuel.

- **Connaître le passé pour comprendre le présent, agir et réagir sur les évènements actuels, prendre conscience de la durabilité de l'action humaine sur un territoire et pouvoir choisir un positionnement citoyen par rapport à l'empreinte que l'on souhaite laisser dans l'histoire de notre région.**

L'Ecomusée de Saint-Dégan est actuellement un musée d'histoire et d'ethnologie du Pays d'Auray ; il entend devenir un Espace de mémoire et de valorisation du secteur primaire en Pays d'Auray, un Espace d'interprétation de la vie rurale.

1.2 Un concept en 3 axes

La vocation de l'Ecomusée consiste à mieux connaître le présent et à être en capacité de l'analyser. Dans le concept renouvelé, l'ensemble des champs d'étude se découpe en trois axes directeurs.

1.2.1 Axe 1, « Histoire et mémoire »

Concept : connaître le passé pour comprendre le présent

La préservation de la mémoire collective apparaît comme la mission fondatrice de l'écomusée et celle qui a été menée jusqu'à présent.

Elle consiste, non seulement à conserver les patrimoines matériels et immatériels, mais à mettre en place une démarche visant à accroître la connaissance de l'Histoire du territoire, des évènements qui l'ont façonnée, et qui en ont construit l'identité.

Cependant, la collecte des informations, l'interprétation et la synthèse que l'on en fait, doivent procéder d'une méthodologie scientifique pour se garantir des tentations nostalgiques. Elle doit de plus viser non pas à idéaliser les temps passés, mais au contraire à apporter un éclairage sur les évènements, les évolutions et les mutations de la société actuelle.

L'axe 1 consiste donc à collecter la mémoire avec une démarche scientifique et dans la perspective de fournir une vision enrichie du présent.

Objectif : conservation et valorisation des patrimoines du Pays d'Auray

La conservation des patrimoines est le principal moyen de concrétiser ce concept. Elle nécessite des compétences et des moyens techniques spécifiques. Il relève de l'intérêt collectif de préserver notre héritage culturel ; il échoit donc également aux collectivités territoriales d'y participer.

En pratique cela recouvre plusieurs champs d'action :

- Sur le site de l'Ecomusée tout d'abord, il s'agit de préserver et de valoriser l'existant, c'est-à-dire le patrimoine architectural et les collections. [2.2 Restauration des bâtiments]
- L'histoire du Pays d'Auray a été étudiée et est bien connue. Toutefois, il est souhaitable d'accroître la connaissance de l'évolution du site depuis les débuts de l'occupation humaine. La collaboration avec les universitaires, historiens, archéologues et ethnologues sera pour cela nécessaire. Des personnes ressources sont identifiées et participent déjà ponctuellement aux activités de l'Ecomusée. Ces relations sont à renforcer.
- Il s'agit également d'organiser la collecte et la conservation des patrimoines immatériels : les témoignages, les savoir-faire, les patrimoines oraux et traditionnels. *Douar Al're*, à l'échelle locale, et *Dastum* au niveau régional, sont des partenaires incontournables en ce domaine. L'Ecomusée participe déjà au réseau *Douar Al're* qui fédère des associations déployées sur l'ensemble du Pays d'Auray ; il

s'agit essentiellement de renforcer la méthodologie de collecte et de conservation, et de se doter des moyens nécessaires. Etant donné le contexte, il est nécessaire de prendre en considération l'héritage linguistique et la tradition bretonnante du territoire. Il semblerait donc judicieux de mener l'action de collecte en partenariat avec l'OFIS (Office de la langue bretonne) basé à Vannes.

- A l'échelle du Pays, l'Ecomusée doit également participer à la sensibilisation des collectivités sur la préservation de leur patrimoine, et relayer des politiques régionales en la matière.
- La compétence principale de l'Ecomusée dans le cadre d'un projet de Pays sera de concevoir une valorisation – éducation au patrimoine, animation ponctuelle des lieux – adaptée et cohérente, en partenariat avec le Pays d'Auray.

Les missions décrites concernent tout autant les patrimoines propres à Saint-Dégan que ceux de l'ensemble du territoire, notamment en termes de valorisation. L'ensemble des publics et les collectivités seront bénéficiaires de ces actions

A moyen terme, l'Ecomusée aspire à devenir le centre de ressources sur les patrimoines ruraux et traditionnels du Pays d'Auray.

Moyens à mettre en œuvre :

- Restauration du patrimoine bâti de Saint-Dégan
- Mise en place d'un comité scientifique sur l'histoire et le patrimoine ethnographique de l'Ecomusée
- Recrutement d'un référent « patrimoine rural et traditionnel », au niveau du Pays (Label Pays Touristique), ou de l'intercommunalité sur sa compétence touristique (cette mission relèverait du rôle du conservateur)
- Recrutement de volontaires bénévoles, au sein des associations *Douar Alre*, à former à la collecte de mémoire.
- Projet de Pays « éducation au patrimoine » synthétisant l'apport de ces différentes actions

Partenariats nécessaires (existants ou à mettre en place)

- Associations
 - o *Douar Alre*
 - o *Dastum*
 - o OFIS
- Institutionnels
 - o Pays d'Auray
 - o Office du Tourisme Intercommunal du Pays d'Auray (OTIPA)
 - o Service régional de l'Inventaire des patrimoines culturels

1.2.2 Axe 2 : l'Homme dans son milieu

Concept : vision globale et sans rupture de l'activité humaine

Les patrimoines matériels constituent un témoignage tangible et explicite de l'évolution de la société. L'environnement immédiat des zones habitées porte également des traces dont la lecture permet une vision globale de la vie de l'Homme dans son milieu.

Les structures végétales, la qualité des sols, la topographie d'un lieu de vie, sont révélatrices des modes d'utilisation de la ressource naturelle par l'Homme et de l'organisation de la nature conformément à ses besoins. On parle alors d'anthropisation de la nature (nous ne parlons ici de « nature » qu'en ce sens).

Les constats et expériences que l'on tire de l'observation des paysages nous amènent à adopter deux attitudes complémentaires.

La première consiste en une prise de conscience de l'impact de toute action de l'Homme sur le paysage et l'environnement. L'étude du milieu, à travers la conception rationnelle du rapport à la nature, permet d'enrichir la connaissance des modes de vie passés.

La seconde est un positionnement de l'Ecomusée comme observateur d'un milieu et de son évolution, dans le but d'alerter et de sensibiliser les publics, les collectivités et les habitants, sur la nécessité d'une gestion raisonnée.

Objectif : connaître et observer les patrimoines naturels, accompagner leur gestion

Ce positionnement implique une bonne connaissance des patrimoines naturels du territoire dont la valorisation répond à une réelle demande des publics particulièrement attentifs aux problématiques environnementales. L'interprétation des traces du passé sera privilégiée, toujours selon le principe d'illustrer le présent.

Il s'agit donc de mettre en place les outils et les actions qui permettront la mise en œuvre de cet objectif :

- Plusieurs initiatives d'inventaires des patrimoines naturels sont menées en Pays d'Auray. L'Ecomusée doit exercer une veille sur ces travaux et proposer des actions de valorisation de leurs résultats auprès des publics.
- Concerné par la problématique de « bassin versant », l'Ecomusée développera plus particulièrement son approche de l'interprétation du milieu par le biais de l'eau comme élément structurant des paysages, de l'implantation et de l'activité des hommes qui se sont succédés sur le territoire. On abordera ainsi les questions de l'utilisation de la ressource, de la biodiversité et de la continuité territoriale. Dans cet esprit, un sentier d'interprétation a été créé dans les chemins creux aux alentours du village, en partenariat avec la Commune de Brec'h.
- Le Verger conservatoire est un support favorable à la médiation : en bordure du Loc'h, sa gestion raisonnée et durable en fait un exemple

à valoriser. Plusieurs projets soutenus par le Conseil Général et la Région Bretagne¹⁵ sont actuellement en cours de réalisation.

Projet à l'échelle du Pays : valorisation des actions du Pays

Là encore, les actions menées à St-Dégan sont destinées à valoriser le travail accompli sur le territoire dans le domaine de la gestion des espaces. La politique du Pays est à cet égard volontariste : toutes les initiatives concourant à limiter l'impact environnemental des activités et à privilégier les démarches de développement durable, sont encouragées.

L'Ecomusée souhaite participer à la réflexion et accompagner les actions.

Au niveau départemental, le projet de Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan offre une perspective intéressante. Etant donnée sa situation en rive du Loc'h (qui se jette dans le Golfe du Morbihan), la commune de Brec'h pourrait prétendre à intégrer le périmètre du Parc. L'intérêt pour l'Ecomusée serait de bénéficier d'une protection et de travailler en partenariat avec le Parc sur le thème de l'eau. La réalisation de ce projet est incertaine à court terme mais elle est attendue par une majorité des maires de la Communauté d'Agglomérations de Vannes. Cela constitue donc une perspective à long terme à ne pas négliger.

Moyens à mettre en œuvre

- Mobilisation des compétences disponibles pour la qualification des zones naturelles et le travail en réseau avec les services qui ont réalisé les inventaires des espaces naturels.
- Mobilisation des animateurs « nature » pour la conception des thématiques et de la médiation.
- Prévision d'un budget d'investissement pour l'achat du matériel d'animation et la mise en place des expériences proposées.

Partenaires identifiés

- Bassin versant du Loc'h et du Sal
- Chambre d'agriculture du Morbihan
- Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement (CPIE) de Belle Île en Mer
- Pays d'Auray
- Conseil Régional de Bretagne
- Conseil Général du Morbihan

¹⁵ L'Ecomusée a bénéficié deux années consécutives d'une aide financière dans le cadre de l'appel à projet « Sensibilisation et Education à l'Environnement en Bretagne » (SEEB)

1.2.3 Axe 3 : Paysans et agriculture d'aujourd'hui

Concept : observer et comprendre les évolutions actuelles du secteur primaire

La subordination de la nature à la satisfaction des besoins de l'Homme (axe 2) induit nécessairement la question de l'agriculture et, plus généralement, des activités du secteur primaire.

Depuis son origine, l'Ecomusée relate la vie des paysans au travail et au foyer. Loin d'être aussi simple qu'il n'y paraît, ce sujet appelle en fait un certain nombre de faits historiques, dont il faut avoir connaissance pour mener à bien ce type de projet.

Au cours du XX^e siècle, l'image du paysan a été de nombreuses fois utilisée et manipulée à des fins politiques.

Qu'elle soit idéalisée, avec le thème du retour à la terre et l'éloge de la production agricole, valorisée par les folkloristes de la fin des années 30, puis par le régime de Vichy, ou au contraire, stigmatisée par les récits de Balzac ou Zola, l'image du paysan souffre encore d'un certain nombre de clichés.

S'ajoutent à cela les phénomènes récents liés à la dégradation de l'environnement : le paysan est désigné comme responsable de la pollution massive entraînée par les pratiques de cultures intensives et hors-sol qui ont prévalu depuis les années 60.

Aujourd'hui, la population rurale est moins nombreuse que la population urbaine ; les activités primaires emploient moins de 2% de la population. Il découle de cette histoire complexe entre monde rural et monde urbain, paysans et décideurs, producteurs et consommateurs, une grande incompréhension réciproque.

Par ailleurs, les préoccupations nées des changements climatiques, la multiplication des démarches citoyennes pour la préservation de l'environnement, l'amélioration du niveau d'information des consommateurs, sont autant de facteurs qui replacent la question de l'agriculture au cœur de nombreux débats de société.

Pour exercer sa mission tout en se gardant des suspicions d'idéalisation du paysan d'autrefois, le projet de l'Ecomusée consiste à impliquer largement les professionnels du secteur primaire à l'élaboration d'un discours sur la place de l'agriculture dans la société actuelle.

Cet axe de réflexion est déterminant puisqu'il porte la dimension participative de l'action de l'Ecomusée.

Objectif : démarche participative, définition des thématiques et du discours

La concertation doit aboutir à la définition d'un thème annuel autour duquel s'articuleront les manifestations. Ce thème sera traité dans sa dimension historique grâce à des expositions temporaires, organisées autour des collections. Son actualité et sa pertinence dans le contexte actuel seront traduites dans des expositions d'interprétation.

La réussite d'une telle démarche tient au renouvellement régulier du thème, afin de maintenir constant l'intérêt de ceux qui participent à la concertation, des publics locaux et des enseignants.

Ce projet est d'envergure territoriale et bénéficiera aux collectivités intéressées à la fois par l'évolution du monde rural et par les informations que ne manqueront pas de générer ces concertations. Il a également une dimension scientifique et ethnologique puisqu'il s'agit de recueillir des données pour les mettre en perspective avec la connaissance du passé. Enfin, la diversité des thématiques potentielles garantit à l'Ecomusée un réservoir de projets de valorisation et d'expositions, qui peuvent à plus long terme être porteurs d'une politique de développement des collections.

Cet axe, véritable projet de « valorisation agriculture et société », est donc fondamental d'un point de vue stratégique, car il s'inscrit dans les préoccupations des collectivités locales ; il répond à une attente des publics, il est fédérateur et permet de mettre en évidence la valeur d'usage des collections. On peut donc espérer qu'il suscite un soutien des collectivités à l'Ecomusée dans le domaine de la gestion de ses collections.

Moyens à mettre en œuvre

- Recrutement d'un référent « Agriculture et société » au niveau du Pays, dont le rôle consisterait à animer le réseau et la concertation (cette mission relève du rôle d'un conservateur)
- Constitution d'un comité scientifique sur la question de l'évolution du monde rural pour la conception des expositions temporaires.
- Aménagement de salles d'exposition temporaire sur le site de l'Ecomusée (les deux greniers des chaumières et le bâtiment *Ti Glas Ber*)
- Constitution d'une équipe technique ponctuelle.
- Prévision d'un budget d'investissement pour la réalisation des expositions temporaires.

Partenaires identifiés

- Chambre d'agriculture du Morbihan
- Ferme pédagogique et expérimentale de Kerlavic (29) à titre de référent scientifique
- CPIE de Belle Île en Mer
- Fondation de France¹⁶
- Ecole d'agronomie de Rennes
- Groupement de Valorisation de l'Agriculture
- Pays d'Auray

¹⁶ La Fondation de France a été sollicitée pour la réalisation de l'axe 3 dans le cadre d'un appel à projet « Gérons ensemble notre environnement »

- Conseil Général du Morbihan
- Conseil Régional Bretagne

Synthèse :

- **Un projet participatif, en prise avec l'actualité**
- **Les trois axes d'étude (Histoire et mémoire, L'homme dans son milieu, Paysan et agriculture aujourd'hui) sont complémentaires et tendent à la mutualisation des savoirs sur l'ensemble du territoire, la centralisation des ressources, la réflexion collective.**
- **Les débats organisés à l'initiative de l'Ecomusée entre professionnels de l'agriculture et citoyens doivent aboutir à la définition de thématiques exploitées dans le cadre de la programmation. Ces thématiques seront donc en prise avec l'actualité, charge à l'Ecomusée de remettre ce thème en perspective par rapport à une connaissance acquise et à des expériences passées.**
- **Les problématiques liées à la consommation des sols par l'expansion urbaine, l'évolution du rapport démographique entre populations urbaines et populations rurales, l'évolution des besoins des consommateurs, l'évolution des conditions de production et la problématique de l'évolution de la qualité (normes, coûts de production et de distribution) de cette production sont autant de thématiques possibles.**

1.3 Un projet de médiation et d'ouverture

1.3.1 Une médiation basée sur la compréhension, l'observation et l'interprétation

Approche globale

Les trois axes du projet contribuent, selon des angles d'attaque différents, à la construction d'une vision globale de la vie de l'Homme dans son milieu, au passé et au présent. Il est important de ne pas dissocier les uns des autres. La cohérence du discours doit être clairement exprimée et explicitée par les actions de médiation.

Celles-ci s'appuient sur des principes généraux dont l'application semble essentielle, tant pour la mise en œuvre du projet, que pour l'image et le positionnement du site.

Nous avons exposé le projet qui consiste à traiter une thématique forte et transversale.

La médiation privilégiera donc une approche globale : il ne s'agit pas, par exemple, de dissocier l'activité muséale de l'approche environnementale.

Les informations doivent être complémentaires et participer de la même démonstration.

L'ensemble du site et des collections doit être mis à contribution et placé dans un discours construit et cohérent.

On citera en exemple une opération testée à l'Ecomusée en 2008 dont les résultats tendent à confirmer la pertinence de cette approche.

Nous avions observé l'émergence sur le territoire de plusieurs entreprises dans le secteur de la construction écologique dont l'objet était d'exploiter les différentes propriétés du chanvre

Nous avons donc choisi de traiter la question de l'utilisation de cultures locales dans le contexte du développement durable et de leurs usages dans les techniques actuelles. Une exposition sur l'histoire de la culture du chanvre a été créée autour des collections de l'Ecomusée. Parallèlement, des circuits de visite ont été mis en place dans le bocage pour montrer les installations nécessaires à la transformation du chanvre (bassin de rouissage, aire de séchage) et mettre en évidence la place du cours d'eau dans ce travail ainsi que les incidences de l'activité sur la qualité de l'eau. Enfin, les principaux acteurs des entreprises concernées sont intervenus pour exposer leur démarche.

Bien qu'expérimentale, cette opération a suscité l'intérêt des élus locaux et a connu un vif succès auprès des visiteurs. L'objet et la problématique étaient certes restreints et très ciblés, mais l'on peut toutefois déduire de cet essai la faisabilité du projet et la nécessité d'une approche globale de la médiation.

Le renouvellement régulier des thématiques semble être la garantie du dynamisme du site et de la fidélisation des publics.

Approche sensible

La compréhension de l'objet de l'Ecomusée et la perception de ce qu'il offre passe nécessairement par une approche sensible.

La médiation doit mobiliser les visiteurs sur leur capacité d'observation, leur dimension affective, leur expérience personnelle.

Ils sont guidés dans leur découverte par des animateurs compétents, passionnés, qui ont la capacité de transmettre leur savoir

Pour cette raison, il semble indispensable que la médiation continue à s'appuyer sur le contact direct avec les personnes ressources.

Les supports techniques (multimédias, audiovisuels), s'ils peuvent constituer un apport ponctuel, ne semblent, ni offrir une réponse satisfaisante aux besoins, ni correspondre à l'esprit du lieu. Il ressort clairement que la principale valeur ajoutée de la visite et le motif de satisfaction sont le « contact humain ».

Ce choix peut s'avérer difficilement tenable à un moment où l'on sait que le fonctionnement (le coût des ressources humaines) est le poste principal et celui qui bénéficie du plus faible soutien financier. Toutefois, c'est un choix qu'il faut assumer pour maintenir le niveau de satisfaction et rester en accord avec les discours abordés.

Les espaces restitués dans les chaumières se prêtent bien à cette approche puisqu'ils plongent le visiteur dans un univers dont il doit appréhender l'ambiance. En plus des objets et de leur organisation, les odeurs et les sons ont également un rôle à jouer.

L'interprétation : une médiation basée sur l'expérience

Les éléments de la problématique, articulés autour d'un thème, seront démontrés par l'expérience, dans le cadre d'expositions d'interprétation.

L'objet et l'information seront placés au cœur de la démonstration et serviront un objectif : amener le visiteur à comprendre les mécanismes en œuvre et à se forger sa propre opinion.

Des moyens de médiation créatifs, innovants et originaux doivent être inventés pour permettre une approche ludique et interactive.

Une expérience autour du théâtre a été menée grâce à une troupe amateur guidée par Armel Mandart (écrivain et metteur en scène). Cette création traitant de sujets contemporains dans un décor de patrimoine ancien permet une approche nouvelle et suscite l'intérêt de nouveaux publics.

Pour la réalisation et la coordination de cette médiation, il sera capital de mettre en place un véritable service de développement des publics, doté de compétences en médiation, pour compléter l'équipe en place.

Champs d'action

En fonction du concept, la médiation déclinera ses actions à partir de trois grands thèmes correspondant chacun aux trois axes :

- L'éducation aux patrimoines
- La sensibilisation et l'éducation à l'environnement
- L'interprétation des évolutions de l'agriculture et leurs conséquences sur la vie quotidienne

1.3.2 Développement des publics : confirmer la progression de la fréquentation

Objectifs : accroissement des publics, requalification de l'offre

Les publics scolaires

La mission pédagogique de l'Ecomusée est au cœur des préoccupations. Aussi l'objectif est-il d'accroître la fréquentation des scolaires et surtout de construire une offre adaptée aux besoins des enseignants et aux programmes.

Jusqu'à présent, seules les classes de primaire semblent concernées et fréquentent régulièrement l'Ecomusée. La requalification de l'offre pédagogique devra s'adapter aux enseignements du secondaire.

La méthode envisagée consiste à construire avec les enseignants un programme annuel de visites au cours desquelles les points du programme seront abordés. Le site offre un lieu d'expérimentation aux théories enseignées en classe. Nous avons identifié les disciplines et les points du programme des classes de primaire correspondant aux problématiques

abordées à l'Ecomusée. Ce travail devra être mené pour les classes du secondaire. On constate la grande diversité des possibilités. Ce projet implique l'intervention d'un médiateur dont le rôle consistera à concevoir et à construire le partenariat avec les enseignants et le réseau de l'Education Nationale. Jusqu'à présent les différentes tentatives réalisées en direction de l'Education Nationale pour l'obtention d'heures d'un enseignant détaché se sont soldées par des échecs.

La médiation est située au croisement de l'ensemble des axes du concept : c'est au niveau de la médiation que les thématiques définies dans l'axe 3 seront rendues intelligibles par le public. C'est également le médiateur qui devra exploiter la connaissance du passé et le patrimoine de l'Ecomusée pour mettre les thématiques en perspective. Enfin, l'ensemble sera coordonné par le médiateur. L'importance et le caractère transversal de ce poste laissent envisager une piste intéressante : avec l'aide de la DRAC et des partenaires, l'Ecomusée pourrait créer un poste de médiateur - Attaché de conservation de la fonction publique territoriale. Ainsi, son rôle serait de superviser l'ensemble de la médiation, de l'approche scientifique et des relations avec les partenaires. Cela pourvoirait deux des besoins identifiés en termes de conservation et en termes de médiation.

Pour que se développe sur le site un véritable travail pédagogique, il est également nécessaire de prévoir des espaces de travail adaptés où l'enseignant, comme l'animateur, auraient la possibilité de construire leurs interventions dans de bonnes conditions. [22, ébauche du programme des travaux de Ti Glas Hir]

Amélioration de l'offre touristique

On a constaté que les publics touristiques individuels représentent une part importante des visiteurs, contrairement aux groupes. St-Dégan est assez mal placé dans le domaine de l'accueil des groupes touristiques en raison d'une offre peu adaptée : l'Ecomusée ne propose pas à ce jour de « produits » touristiques véritablement attractifs.

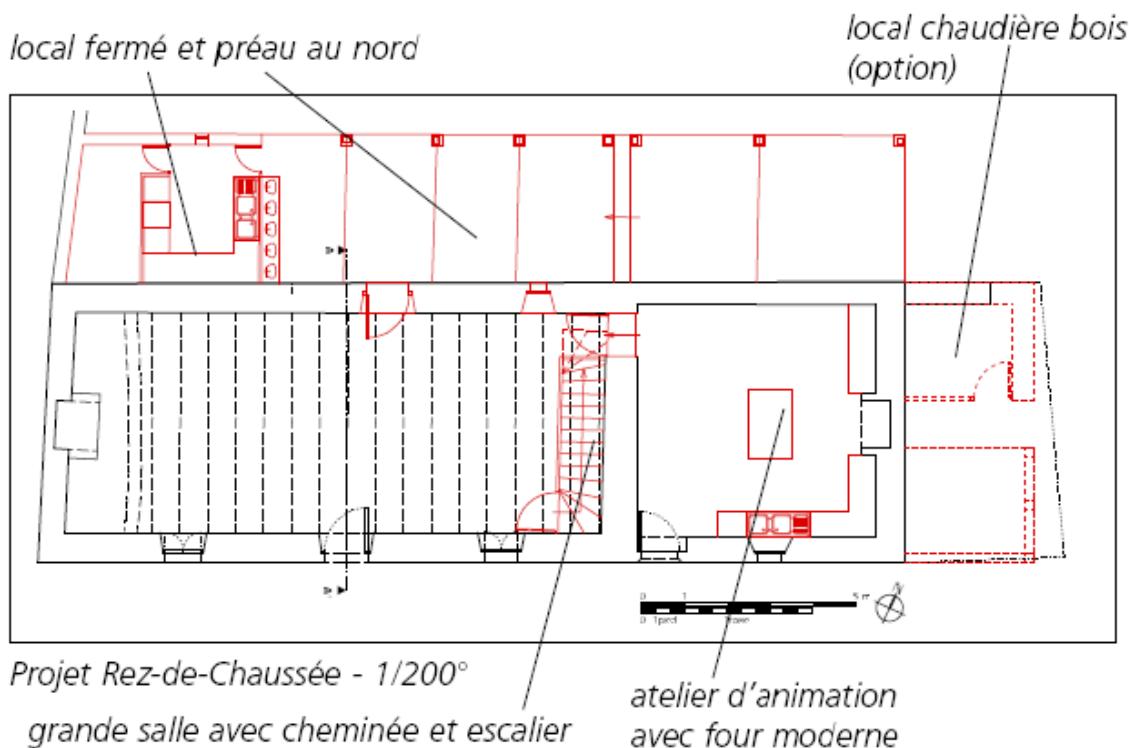
L'accroissement des publics touristiques, et donc l'élaboration de produits adaptés sont des objectifs stratégiques annoncés. Ce segment de l'activité génère des ressources financières importantes et indispensables. Par ailleurs, les publics touristiques participent à véhiculer l'image du site et de ses activités. L'Ecomusée qui les reçoit doit donc veiller à la qualité des prestations et à la satisfaction des publics.

Les visiteurs en groupe exigent des prestations complètes, alliant la dimension culturelle à une approche divertissante. Généralement, cela implique à la fois la valorisation du site, des collections, mais aussi une animation autour de la culture traditionnelle régionale. La demande est bien souvent conditionnée par la présence d'un service de restauration sur place.

Il semble exclu à court terme de mettre en place un service de restauration, cependant, il est envisagé de créer des animations autour de

la gastronomie locale et de l'alimentation autour des produits du jardin. Si les compétences nécessaires pour animer ce type d'atelier sont disponibles, il manque, là encore, un espace adapté. Par ailleurs, la poursuite de la démarche sur la transmission des gestes anciens, notamment la fabrication du pain, exige également une amélioration des conditions d'équipement et d'hygiène.

Pour répondre à ces deux besoins, l'équipement d'une « cuisine – atelier » dans ce que l'on appelle actuellement le « local paille », pourrait être envisagé, dans le prolongement de *Ti Glas Hir*. Dans un premier temps, il s'agirait d'y animer des ateliers pour les groupes, en gardant à l'esprit une évolution éventuelle en véritable service de restauration, en fonction du développement de l'activité.



22, ébauche du programme des travaux de *Ti Glas Hir*

Il sera alors possible de proposer des journées de stage et d'initiation aux différentes thématiques abordées à l'Ecomusée dont la diversité garantit l'attractivité du produit.

Communication

Le concept devra être exprimé clairement à travers une politique de communication simple et directe.

Etant donné le nombre restreint de salariés, et les priorités du projet, il semble pragmatique d'envisager de poursuivre selon la méthode actuelle qui repose essentiellement sur une diffusion par les bénévoles.

Cependant, il sera nécessaire de revoir la charte graphique pour créer l'identité visuelle qui fait actuellement défaut.

Cette charte devra prendre en compte le positionnement de l'Ecomusée en tant qu' « Espace de Mémoire et de Valorisation du Monde rural ». « Mémoire », « Milieu », « Monde rural », sont les notions importantes, synthétisant les 3 axes, qui devront être clairement identifiables et attachées à l'image du site.

D'un point de vue pratique, il est important que la charte s'adapte et s'applique facilement pour que les salariés, principaux concepteurs des documents de communication, puissent continuer à s'en charger.

Si la création et la diffusion des documents de communication se sont avérées, jusqu'à présent, efficaces, les relations « presse » peuvent être améliorées. Aujourd'hui, elles sont limitées à la presse quotidienne régionale, *Ouest France* et le *Télégramme*. Par des moyens simples tels que la réalisation de communiqués de presse réguliers et la constitution d'une liste de diffusion, il est possible d'améliorer la situation sans impliquer à ce stade de personnel spécialisé. Il relèvera du rôle du directeur de la structure de valider la politique de communication.

Si l'on considère un rythme d'exposition thématique annuel, on peut alors envisager de publier chaque année un ouvrage qui synthétise les enjeux des thèmes abordés et les contenus proposés dans les expositions.

1.3.3 Un projet d'ouverture sur le territoire

« Ecomusée » désigne avant tout un concept culturel. Le présent projet propose d'appliquer ce concept sur le site de St-Dégan et de le transposer à une échelle territoriale. L'Ecomusée souhaite développer son offre de prestations extérieures, mais au-delà, il s'agit d'animer, autour d'un même thème, plusieurs structures du territoire dont les approches seraient complémentaires. En premier lieu, le partenariat avec le Musée des thoniers d'Etel s'impose ; de réelles possibilités existent et les volontés en présence convergent vers cet objectif.

La diversité des patrimoines et des structures présentes sur le Pays, et leur forte attractivité rend fondamentale la définition d'un schéma culturel pour le Pays dans lequel le projet de St-Dégan doit s'inscrire. L'action culturelle sur le territoire mérite en effet d'être mieux identifiée, mieux connue et mieux coordonnée.

Ces éléments sont autant d'arguments qui laissent penser que la réussite du projet repose sur la mise en commun de moyens humains, et notamment sur la création d'un poste de conservateur qui serait à la fois un référent scientifique, un coordinateur des actions culturelles, un

programmateur soucieux de respecter l'esprit du projet et de l'appliquer. Ce directeur pourrait être rattaché à une structure intercommunale pour l'intérêt de laquelle il agirait.

Médiation et communication : moyens à mettre en œuvre et partenariat

- Un directeur recruté par une structure intercommunale, Pays ou Communauté de Communes.
- Un médiateur, recruté par l'association dans le cadre du dispositif d'aide de la DRAC sur un profil d'attaché de conservation du patrimoine
- Des espaces de travail adaptés et accessibles à tous.
- Une charte graphique renouvelée.

Partenariat

- DRAC
- Inspection académique pour le travail en réseau
- Commune de Brec'h
- Pays d'Auray
- Communauté de Communes

2 Réhabiliter les collections

2.1 Les collections

2.1.1 Organisation des conditions de travail sur les collections

Comment débloquer la situation actuelle ?

Le travail sur les collections est actuellement totalement interrompu faute de moyens humains au sein de l'équipe et d'espaces adaptés.

Il semble que ce contexte soit peu favorable à l'entreprise, nécessaire et urgente, de réhabilitation des collections.

Ce projet devra donc dans un premier temps définir les missions à réaliser, les moyens à mettre en œuvre pour y parvenir et proposer des solutions, sans perdre de vue l'échéance de 2014 imposée pour la remise du récolement décennal. Enfin, un planning de travail devra être défini très précisément. Il devra tenir compte des délais de restauration des lieux d'exposition projetés entre 2010 et 2015, et de l'urgence de la situation.

Ce qui suit constitue donc le plan de récolement, en complément de la description et de la localisation présentée en première partie [11, plan de localisation des collections]

Missions à réaliser à horizon 2014 : tout est « à faire »

Le chantier à mener sur les collections se déroule en 3 phases :

- Création d'une nouvelle réserve, hors site.

D'après les prescriptions, la diversité des matériaux à conserver (textiles, bois, métaux, papiers, cuir, lapidaire) orienterait la recherche vers un local cloisonné en espaces distincts dont on puisse adapter la température et l'hygrométrie.

- Définition des critères de tri des collections : ne seront conservées par l'Ecomusée de Saint-Dégan que les collections représentatives du monde rural du Pays d'Auray. Le critère géographique est donc clairement défini. Le critère chronologique est plus aléatoire : les objets utilisés dans leur contexte traditionnel peuvent être fabriqués jusque dans les années 60. Certaines pièces de costumes par exemple datent de cette époque, quand certaines catégories de population portaient encore le costume traditionnel pour les grandes occasions. Par contre, dans le secteur agricole, beaucoup de pratiques se sont interrompues avec la mécanisation du travail, qui a commencé au début du XXe siècle et s'est généralisée entre les deux guerres. Il faudra donc estimer pour chaque objet sa pertinence par rapport au contexte. Il est clair que les collections devront correspondre à la vie quotidienne dans le milieu rural et au travail agricole.

- Transfert de l'ensemble des collections non exposées et des collections présentées dans le hangar à charrette (n°7).
- Mise à niveau du conditionnement

Un travail important de nettoyage, de détection des attaques et de traitement est prévoir. Il s'accompagnera d'une campagne photographique et de l'élaboration des constats d'état.

- Inventaire des collections non inventoriées, récolelement des collections inventoriées. Numérisation des collections.

L'Ecomusée bénéficie d'une aide de la DRAC pour la réalisation d'un projet de base de données informatiques dont l'objet serait de mettre en commun les inventaires des musées de sociétés de Bretagne afin d'améliorer la communication scientifique entre eux et de rationaliser la gestion des collections. Il est prévu de réaliser ce travail dans le cadre du chantier des collections dans la mesure où il doit également permettre d'améliorer la gestion des informations au sein de l'Ecomusée.

Moyens à mettre en œuvre : des locaux, du personnel

Réserves

Une nouvelle réserve pour l'Ecomusée est un besoin manifeste. Le coût de locaux adaptés ne peut être assumé par l'Ecomusée seul. Le budget actuellement consacré à la location de l'ancienne porcherie est le montant maximum compatible avec la capacité financière de l'association.

C'est pourquoi l'hypothèse d'une réserve commune avec d'autres équipements du territoire tels que le musée de Carnac et le musée d'Etel est à privilégier (le musée d'Etel n'est pas un musée de France, il faudra donc étudier la faisabilité de ce projet ; néanmoins, il est confronté aux mêmes problématiques de conservation que l'Ecomusée).

En se dotant d'équipements performants et de systèmes de gestion collectifs et mutualisés, le Pays d'Auray peut devenir un territoire attractif dans le domaine du savoir et de la culture alors même que les équipements d'enseignement supérieur font défaut. Les étudiants et chercheurs pourront bénéficier de sujets de recherche et de conditions de travail adéquates. Sur le long terme, cette démarche représentera une valeur ajoutée non négligeable, et porteuse de la requalification de l'offre culturelle en Pays d'Auray qui se distinguerait ainsi des Pays voisins par une action à ce jour inédite en Morbihan.

L'Ecomusée a avancé cette hypothèse auprès du Pays d'Auray et a déposé une demande de financement sur un projet global concernant à la fois le chantier des collections mais aussi les axes 2 et 3 sur le volet territorial du FNADT.

Etant donné l'urgence de la situation, il faut envisager d'équiper *a minima* la réserve hors site (ancienne porcherie) pour débuter le travail de nettoyage et de traitement au plus vite. L'espace y sera suffisant, mais les conditions climatiques ne sont pas satisfaisantes pour pouvoir considérer cette solution comme définitive.

Les aménagements minimum préconisés :

- Mise en sécurité de la porte d'entrée (la petite taille des fenêtres écarte le risque d'intrusion)
- Pose d'un revêtement de sol (actuellement, dalle ciment) type linoléum pour isoler les étagères de la chape, limiter la poussière et faciliter le nettoyage.
- Pose d'étagères et de mobilier adapté
- Installation d'un système de chauffage et de contrôle de l'hygrométrie

Les compétences

La loi musée de 2002 est très claire sur le statut du responsable des collections. Il doit s'agir d'un agent de catégorie A de la filière culturelle, conservateur ou attaché de conservation. Cependant, si les perspectives de créer un poste de direction mutualisé sont réelles, il n'est pas raisonnable à ce stade d'envisager le recrutement d'un conservateur sur le seul budget de l'Ecomusée.

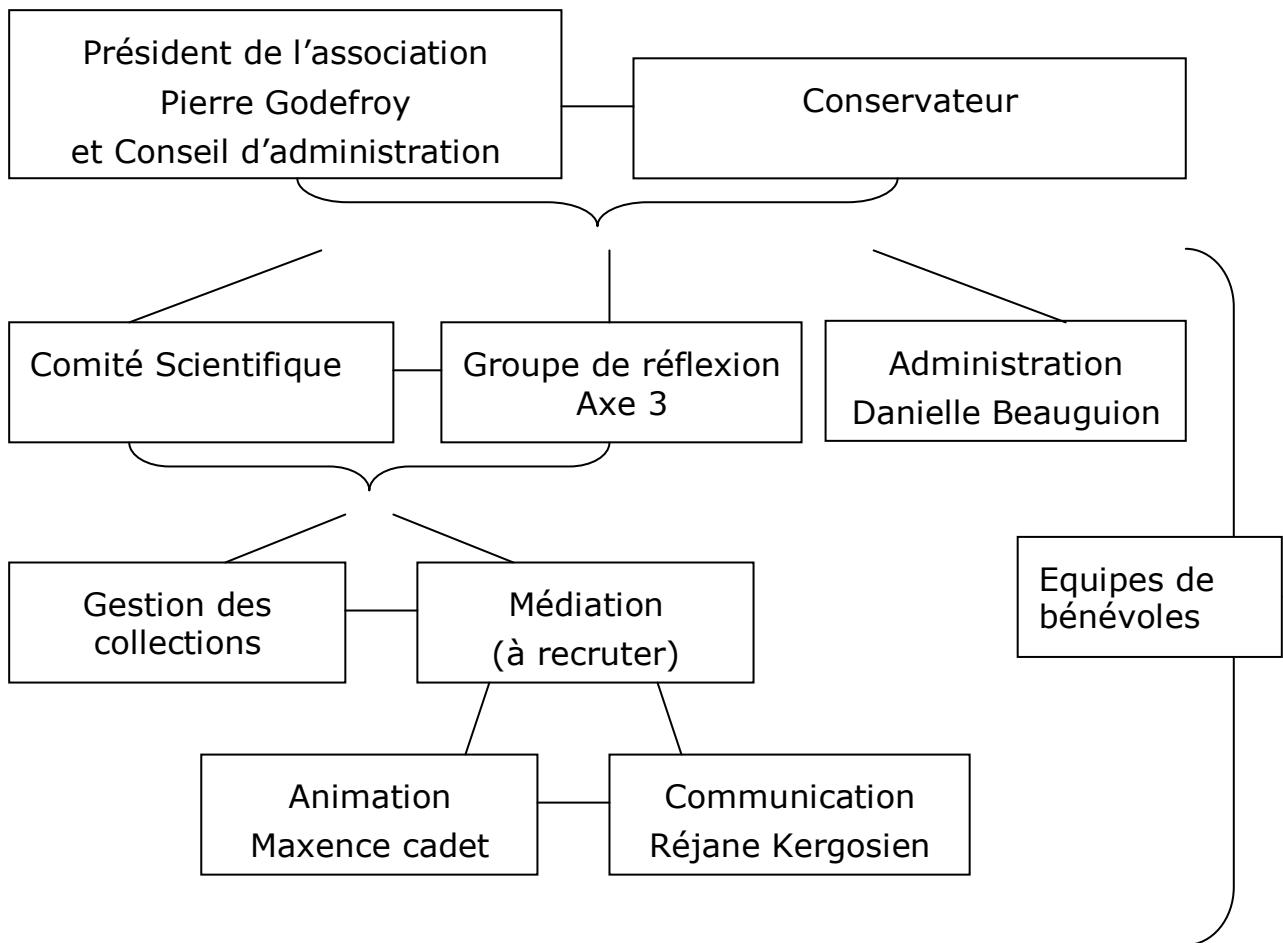
Les partenaires publics, notamment la commune, sont mobilisés sur la résolution du problème de statut de la propriété foncière et de la conservation du patrimoine bâti. Ils ont déjà exprimé leur incapacité à prendre en charge un poste de conservateur.

Les salariés de l'association devront être mobilisés pour la réalisation du travail sur la collection. Une formation sera nécessaire pour que cela puisse être réalisé à effectif constant. L'Atelier Régional de Restauration sera sollicité pour la formation des personnels et un suivi méthodologique.

Avec le soutien de la DRAC, nous espérons pouvoir bénéficier d'un suivi scientifique ponctuel et d'une validation étape par étape par l'intermédiaire d'un conservateur en poste dans l'un des musées du Morbihan.

D'autres musées du territoire envisagent le recrutement d'un conservateur à temps partiel. Peut-être serait-il possible pour l'Ecomusée de mutualiser cette ressource, même si les premiers contacts ne permettent pas de conclure positivement sur cette hypothèse. La piste du recrutement d'un médiateur – attaché par l'Ecomusée ou encore par une structure intercommunale du Pays d'Auray, reste, à ce stade, la plus plausible.

Organigramme souhaité



Une piste innovante

Au cours de l'étude, les spécialistes et universitaires sollicités ont soulevé la question, certes philosophique, de la notion « d'authenticité », qui trouve des répercussions directes dans l'activité de l'Ecomusée. La démarche de l'Ecomusée n'est pas une recherche d'authenticité mais bien l'observation d'une société, ce qui nécessite la conservation de témoignages présentant un état éloquent par rapport au discours.

Il s'agit aussi d'étudier l'évolution des techniques, ce qui nous amène à proposer une solution innovante qui peut s'avérer extrêmement instructive. Les artisans d'aujourd'hui disposent de techniques mais aussi de points de vue différents de ceux de leurs aînés. Il serait donc intéressant de leur confier la restauration d'objets, qui pourraient être inscrits à cette fin sur l'inventaire d'étude, et qu'ils pourraient se réapproprier en l'adaptant à un usage actuel et réel.

L'intérêt serait double : créer un lien avec les artisans du territoire en leur confiant un rôle de réflexion et de conseil, valoriser leur savoir-faire, tenir un discours sur la notion d'évolution des techniques et de la relativité du concept d'authenticité.

Planning récapitulatif

Le planning présenté en annexe adopte le principe d'une prise en charge du travail par les salariés actuels et tient compte des contraintes liées à l'accueil du public, réclamant leur présence à temps complet, de mars à fin octobre. Ils ne pourront donc consacrer qu'une partie des 5 mois restant au travail des collections.

Le planning n'anticipe pas sur les décisions et évolutions du Pays et de l'intercommunalité. Les opérations sont donc organisées en fonction de la situation matérielle actuelle (réserve hors site louée à un particulier). En revanche, il est prévu un temps de déménagement des collections exposées (espaces 4, 4', 5A, 5B) si les restaurations du bâti intervenaient, comme il est à espérer, au printemps 2010. Ces collections ne seraient pas transférées hors du site, mais dans le bâtiment *Ty Glas Hir* dont les restaurations sont prévues à une date ultérieure.

Les équipes désignées sur le planning se constituent comme suit :

- Equipe 1 : Danielle Beauguion et Réjane Kergosien, assistées de bénévoles volontaires
- Equipe 2 : Maxence Cadet, assisté de bénévoles volontaires
- Equipe 3 : Pierre Godefroy, Catherine Sparta

On entend par « bénévoles volontaires », les adhérents de l'Ecomusée, déjà très actifs pour l'organisation des manifestations. Certains d'entre eux ont travaillé par le passé avec Jean Péron et ont déjà des notions de gestion des collections, ces connaissances seront toutefois à réactualiser.

Des partenaires compétents dans des domaines spécifiques peuvent être sollicités. Le Cartopole de Baud, équipement dédié à la conservation des fonds de cartes postales anciens, pourrait participer en tant qu'expert au travail sur les collections iconographiques de l'Ecomusée. De même, le lycée professionnel de Locminé dispense un enseignement spécialisé dans le domaine du costume de scène (fabrication, restauration, mise en forme). D'après les enseignants interrogés, et étant intervenus à St-Dégan dans le cadre de conférences sur le costume traditionnel, le lycée est en recherche constante de chantier école sur les textiles anciens. Un partenariat est, là aussi, à envisager. [Annexe 12 : Planning de travail sur les collections p 128]

2.1.2 Projet scientifique : recherche sur les collections

Accroître la connaissance, développer le discours

Si une grande partie du travail technique sur les collections pourra être organisée avec l'équipe en place et un contrôle ponctuel, cela ne sera pas le cas du travail de recherche.

L'objectif de ce travail est bien d'accroître la connaissance sur les sociétés rurales du Pays d'Auray, afin de développer le discours de l'axe 1 « histoire et mémoire ». Rappelons qu'il apparaît essentiel de valider scientifiquement les parts muséographiques de restitution d'habitat qui ne valent qu'à cette condition.

Avant tout, il semble fondamental d'intégrer le réseau de la recherche en ethnologie. L'Ecomusée doit devenir un sujet d'étude, et un lieu de recherche pour les étudiants du territoire. Le centre de recherches bretonnes et celtiques de l'université de Bretagne occidentale (Brest) est identifié comme un partenaire dans la constitution de ce réseau. Malgré un intérêt réel pour le projet et le site, nous devons conclure des contacts pris avec son Directeur, M. Simon, que la participation ne pourra être que ponctuelle dans un premier temps. Reste donc à mobiliser les spécialistes, historiens et ethnologues du réseau scientifique. Nous l'avons déjà évoqué, l'axe 1 devra s'articuler autour d'un comité scientifique.

Les sujets d'étude, et des conventions avec les universités, seront définis en fonction des besoins de la thématique annuelle.

Développer un centre de ressources sur les patrimoines du Pays d'Auray

Cette démarche devra permettre à l'Ecomusée d'être au centre d'un réseau de connaissances qu'il devra conserver et valoriser. L'offre culturelle du site en sera renforcée, tout comme la crédibilité du propos.

Un système de gestion de l'information scientifique devra accompagner le travail du comité afin de permettre la restitution des données aux publics et aux collectivités.

Si le Pays d'Auray est partie prenante du projet, le travail du comité scientifique peut-être le nœud d'un centre de ressources sur l'histoire et les patrimoines du Pays. Seul, l'Ecomusée ne pourra pas assumer cette fonction technique et spécifique, mais il s'agirait pour lui de participer et contribuer à une dynamique de réflexion en Pays d'Auray.

2.1.3 Valorisation des collections et parcours muséographiques

Muséographie : le cœur historique du village

L'ensemble du projet s'articule autour de lieux historiques.

Dans le projet, la place des collections est clairement définie : elles apportent une vision historique ; elles ramènent le visiteur à un contexte précis ; elles permettent une compréhension générale de la structure de la société rurale de la fin du XVIII^e siècle jusqu'à la seconde guerre mondiale.

C'est au début de cette période que les modes de vie ruraux, notamment le rapport au travail de la terre, vont se modifier profondément, à un rythme soutenu, au fil des progrès techniques successifs et de l'urbanisation grandissante. La Bretagne a également connu d'importantes campagnes de remembrement dont les conséquences, souvent traumatisantes, sont lisibles encore aujourd'hui.

Les deux fermes qui se font face offrent une lecture directe et immédiate de l'évolution du bâti.

L'organisation de l'habitat rural, révélatrice du fonctionnement de tout un système, reste au cœur de la démonstration et du principe muséographique. Le mode de la reconstitution d'habitat reste le parti muséographique adopté : d'après l'état de nos connaissances, les intérieurs de ferme sont réaménagés de la façon la plus probable et la plus cohérente

possible, tels qu'ils étaient selon toute vraisemblance. Cela découle d'une volonté de replacer les produits d'une communauté humaine dans leur environnement social, économique et culturel, mais aussi de privilégier l'approche sensible. La rigueur scientifique est donc indispensable, tout comme la remise en question constante des partis adoptés. Ce mode de présentation ne vaut que s'il est vécu comme un atelier vivant de la recherche en ethnographie, un laboratoire d'expérimentation sur les techniques anciennes, les modes de vie, les usages domestiques...

Le discours est porté par la comparaison entre deux structures architecturales très différentes, le logis étable et la ferme en alignement, présentant un très fort potentiel pédagogique et démonstratif.

Il est donc important de conserver cette approche.

La chaumière :

La structure mixte de cet habitat en constitue la caractéristique majeure. Elle doit donc se lire sans ambiguïté. L'espace autour de l'âtre est le point de convergence de la vie des hommes. L'occupation de l'espace de l'étable par du matériel de transformation du lait génère des confusions et gêne la compréhension. Cet espace doit donc être vide (puisque il ne s'agit pas d'y réaménager une étable). De même la dalle de ciment qui recouvre le sol nuit à la lecture de l'espace (ainsi qu'à la conservation du bâtiment) La pente naturelle du sol a été effacée et une marche aménagée pour accéder au foyer. Visuellement, les effets de cette transformation sont importants. Ce lieu, conçu comme une mise en contexte, doit être à la mesure de cette ambition et aménagé en conséquence.

Cette organisation de l'habitat dans une salle unique partagée avec les animaux prévaut en Morbihan jusqu'à la fin du XVIII^e siècle. Le schéma en ferme longue à plusieurs pièces s'impose à partir de ce moment et l'organisation de l'habitat change aussi. Si l'on souhaite mettre en place une muséographie cohérente par rapport au discours, il faut donc limiter chronologiquement l'aménagement de la chaumière à la fin du XVIII^e siècle.

La volonté de renforcer l'approche scientifique de la reconstitution d'habitat doit se traduire par une muséographie exacte et sans compromis vis-à-vis du visiteur ; c'est la garantie de la crédibilité du propos.

Ce projet peut être servi partiellement par les collections propres de l'Ecomusée. Un vaisselier, deux armoires et une table huche correspondent à cette période ainsi que quelques petits objets. Dans un premier temps, un décor scénographique intentionnellement « contemporain » simulera la taille et la forme des éléments manquants. Ainsi, l'approche est honnête et rigoureuse, le discours préservé.

Lorsque les chaumières seront restaurées et que le travail sur les collections sera engagé, il sera possible d'envisager certaines acquisitions ciblées sur le mobilier du XVIII^e siècle et de mettre en place une recherche de dépôt auprès des musées intéressés ou des particuliers qui conservent encore ce type d'objets.

On sait que l'extension de la chaumière réalisée au début du XIX^e siècle a été prévue pour recevoir la laiterie. Les objets relatifs à la transformation du lait seront replacés dans cet espace.

La longère :

La plus grande partie des collections de l'Ecomusée peut être datée entre 1850 et 1950. Elle correspond donc à la date du dernier remaniement, qui a donné sa forme actuelle à cette ferme en alignement. La pièce centrale est la salle de vie de la famille, attenante (mais bien séparée) de l'étable. Les habitudes domestiques ont évolué et l'organisation spatiale s'est adaptée. Il est donc intéressant de conserver cette pièce telle qu'elle était aménagée à la fin du XIX^e siècle.

La pièce avec cheminée à l'extrémité de la longère est actuellement aménagée conformément à son dernier usage connu, attesté par le témoignage des habitants du village, comme la pièce des « vieux parents ». L'usage premier de cette pièce avec cheminée, qui communique avec le grenier, peut également être, comme le conclut le travail d'inventaire, le lieu où l'on préparait les céréales destinées à l'alimentation du bétail. Il serait donc intéressant de retenir cet usage, afin d'éviter les redites, et d'enrichir l'approche.

- Les outils exposés dans le hangar de la cour doivent être rangés en réserve et utilisés dans un but d'illustration ponctuel et précis. A plus long terme, il est envisagé de restaurer le hangar et de l'aménager en espace dédié aux machines agricoles.

La destination des greniers et des annexes

Les collections permanentes ne sont présentées qu'aux premiers niveaux de la longère et de la chaumière.

Les greniers sont destinés aux expositions temporaires et thématiques conformément à la volonté de relier le passé et le présent autour de thèmes définis dans le cadre de la concertation de l'axe 3.

La destination du cellier, conformément à son usage initial, la conservation du pressoir qui s'y trouve et les animations qui s'y déroulent restent inchangées. L'intérieur de la soue à cochon ne présente pas d'intérêt particulier : très basse de plafond, elle ne bénéficie d'aucune lumière naturelle. Les volumes y sont inexploitables. Elle sera aménagée en dégagement technique pour le stockage des outils d'entretien des espaces verts et des jardins potagers tout proches.

L'actuelle loge de sabotier sera transformée en fournil. La « maison du pain » est installée actuellement dans un ancien hangar à charrette de l'autre côté de la route, ce qui présente de sérieux problèmes de sécurité. En la déplaçant, il sera juste en face du four, ce qui créera un espace plus pratique et plus convivial.

Scénographie de l'ensemble du site

L'approche est globale et le discours ne se limite pas aux collections. L'ensemble du site, depuis l'arrivée dans le village jusqu'aux cheminements et points de vue, doit faire l'objet d'une scénographie.

L'analyse du site, menée par Dominique Lizerand dans le cadre de l'étude architecturale, met en évidence et justifie les différents points de vue à aménager, les liaisons à restaurer et les phénomènes de co-visibilité avec des bâtiments récents à estomper.

2.2 Restauration des bâtiments

Une étude architecturale a été menée, avant même la fin de l'élaboration du projet culturel, pour être en mesure de faire face au plus vite à l'urgence de la situation. Cette étude a dressé une analyse du site, un état sanitaire du bâti, des relevés et des plans, une esquisse de remaniement des bâtiments communaux et un chiffrage des travaux. Les deux propriétaires en présence, la commune et l'association, l'ont financée.

Cette étude est fournie dans son intégralité, conjointement au projet scientifique et culturel.

2.2.1 Un cœur historique préservé

La préoccupation majeure consiste à sauvegarder le patrimoine architectural remarquable du village de Saint-Dégan. Les deux corps de ferme, repérés par l'inventaire et décrits en première partie, constituent un témoignage important dont la valeur d'existence ne fait aucun doute.

Ces bâtiments ont également acquis une valeur d'usage importante, attestée par une activité de valorisation continue depuis 40 ans. Cette approche est confirmée par le présent projet.

Conformément à l'usage que l'on souhaite en faire, à savoir un témoin des modes de vie passés, le parti de restauration consiste à revenir à l'état des derniers remaniements importants, ceux du XIX^e siècle (cheminée remontée) et XX^e siècle (surélévation probable). Ces traces de l'adaptation du bâti étant indispensables à notre discours, il ne s'agit pas de les effacer en revenant à un parti antérieur. Il s'agit uniquement, dans un souci d'intégrité des bâtiments, d'apporter les restaurations nécessaires à leur préservation dans le respect des techniques traditionnelles.

Le cœur historique sera le support de l'approche muséographique et historique.

2.2.2 Espace pédagogique : les bâtiments communaux

Les 3 bâtiments communaux sont également des fermes établies au cours du XVIII^e siècle mais très remaniées au XX^e siècle.

Le bâtiment d'accueil a été intégralement restauré vers 2000 ; les reprises à envisager sont peu nombreuses. La destination de ce bâtiment reste inchangée ; il faut toutefois en aménager l'accès pour les publics à mobilité réduite.

Le faible intérêt patrimonial des deux autres bâtiments, les volumes importants qu'ils abritent et leur fort potentiel en termes d'aménagement, les désignent pour accueillir les espaces d'animations pédagogiques et les expositions temporaires thématiques.

Ti Glas Hir sera aménagé pour le travail en groupe et pour les ateliers. A plus longue échéance, les combles pourront être aménagés en bureaux. *Ti Glas Ber* sera consacré aux expositions temporaires.

L'architecte du patrimoine qui a réalisé l'étude, a proposé une ébauche d'aménagement pour le bâtiment *Ti Glas Hir*. Actuellement, il s'ouvre au sud, sur la rue, tandis que la façade nord, aveugle, est longée par un grand espace de jardin aujourd'hui très peu exploité car en retrait du parcours de visite. L'idée de l'architecte consiste à ouvrir la maison sur le jardin, de l'équiper d'un auvent en appentis afin d'exploiter cet espace et d'améliorer la sécurité en évitant le passage par la rue.

2.2.3 Traitement des abords et extension du site

Le programme de mise en valeur des abords met en place des mesures de sécurité rendues nécessaires par la voie carrossable qui traverse le site. Il vise également l'amélioration de l'impact visuel de cette chaussée et de la vue à l'arrivée sur le site en prévoyant un recalibrage des voies et un aménagement des parkings (3). [23, plan des extensions possibles]

Par ailleurs, des espaces de repos sont aménagés pour mettre en valeur les points de vue sur la vallée.

L'autre contrainte prise en compte concerne l'accès du site aux publics à mobilité réduite : les rampes d'accès à l'accueil, l'aménagement des sanitaires, le cheminement sur les différents espaces du site seront conçus pour l'accès en fauteuil.



23, plan des extensions possibles

Certaines parcelles viendraient avantageusement compléter le site. Le verger qui s'étend derrière *Ti Glas Hir* (1) constituerait un espace d'animation idéal et son acquisition garantirait la préservation de cet espace en l'état. De même, la pointe de l'îlot (2) apporterait une plus grande cohérence à l'ensemble.

A long terme, l'acquisition d'une parcelle constructible, attenante à la longère (4), permettrait une

extension des espaces de l'écomusée tout en apportant l'assurance du respect des co-visibilités depuis le site.

2.2.4 Budget, financements, porteur de projet

L'estimation du montant des travaux de restauration est présentée selon la logique suivante :

- première tranche : travaux d'urgence,
- deuxième tranche : travaux d'amélioration,
- troisième tranche : travaux de mise en valeur.

Le montant total de cette étude prospective a été estimé à 869 000€ hors taxe.

A partir de ce travail, l'association a défini ses propres priorités et établi des choix. En premier lieu, il s'agit de sauver le cœur historique de l'Ecomusée (restauration des chaumières des XVII^e et XIX^e siècle). Dans un second temps, appliquer les normes de sécurité et d'accessibilité aux handicapés. Enfin, améliorer les conditions générales d'accueil et de travail. La mise en valeur des bâtiments et des abords est également souhaitable étant donnée l'activité du site.

Certaines des préconisations relèvent de l'entretien courant des bâtiments (entretien des toitures), d'autres de la voirie (recalibrage de la voie, drainage). Ces travaux ne sont donc pas directement liés au projet.

	Bâtiments – association	Bâtiment – Commune
Sauvegarde du cœur historique	163 470€	
Sécurité	55 580€	75 650€
Capacité d'accueil		298 030€
Amélioration		180 000€
TOTAL	219 050€	550 680€
Entretien courant		99 040€

En tout état de cause, l'association ne peut pas porter ces restaurations. Elle propose une répartition des rôles qui découle de la logique du projet : la Commune entretient les bâtiments, l'association anime le lieu.

Dans cette optique, l'association propose de céder sa propriété foncière à la commune de Brec'h. L'objectif est de mettre en œuvre ce projet en partenariat avec la commune, pour la réalisation du programme architectural, le développement de l'activité et de l'attractivité du site.

Ce programme architectural peut appeler au moins 80 % de financements pour la partie patrimoniale du site et environ 70 % pour les autres bâtiments.

3 Moderniser la structure

3.1 Mise en place du projet : moyens à mettre en œuvre

La mise en place du projet nécessite des moyens matériels et humains. L'animation et la conservation des collections relèvent des compétences de l'Ecomusée. Celui-ci n'aura pas la capacité d'investissement nécessaire pour l'entretien du patrimoine foncier et le recrutement du personnel qui fait défaut pour le développement et l'amélioration du service culturel. De plus, certaines des missions décrites sont d'envergure territoriale et les actions bénéficiaient à l'ensemble de l'intercommunalité, aussi, les partenaires ont été identifiés et sollicités.

Moyens matériels, investissement

- La restauration et l'aménagement du patrimoine bâti sont un préalable indispensable à la poursuite de l'activité. Il relève des compétences de la commune de Brec'h de prendre en charge financièrement ces restaurations qui répondent aux besoins du projet et d'assurer la maîtrise d'ouvrage après cession du patrimoine foncier.
- La réhabilitation des collections nécessite un lieu de réserve approprié. La réserve hors site, louée actuellement par l'association, est une solution d'attente. Il apparaît que ce besoin soit partagé par plusieurs équipements culturels et muséographiques du territoire. De ce fait, l'intercommunalité et le Pays devraient intervenir dans la mise en place.

Moyens humains, fonctionnement

- Un poste de Directeur doit être créé au niveau du Pays d'Auray. Il répondrait au besoin de coordination de l'action culturelle sur le Pays. Il serait le référent scientifique sur les questions du patrimoine rural, leur conservation, leur valorisation. Il assurerait le suivi du travail sur les collections et de la programmation de l'Ecomusée, en cohérence avec l'action menée sur l'ensemble du territoire.
- Le travail sur les collections requiert la formation du personnel actuel de l'Ecomusée. L'association, propriétaire des collections, doit pourvoir à ce besoin.
- Un médiateur est également nécessaire à la fois sur la mise en place de l'axe 3 du projet (concertation des professionnels du secteur primaire) et sur l'élaboration de la médiation auprès des scolaires de l'Ecomusée. Ce poste a une dimension intercommunale et doit répondre à un besoin spécifique de l'Ecomusée, c'est pourquoi, il pourrait être supporté conjointement par l'association et l'intercommunalité.

- Les bénévoles demeurent, dans ce schéma, une force motrice indispensable qu'il faut savoir conserver.

Ces actions sont actuellement portées par l'association « Nature et traditions du Pays d'Auray » qui souffre elle-même d'une certaine fragilité. L'application des missions et la mise en place des actions décrites ici impliquent donc en premier lieu une réflexion sur le statut juridique de la structure support de l'Ecomusée.

3.2 Préparer la transition : renforcer l'association

Une situation financière peu favorable à la mise en place du projet

La situation actuelle, si elle demeure inchangée, laisse présager de sérieuses difficultés financières à court terme. C'est pourquoi il est urgent de renforcer les partenariats, et, à plus long terme, d'envisager la transformation de la structure en une forme juridique plus adaptée à son action et à la nature de ses activités.

Actuellement, les recettes propres financent l'ensemble des charges de personnel. Le niveau d'autofinancement est très important pour une structure de ce type, mais le déficit tend à se creuser davantage, année après année.

Chacun des trois axes du projet appelle des investissements et du temps de travail. Pour les mettre en place, il est donc nécessaire de stabiliser rapidement la situation financière de l'association et de rassembler les partenaires autour du projet.

La première étape consiste à renforcer l'association afin de permettre la mise en place des actions urgentes.

Un projet de territoire, une ouverture sur l'intercommunalité

Le projet de l'Ecomusée a donc une forte vocation intercommunale ce qui justifie l'intervention des collectivités publiques.

- L'axe 1 est entièrement lié au site de St-Dégan. Il ne pourrait être transposé. Il requiert la participation de l'ensemble des salariés.
- L'axe 2 est au contraire transposable à d'autres sites. Beaucoup de phénomènes et de milieux peuvent être observés à St-Dégan, mais la pédagogie, les méthodes de médiation et d'observation peuvent être appliquées sur l'ensemble du territoire.
- L'axe 3 est un projet de territoire qui a vocation à fédérer la réflexion des acteurs et des professionnels. Les thématiques abordées seront valorisées à St-Dégan mais ne doivent pas y être cantonnées. L'intérêt au contraire est que l'axe 3 trouve d'autres lieux d'expression et de rencontre avec les publics.

On estime à 2 équivalents temps plein les besoins nécessaires à la valorisation et à l'animation. De même, le travail de médiation auprès des scolaires - la mission éducative - représente 2 équivalents temps plein. Cependant, les recettes générées par l'action auprès des scolaires ne suffisent pas à équilibrer les coûts qu'elle suscite.

Missions de service public, des partenariats possibles

Pour la réalisation de ces missions, l'Ecomusée a besoin d'une aide au fonctionnement qui pourrait se traduire par un conventionnement auprès des collectivités compétentes en matière d'éducation, la Communauté de Communes, le Conseil Général, le Conseil Régional.

La recherche de conventionnement et d'aide au fonctionnement afin de stabiliser les recettes est une première étape.

La cession du patrimoine immobilier à la Commune de Brec'h représente également un moyen d'alléger les charges de la structure.

Ces premières démarches prépareront la transition vers un statut adapté à la dimension intercommunale et garantissant la pérennité de l'activité.

3.3 SCIC : un cadre juridique adapté, une démarche innovante

L'Ecomusée veut devenir un observateur, mais aussi un acteur du développement économique du territoire. La forme juridique actuelle ne peut porter le développement envisagé. L'activité commerciale en premier lieu est incompatible avec le statut ; la fragilité financière est un autre frein.

Il convient donc d'adopter une forme qui soit à la fois en accord avec les valeurs culturelles, sociales et éthiques du concept d'écomusée, compatible avec son développement, et admettant le caractère participatif et coopératif de cette construction.

Le statut de Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) semble correspondre à ces critères. Cette forme récente de société (2001) connaît un grand succès dans le domaine de l'économie sociale et solidaire. Elle est porteuse de sens et de modernité. Elle répond aussi aux exigences philosophiques du concept. L'intégration de l'association au sein d'une SCIC pourrait lui garantir une meilleure implantation sur le territoire et améliorer le dialogue avec les collectivités territoriales. Elle représente surtout le moyen de réaliser économiquement et concrètement les discours évoqués dans le cadre de l'activité de l'écomusée.

Société Coopérative d'Intérêt Collectif : Définition

Cette forme de coopérative a été instituée par la loi n° 2001-624 du 17 juillet 2001. « C'est une société anonyme ou une SARL à capital variable ayant pour objet la production ou la fourniture de biens et de services d'intérêt collectif, qui présentent un caractère d'utilité sociale. »¹⁷

La SCIC est une société qui se distingue par sa mission à caractère social, sa forme coopérative, un multi sociétariat ouvert aux collectivités publiques ou encore son but non-lucratif.

Cette forme devient particulièrement adaptée dans le contexte actuel d'accroissement des compétences des collectivités locales et du déplacement de la prise de décision vers l'intercommunalité, car elle permet d'impliquer au même niveau tous les acteurs d'un projet : financeurs, salariés, collectivités publiques, bénévoles, entrepreneurs, bénéficiaires. Elle s'inscrit totalement dans la démarche de développement durable des territoires.

Il est admis, dans la mesure où elle ne reverse pas de dividendes à ses sociétaires, que la SCIC est à but non lucratif.

Comme dans toute société coopérative, « un associé = une voix ». 57,5% des excédents sont économisés dans une réserve impartageable qui garantit la pérennité de la société. La participation des collectivités publiques est plafonnée, mais les textes sont en cours de modification à ce propos. Il est nécessaire d'obtenir l'agrément du préfet pour constituer une SCIC.

Objet de la SCIC du Pays d'Auray

L'association « Nature et Traditions du Pays d'Auray » se propose de susciter la création d'une SCIC qui consisterait à appliquer concrètement, sur le terrain économique, les positions défendues dans le cadre des animations concernant le développement durable, la participation des populations locales, l'initiative citoyenne.

Cette SCIC agira pour le développement des modes de production agricole responsables. L'objet de la SCIC ne peut encore être défini plus précisément. L'expérience de la concertation menée dans le cadre de l'axe 3 permettra d'identifier les besoins réels sur le territoire et de proposer les solutions sous forme de services dont la prestation deviendra l'activité économique de la SCIC.

Elle souhaite réunir, parmi ses sociétaires, les exploitants désireux de développer leur réseau, les équipements de conservation et de valorisation de la mémoire du secteur primaire, comme l'Ecomusée de St-Dégan et le musée d'Etel, les équipements de valorisation de l'agriculture durable, ou de conservation et de valorisation des savoir-faire.

¹⁷ Moulin, Jean-Marc, *Droit des sociétés*, Gualino, Paris, 2006.

Les collectivités publiques ont annoncé leur intention de préserver les espaces et de protéger l'activité agricole du territoire. Leur participation à l'élaboration de ce projet serait un signe fort de leur engagement dans ce sens.

Il semble que dans sa forme et dans son fond, ce projet soit à l'écoute des préoccupations du territoire. Le Ministère de l'Agriculture¹⁸ annonce son intention de mener une véritable révolution des modes de production ; les territoires ruraux s'engagent fermement dans une politique de préservation des espaces et des terres cultivables, les initiatives d'économie alternative se multiplient. Si l'écomusée souhaite poursuivre sa mission d'observateur du monde rural, il doit prendre la mesure des mutations importantes qui s'opèrent aujourd'hui.

¹⁸ Le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche communique sur les 7 axes d'une stratégie qui vise à intégrer les pratiques de Développement Durable dans la production, la distribution, la consommation des produits agricoles.

CONCLUSION

Le projet de l'Ecomusée de St-Dégan consiste à

Observer et analyser l'évolution des activités - notamment primaires - qui s'y déroulent et leur impact sur l'ensemble d'un territoire – à partir de la connaissance d'un lieu, de son environnement et des modes de vie qui s'y succèdent.

Restituer aux visiteurs les clés de compréhension des mutations, en les ramenant à leur expérience personnelle et à leur propre relation au milieu.

Renouer un dialogue entre une « société de producteurs » et une « société de consommateurs ». Le but étant d'introduire la notion d'éco-responsabilité, tant dans les modes de production que dans les modes de consommation.

L'Ecomusée de St-Dégan s'est donc fixé comme objectif de développer une approche globale d'un lieu de vie en privilégiant l'étude de la relation entre l'Homme et son milieu, notamment à travers l'étude de l'activité agricole et de son impact sur l'environnement, sur l'économie et sur les modes de consommation de la population du Pays d'Auray. La valorisation des patrimoines matériels et immatériels de l'Ecomusée tend à sensibiliser les publics à des problématiques qui impliquent l'ensemble d'une société.

L'Ecomusée de St-Dégan souhaite devenir un « Espace de Mémoire et de Valorisation des Activités primaires du Pays d'Auray ».

Ce projet a identifié les mesures urgentes à mettre en place pour réaliser ses objectifs.

Il s'agit d'abord de dissocier la gestion du foncier des questions de fonctionnement, afin de restaurer le patrimoine du site et de dégager les moyens nécessaires au chantier des collections.

Puis, dans l'attente d'un changement de forme juridique, de renforcer le statut associatif par le soutien des collectivités territoriales à l'échelle locale (Commune, Communauté de Communes, Syndicat Mixte du Pays d'Auray)

La dimension territoriale du projet scientifique et culturel constitue la meilleure garantie de réussite et de pérennisation de l'activité : l'une des missions fondamentales d'un écomusée est de participer au développement de son territoire, en l'occurrence le Pays d'Auray. Cette vocation territoriale est l'atout majeur de l'Ecomusée. Son intégration dans un réseau culturel à l'échelle locale offre la seule perspective réaliste d'accroissement des ressources.

ANNEXES

Annexe 1, Liste des Monuments historiques de Brec'h et des communes voisines.

BRECH	Saint Guérin	Chapelle Saint-Quirin, ancienne chapelle du manoir de Kerivallan	Chapelle, y compris son rétable (cad. ZN 207) : classement par arrêté du 9 septembre 1993	
BRECH	Sur la route de Sainte-Anne-d'Auray	Chapelle Saint-Jacques	Chapelle Saint-Jacques : inscription par arrêté du 19 novembre 1946	
BRECH		Chartreuse d'Auray	Cloître : inscription par arrêté du 25 septembre 1928-Chapelle, réfectoire et chapelle élevée à la mémoire des victimes de Quiberon : inscription par arrêté du 1er octobre 1943	
BRECH	bourg (Le)	Cimetière	Croix du 17s : inscription par arrêté du 20 mars 1934	
BRECH	Tréavrec	Chapelle Notre-Dame-de-Tréavrec	Chapelle Notre-Dame-de-Tréavrec : inscription par arrêté du 8 mai 1933	
BRECH	Champ des Martyrs (Le)	Chapelle expiatoire du Champ-des-Martyrs avec son aménagement paysager	Chapelle expiatoire du Champ-des-Martyrs avec son aménagement paysager (cad. G 12, 13) : classement par arrêté du 30 décembre 1983	
BREHAN		Croix de chemin datée de 1711	Croix de chemin datée de 1711 : inscription par arrêté du 23 mai 1927	
SAINTE-ANNE-D'AURAY	Vincent (Place)	Jollivet	Croix percée	Croix percée, près de la gare de Sainte-Anne : inscription par arrêté du 19 juillet 1937
SAINTE-ANNE-D'AURAY			Basilique	Façades des bâtiments entourant le cloître : inscription par arrêté du 21 octobre 1925-Vieux porche de la basilique et sa toiture : inscription par arrêté du 8 septembre 1928-Scala Sancta, près de la basilique : inscription par arrêté du 13 février 1929-Basilique : inscription par arrêté du 29 octobre 1975-Cloître (cad. AC 18) : classement par arrêté du 18 octobre 1983
AURAY	Vannier (rue) 22,28, anciennement Pavée (rue)	Maison (vieille)	Façade et toiture : inscription par arrêté du 17 avril 1931	
AURAY	Saint-Sauveur (place) 5	Maison	Façade et toiture (cad. A 153) : inscription par arrêté du 8 octobre 1935	
AURAY	Saint-Sauveur (place) 21;Franklin (rue) 1	Maison	Façades et toitures (cad. A 131) : inscription par arrêté du 7 octobre 1935	
AURAY	Saint-René (rue) 9	Maison	Façade et toiture (cad. A 61) : inscription par arrêté du 7 octobre 1935	
AURAY	Saint-Sauveur (place) 1,3	Maison	Façades et toitures (cad. A 154, 155) : inscription par arrêté du 8 octobre 1935	
AURAY	Billet (Rue Louis) 16	Manoir de Kerdrain (ancien)	La façade Sud : inscription par arrêté du 3 août 1928	
AURAY	Docteur-A.-Jardin (rue du) 21, anciennement Bois (rue du);Fèves (rue des)	Maison du 16s	Maison du 16s (cad. AP 522) : inscription par arrêté du 29 mars 1935	
AURAY	Saint Goustan	Pont de Saint-Goustan	Pont de Saint-Goustan : inscription par arrêté du 13 avril 1944	
AURAY	Saint-René (rue) 3	Maison	Façades et toitures (cad. A 142) : inscription par arrêté du 7 octobre 1935	
AURAY	neuve (Rue) 2 ; anciennement rue Saint-René ;Neuve (rue) 4	Maison	Façade et toiture (cad. A 141) : inscription par arrêté du 7 octobre 1935	
AURAY	République (place de la) 5	Maison	Façade et toiture (cad. AP 380, 381) : inscription par arrêté du 22 novembre 1949	
AURAY	Belzic (Rue du) 1 ; anciennement 41, place de la République	Maison (vieille)	Façade et toiture : inscription par arrêté du 17 avril 1931	
AURAY	République (place de la) 27, 29, 31	Maison	Façade sur la place et toiture correspondante (cad. AP 413) : inscription par arrêté du 10 janvier 1964	

AURAY	Kerléano	Maison et monument de Cadoudal	L'ensemble constitué par la maison (à l'exception du monument, de l'escalier d'accès et des terrasses périphériques classés) : inscription par arrêté du 10 février 1948-Monument, avec l'escalier d'accès et les terrasses périphériques (cad. AO 121) : classement par arrêté du 8 mars 1982
AURAY	Saint-Sauveur (place) 19;Petit-Port (rue du)	Maison	Façades et toitures (cad. A 132) : inscription par arrêté du 7 octobre 1935
AURAY	église (Rue de l')	Eglise Saint-Goustan	Le portail y compris les vantaux de la porte : inscription par arrêté du 12 mai 1925
AURAY	Petit-Port (rue du) 1	Maison	Façade et toiture (cad. AC 134) : inscription par arrêté du 7 octobre 1935
AURAY	Gabriel Deshayes (Place)	Eglise Saint-Gildas	Eglise en totalité, y compris son retable (cad. AP 208) : classement par arrêté du 17 février 1995
AURAY	Four-Mollet (rue du)	Chapelle du Saint-Esprit (ancienne)	Façades et toitures (cad. AP 523) : classement par arrêté du 4 novembre 1982
AURAY	Reclus (Le)	Prieuré de Saint-Cado	La chapelle : inscription par arrêté du 29 mai 1937-Les bâtiments du prieuré avec les deux arbres du placître : inscription par arrêté du 4 décembre 1945
AURAY	République (Place de la)	Hôtel de Ville	Façades et toitures, y compris le beffroi (cad. A 770) : inscription par arrêté du 11 octobre 1963
AURAY	Quai Neuf	Croix de Saint-Fiacre	Croix de Saint-Fiacre : inscription par arrêté du 29 mars 1935
LOCOAL-MENDON		Trois croix	Trois croix, sur le chemin des Trois-Croix, au village de Moustoir : inscription par arrêté du 29 mars 1935
LOCOAL-MENDON		Dolmen à cabinets latéraux de Locqueltas	Dolmen à cabinets latéraux de Locqueltas : classement par arrêté du 24 octobre 1921
LOCOAL-MENDON		Lech de Pen-er-Pont en bordure du chemin vicinal de Mendon à Locoal	Lech de Pen-er-Pont en bordure du chemin vicinal de Mendon à Locoal : classement par arrêté du 12 février 1942
LOCOAL-MENDON		Dolmen à galerie à support gravé de Mané-er-Loh dit Mané-Bras	Dolmen à galerie à support gravé de Mané-er-Loh dit Mané-Bras : classement par arrêté du 24 octobre 1921
LOCOAL-MENDON		Allée couverte coudée de Mané-er-Loh dite Mané-Bras	Allée couverte coudée de Mané-er-Loh dite Mané-Bras : classement par arrêté du 29 octobre 1921
LOCOAL-MENDON		Lech Men-er-Menah	Lech Men-er-Menah : inscription par arrêté du 13 mai 1937
LOCOAL-MENDON		Eglise Saint-Pierre, à Mendon	Le porche et le chevet : inscription par arrêté du 24 avril 1925
LOCOAL-MENDON	Place du village	Croix et les deux lechs du Moustoir	Croix et les deux lechs du Moustoir : inscription par arrêté du 13 mai 1937
LOCOAL-MENDON		Croix de Pen-er-Pont sur l'isthme de Locoal	Croix de Pen-er-Pont sur l'isthme de Locoal : inscription par arrêté du 29 mars 1935

Annexe 2 : Fiches Pays / Ecomusée

ORIENTATION 1

Valorisation et pérennisation des patrimoines Prise en charge de la mémoire collective

Charte du Pays d'Auray, p.28 :

« Mener une politique de mise en valeur du patrimoine culturel et naturel. Recenser, valoriser, animer, promouvoir, former, coordonner »

Livre blanc du Pays d'Auray, document préparatoire au SCOT, nov. 2004, p.8 :

« La richesse exceptionnelle du patrimoine naturel, paysager et historique du Pays d'Auray forme le fondement de son identité collective. C'est pourquoi il souhaite s'engager dans une politique d'excellence visant la préservation et la valorisation de cet environnement, "héritage commun à transmettre aux générations futures". »

POSITIONNEMENT DE L'ECOMUSEE

La vocation première de l'Ecomusée consiste à préserver et à valoriser un patrimoine bâti, témoignage de l'architecture rurale du Pays d'Auray du XVII^e au XX^e siècle.

Il a également pour objet de conserver les savoir-faire, les techniques agricoles et les modes de vie ruraux en Pays d'Auray.

En ce sens, il participe à la réalisation du projet culturel du Pays d'Auray.

ORIENTATIONS 2

Pays d'Auray : destination touristique

Pays d'Art et d'Histoire

Etude touristique établie par SOMIVAL à la demande GIP du pays d'Auray, 2003, p.84 :

« Le Pays d'Auray est une bonne maille pour devenir Pays d'Art et d'Histoire »

Livre blanc du Pays d'Auray, document préparatoire au SCOT, nov. 2004, p.18 :

« Affirmer l'identité touristique et valoriser la destination "Pays d'Auray" par une maîtrise de l'urbanisation à usage touristique et la préservation du capital patrimonial du Pays, fondement de son attractivité. »

POSITIONNEMENT DE L'ECOMUSEE

L'Ecomusée peut s'imposer comme un élément majeur et déterminant pour l'obtention du label Pays d'art et d'histoire. Dans le cas où le Pays d'Auray ne serait pas investi de la compétence culturelle, il peut tout de même viser un niveau de qualité équivalent, tant en terme de conservation que

de valorisation du patrimoine. L'Ecomusée peut jouer un rôle en ce sens et participer à la réflexion.

ACTIONS POSSIBLES

Mener une politique exemplaire en termes de conservation du bâti : Travailler sur l'étude et la restauration des bâtiments

Mettre en place une véritable politique de conservation des patrimoines immatériels : collecte de mémoire, diffusion, démonstration et transmission des savoir-faire.

Prendre l'initiative d'une valorisation des patrimoines naturels de l'Ecomusée et s'imposer comme force de proposition concernant leur exploitation en relation avec les missions de l'Ecomusée

Mettre en place une véritable réflexion sur la protection du site.

ORIENTATION 3

Améliorer l'offre hors saison

Valoriser davantage l'offre rétro littorale

Charte du Pays d'Auray, p.29 :

« Le Pays d'Auray doit développer la fréquentation touristique hors saison (tourisme rural, tourisme culturel, tourisme naturel, randonnée pédestre) et renforcer l'attractivité de l'arrière littoral (développer des sites structurants, renforcer les communications littoral-intérieur, créer de nouveaux circuits, adapter le schéma de signalisation touristique) »

Contrat de Pays, 2000, FICHE 2-4 « Soutien au tourisme » (en annexe)

« - Lutter contre la saisonnalité qui freine la pérennisation des emplois

- Développer de nouveaux services hors saison, proposer une alternative à l'offre littorale. »

Etude touristique établie par SOMIVAL à la demande GIP du pays d'Auray, 2003 p.68 :

« Il n'y a pas d'équipement destiné aux familles hors saison, le maillage des ressources est insuffisant, pas de circuit terre mer »

p.72 :

« - L'Offre de loisir est limitée dans la partie nord du territoire

- La localisation des équipements et des sites est difficile sur le territoire, manque de lisibilité globale sur le territoire »

Livre blanc du Pays d'Auray, document préparatoire au SCOT, 2004, p.18-19 :

« - Développer les actions en faveur de la randonnée, pédestre, équestre ou cyclotouriste.

- Favoriser le développement de l'offre rétro-littorale en hébergement et équipements de loisirs.
- Favoriser une plus forte diffusion des flux touristiques vers l'espace rural par le développement de produits "nature - randonnée" en appui sur la densification du réseau de déplacements "doux" (pistes cyclables, sentiers de randonnées...en boucles, ou trans-Pays, ...) et les services de proximité (hébergement-restauration, commerces, location de cycles, signalisation, ...). »

p.21 :

« Incrire l'agriculture dans le développement du tourisme rétro littoral.

POSITIONNEMENT DE L'ECOMUSEE

L'offre culturelle de l'Ecomusée répond déjà à la recherche d'activités alternatives à l'offre littorale en proposant un tourisme rural et orienté vers la découverte des paysages. Site naturel remarquable de la vallée du Loch, situé au nord de la N.165, il doit se positionner comme équipement central, relais et acteur de la dynamisation de l'offre culturelle et touristique de cette zone. Il possède l'infrastructure nécessaire à une activité diversifiée et adaptée aux rythmes saisonniers.

ACTIONS

Développer une offre culturelle hivernale tournée vers les locaux et les seniors : expositions temporaires, animations en hiver, élargissement du discours à l'archéologie et aux problématiques actuelles.

Développer un réseau avec l'ensemble des équipements culturels et de loisirs du nord du Pays et s'imposer comme relais de l'activité de cette zone

Développer des thématiques et des circuits terre mer.

ORIENTATION 4

Le soutien à l'agriculture pérenne

L'insertion de l'agriculture dans l'économie touristique

Charte du Pays d'Auray, p.14

« Le développement du tourisme n'a pas toujours été favorable à l'agriculture, mais reste néanmoins une opportunité que les acteurs agricoles développent aujourd'hui. »

Livre blanc du Pays d'Auray, document préparatoire au SCOT, 2004, p.20-21

« Le Pays d'Auray s'inscrit dans une logique de soutien à l'agriculture pérenne et d'accompagnement dans ses mutations en raison du rôle de cette activité d'un point de vue économique, social, environnemental et paysager : »

« Protéger l'activité agricole du Pays dans sa diversité en assurant un équilibre entre urbanisation et protection des terrains à vocation agricole, dans un souci de double enjeu de la préservation d'espaces "naturels" et d'animation du territoire.

Intégrer l'agriculture à l'économie touristique du territoire.

Inscrire l'agriculture dans le développement du tourisme rétro littoral. L'agriculture doit saisir les opportunités offertes par le développement du tourisme de proximité et du tourisme "nature". »

POSITIONNEMENT DE L'ECOMUSEE

L'objet de l'Ecomusée est d'étudier et de valoriser les techniques agricoles et la vie rurale passée mais aussi de se questionner sur les grandes problématiques liées aux mutations de l'agriculture d'aujourd'hui. Le questionnement porte aussi sur les relations entre agriculture et environnement. L'Ecomusée doit donc se positionner comme un site conservatoire de l'agriculture, une ressource pédagogique sur ces questions, un lieu de dialogue entre les générations et entre urbains et ruraux.

ACTIONS

Intégrer dans le discours de l'Ecomusée les problématiques actuelles sur l'agriculture, ses mutations, son avenir.

Développer un réseau d'agriculteurs en activité et rechercher leur participation à l'activité de l'Ecomusée

Proposer une offre pédagogique liée à l'agriculture, aux techniques, aux cultures représentatives de l'évolution des modes de vie

Offrir un débouché aux agriculteurs de proximité en assurant l'information des visiteurs sur les points de vente ou en assurant directement la vente de certains produits.

ORIENTATION 5

Préserver l'environnement et le cadre de vie

Développer l'éducation à l'environnement

Conserver les paysages formant l'identité du Pays d'Auray

Le profil environnemental du Pays d'Auray (www.bretagne.ecologie.gouv.fr)

Proposition d'action pour le développement durable du Pays, Source DIREN Bretagne, sept.-07

« Développer l'éducation à l'environnement vers tous les publics »

« Développer les actions communales de réhabilitation du bocage dans les cantons ruraux »

« Protéger et mettre en valeur les paysages naturels et bâtis, pérenniser le cadre de vie »

« 4 structures d'éducation à l'environnement en Morbihan (Ecomusée de St-Dégan, musée des thoniers d'Etel, fort de Hoëdic, maison de la nature de Belle-Île en Mer) »

« Dans l'arrière pays, on constate une absence de structures citoyennes impliquées dans le domaine de l'environnement, les actions d'éducation à l'environnement se font sur le littoral »

POSITIONNEMENT DE L'ECOMUSEE

L'éducation à l'environnement est une des missions de l'Ecomusée dont le potentiel pour le développement à venir est indéniable. Nous devons donc nous positionner sur ce terrain où notre présence est encore discrète.

ACTIONS

L'Ecomusée doit assumer un rôle dans la conservation du bocage, paysage fortement lié à l'identité alréenne.

Le thème du bocage doit être exploité comme un lien entre les âges : c'est le paysage du passé mais c'est aussi un paysage d'avenir en termes de préservation de l'environnement.

Le bocage peut être le support d'activités liées à l'orientation 4.

L'Ecomusée est en mesure de développer un discours sur les modes de vie passés et les préoccupations actuelles sur une démarche citoyenne de protection de l'environnement.

Annexe 3 : Plans de développement antérieurs

Depuis 1989, date à partir de laquelle l'Ecomusée est officiellement dirigé par un conservateur, les plans de développement se sont succédés. Il est intéressant de faire état ici des principales préoccupations reflétées par ces projets, car cela permet de constater que les problématiques auxquelles est confronté l'Ecomusée aujourd'hui sont pour certaines déjà anciennes.

1. « Centre départemental du patrimoine rural et paysan » 1989

En 1989, Jean Péron et Jean-Georges Martin (Vice président de l'association) formulent le projet d'un « Centre départemental du patrimoine rural et paysan ». De multiples compétences sont envisagées pour ce lieu: conservation des techniques agricoles des XVIII^e et XIX^e siècles, conservation du patrimoine bâti ancien, musées des vieux métiers, centre de ressources, d'accueil et de formation, lieux d'hébergement.

Pour la réalisation de ce projet, une politique d'acquisition immobilière massive est préconisée. Il s'agit non seulement d'étendre le territoire de l'écomusée mais aussi de remonter sur le site des bâtiments caractéristiques du bâti rural breton laissés à l'abandon sur le territoire. Les collectivités territoriales sont sollicitées pour le financement.

A aucun moment on ne s'interroge sur l'existant, sur l'histoire du site et sur ceux qui y ont vécu. On n'aborde pas la question des compétences à mettre en œuvre ni le coût de fonctionnement. Le projet n'exprime pas le parti pris scientifique. En un mot, il manque de crédibilité et de réalisme.

Toutefois, on y trouve en germe des problématiques toujours d'actualité : l'accroissement de la surface du site, la conservation du patrimoine bâti, l'exploitation des espaces naturels. On y trouve aussi le début d'une réflexion commerciale avec le développement d'une boutique.

2. Projet de 1992

En 1992, un nouveau projet est formulé par l'Ecomusée. Il consiste à rappeler les objectifs du projet de 1989 en 4 axes :

Renouveler la muséographie en s'intéressant davantage au présent

Développer les animations autour de la musique et de la danse

Développer les activités « nature »

Améliorer et enrichir la boutique

Il argumente également sur l'opportunité d'acquérir et d'exposer l'œuvre de Lucien Pouëdras, considérée comme « un témoignage précis et documenté de la vie paysanne d'autrefois ». Pour la première fois, le besoin d'espaces de réserve pour les collections est exprimé.

Le projet de musée « Lucien Pouëdras, scènes de la vie paysanne » est soutenu par la commune qui restaure et met à disposition une chapelle du bourg pour sa réalisation. Le musée est ouvert en 1994. Les retombées de ce projet sont controversées : elle est distante du site de St-Dégan de 5 km, ce qui rompt totalement le circuit muséographique. Cet éloignement

implique également une surveillance permanente de l'exposition, donc la mobilisation d'une personne ; ce qui accroît considérablement les coûts de fonctionnement.

En 1996, la commune acquiert deux maisons du village de St-Dégan et les met à disposition de l'Ecomusée. Les collections Lucien Pouëdras y sont transférées. La même année, le verger conservatoire est inauguré. Situé dans le village et acquis en 1992 par le Conseil Général du Morbihan, ce nouvel outil de valorisation, géré par la Société d'Horticulture du Pays d'Auray, répond à la volonté d'exploiter les espaces naturels.

3. Rapport de la Direction des Musées de France, 1993.

Le rapport de la DMF a été effectué en 1993 par Elisabeth Caillet et Christine Quentin lors d'une visite de trois musées du Morbihan : l'Ecomusée des Forges d'Inzinzac-Lochrist, le musée des peintres du Faouët et l'Ecomusée de St-Dégan.

Ce rapport formule des doutes à propos de la muséographie de l'écomusée : « Ce musée se dégage t-il suffisamment de la tentation nostalgique ? Le risque qui apparaît est celui d'une reconstitution mythique de la vie paysanne. ».

Il insiste donc sur la nécessité de renforcer l'approche scientifique et de faire apparaître une confrontation entre l'expérience du passé et l'observation du présent.

4. Consultation Guy Brun, 1997

Une nouvelle étude est menée par un consultant en 1997. Il rappelle l'ambition départementale de Jean Péron et les 4 axes du projet de 1992.

Cette étude présente l'intérêt de proposer une nouvelle organisation muséographique et d'aborder le discours scientifique non plus sur le modèle de la reconstitution d'habitat mais sur « les âges de la vie ». Elle propose aussi un nouvel angle d'attaque en termes de communication et de modernisation de l'image du site. La démarche est claire : attirer de nouveaux publics à l'Ecomusée.

5. Etude de Michel Le Bras, 2006

L'étude la plus récente est celle réalisée en 2006 par Michel Le Bras, directeur de la Sagemor¹⁹. L'objectif de l'étude est tout autre. Il s'agit cette fois d'analyser le fonctionnement, le financement et la gestion de l'association. Elle avait été réclamée au Président du Conseil Général du

¹⁹ La Sagemor est une Société d'Economie Mixte Locale dont le principal actionnaire public est le Conseil Général du Morbihan. En plus de son activité industrielle et commerciale, elle gère 5 sites touristiques du Morbihan (Le village de l'An Mil, le Village de Poul Fetan, le RDC du château de Kerguehennec, le cairn de Gavrinis et le tumulus du Petit Mont).

Morbihan, le bureau de l'association envisageant alors de déléguer la gestion du site à la Sagemor.

L'analyse conclut en fait à la nécessité de l'intervention des collectivités territoriales : « L'Ecomusée peut contribuer à l'offre et devenir un enjeu en Pays d'Auray. La Communauté de Communes pourrait participer financièrement mais le niveau de l'aide est à mettre en rapport avec le service rendu au territoire. Pour déterminer l'association entre St-Dégan et la Communauté de Communes, St-Dégan doit proposer un plan de développement et démontrer sa capacité à progresser. »

L'analyse de M. Le Bras est pertinente et pragmatique. Il préconise, pour conclure, un rapprochement avec la Communauté de Communes d'Auray. Il fait pourtant abstraction du fait que les communes n'ont pas délégué la compétence culturelle à leur Communauté de Communes.

En bon gestionnaire, M. Le Bras met l'accent sur la nécessité de développer la fréquentation des touristes et des scolaires. Son propos met en marge l'activité scientifique et muséographique, préférant insister, là encore, sur les espaces naturels et la sensibilisation au développement durable.

Annexe 4 : Analyse du site d'après Emilie Briand

Le village de St-Dégan : Site de premier gué et carrefour de voies antiques

Le village de St-Dégan, situé à environ 1200 m au sud/sud-est du centre bourg de la commune de Brec'h²⁰, est un témoin précieux de l'organisation économique du territoire de la Cité des Vénètes durant l'époque antique. Site de premier gué, situé à un important carrefour d'axes de communication, St-Dégan présente de nombreux signes d'occupation : cinq sites archéologiques se trouvent au sein même de l'emprise actuelle du village et cinq autres en périphérie. Souvent considéré comme une « agglomération secondaire » romaine, St-Dégan ne présente toutefois pas de réseau urbain identifiable et les sites qui y sont présents sont assez mal connus : certains sont aujourd'hui détruits, d'autres non relocalisés... L'occupation actuelle des sols (nombreuses friches, pâtures, bois, etc.) ne permet pas de mener à bien une véritable campagne de prospection. Il existe sans doute d'autres sites archéologiques encore non inventoriés. Considérer St-Dégan comme étant une « agglomération secondaire » ne paraît donc pas justifié pour le moment.

La mise en place du réseau viaire

Aucun élément probant attestant d'une occupation laténienne n'ayant été retrouvé, il semblerait que le site de St-Dégan se soit développé au cours du 1er siècle de notre ère grâce à la mise en place d'un important réseau de voierie, sous l'empereur Auguste (-27 à +14). En effet, on remarque que St-Dégan se situe au carrefour de plusieurs voies romaines : l'axe Vannes - Quimper, qui est de loin le plus important, traverse le village d'est en ouest. Deux autres voies partent de St-Dégan en deux directions : la première va rejoindre l'agglomération secondaire de Locmariaquer vers le sud, tandis que la seconde rejoint Bieuzy-Castennec par le nord.

La mise en place de ce réseau viaire à St-Dégan ne s'est pas fait par hasard, mais résulte au contraire d'un choix économique, dû à une situation géographique tout à fait avantageuse. En effet, St-Dégan se situe dans la partie méridionale de la vallée du Loc'h, rivière prenant source à Plaudren, au nord de Vannes, et se jetant dans le Golfe du Morbihan. La zone de confluence du Loc'h et du Golfe du Morbihan se nomme « Rivière d'Auray » et est soumise aux mouvements des marées. Il est intéressant de constater que cette zone de confluence devait remonter non loin en

²⁰ C.f. Figure n°1

aval de St-Dégan à l'époque romaine (ce qui n'est plus le cas aujourd'hui en raison de la construction d'un barrage hydraulique à Tréauray). Cela signifie que St-Dégan se situait en limite de la zone de navigabilité du Loc'h / Rivière d'Auray et était donc un emplacement stratégique en ce qui concerne l'implantation du réseau viaire et ses conséquences économiques.

Saint Dégan, un atout économique pour la Cité des Vénètes

L'implantation du « noeud routier » autour de St-Dégan n'est pas anodine : sa situation géographique en fait un site de premier gué extrêmement important à l'époque romaine. En effet, on remarque que la voie de Vannes à Quimper traverse le Loc'h au niveau de St-Dégan, grâce à un passage à gué (aujourd'hui situé sous la retenue d'eau de Tréauray). Ce passage était encore visible avant la construction du barrage hydraulique et sert de limite communale entre Brech, Pluneret et Plumergat. Nous pouvons donc envisager à cet endroit le « point de rupture de charge », c'est-à-dire la limite navigable de la rivière et l'endroit où arrivaient les marchandises par bateau. On pouvait alors remonter la rivière d'Auray jusqu'à St-Dégan en s'aidant des marées montantes, à l'aide du vent ou bien de rames. De plus, la géographie de cet endroit semble propice au mouillage (anses protégées du vent notamment). Une fois les marchandises acheminées à St-Dégan, le réseau viaire en facilitait la diffusion, notamment en ce qui concerne la voie remontant au nord, vers Castennec, qui permettait de véhiculer les exportations dans la Bretagne intérieure. Des marchandises pouvaient également être chargées depuis St-Dégan avant d'être acheminées ailleurs par voie maritime.

Les sites archéologiques antiques de St-Dégan et de ses environs

Il existe aujourd'hui cinq sites archéologiques situés dans l'emprise du village actuel de St-Dégan²¹. Le site n°1 correspond au passage à gué. Le site n°2, dit « du Moulin de Talhouët », se trouve en bordure de l'étang de Tréauray et une partie du site est immergée. Au vu des éléments de construction et du mobilier céramique trouvé dans cette concentration, il semble qu'il s'agisse d'une villa. Le site n°3, dit « de St-Dégan », se situe dans une zone de bas-fond, de piémont, ce qui semble indiquer un écroulement de la concentration initiale qui devait se trouver en haut de pente. Le mobilier céramique retrouvé ne permet pas de cerner la nature de cette occupation même si l'on est tenté d'y associer un habitat. Le site n°4 consiste en un petit édicule situé au sommet d'une butte dont les versants sont à corniche. Cette butte, qui est entourée d'un muret de pierres sèches, surplombe le passage à gué et pourrait correspondre à un

²¹ C.f. figure n°2

petit fortin de défense ; sa datation n'est toutefois pas déterminée. Enfin, le site n°6, dit « de Douareu-St-Dégan », a livré de nombreux fragments de tuiles et de céramiques antiques. La quantité et la qualité de certaines de ces céramiques, notamment les sigillées (témoins d'importations de Gaule du Centre ou de l'Est), et peut-être même la présence de céramique italique, semblent attester la présence d'une autre villa, même si aucune structure n'a pu être repérée en surface.

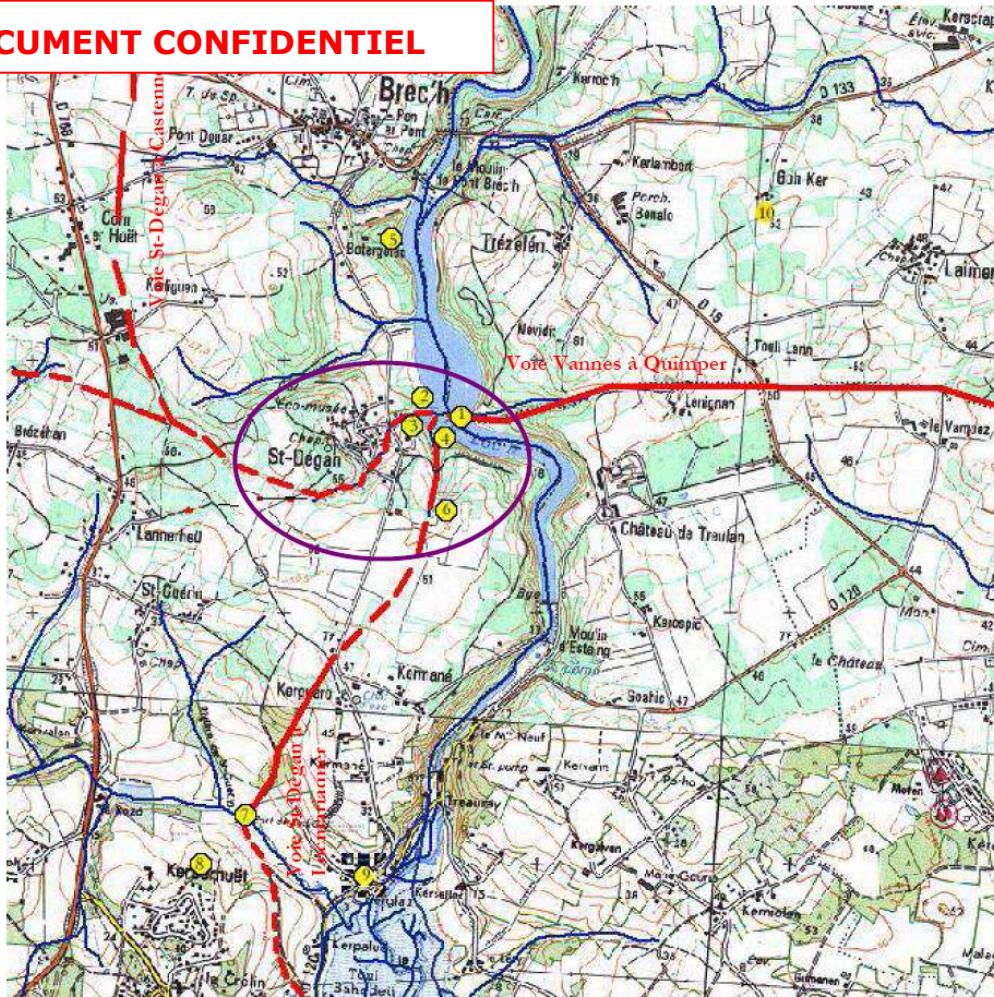
En ce qui concerne les cinq autres sites « satellites » situés aux environs proches de St-Dégan, il s'agit, pour le site n°5 d'une occupation non déterminée (présence de tuiles et de céramiques mais aucune structure ni élément de datation). Le site n°7 est un petit pont à arche unique à voûte en plein cintre, situé sur la voie de St-Dégan à Locmariaquer et enjambant le ruisseau de Kerfroud, affluent rive droite du Loc'h. Un très beau revêtement de mortier hydraulique, dit « béton de tuileau », est encore visible sous l'arche. Il est malheureusement à moitié détruit dans sa largeur. Le site n°8, dit « de Kerberhuët », correspond sans doute à un habitat de type villa mais, le site étant aujourd'hui détruit en raison des travaux agricoles intensifs et de l'érosion, son interprétation reste difficile. Le site n°9, dit « de Kerglaz », aujourd'hui détruit, était un atelier de terre cuite architecturale (tegulae et imbrices). L'existence même de cet atelier plaide en faveur d'une zone relativement peuplée (besoin local pour la construction), mais la situation même de cet atelier, à proximité immédiate avec le point de rupture charge, semble également indiquer de probables exportations. Le dernier site, n°9, ne se situe pas sur la commune de Brech mais sur celle de Plumerat, sur la rive gauche du Loc'h. Il s'agit d'une grande villa ayant appartenu à une personne assez aisée. Ce site fut fouillé en 1969 par Patrick André. Il possédait sans doute une cour à péristyle (un chapiteau et le début du fût d'une colonne en calcaire y furent retrouvés). Une statuette de Bacchus en bronze (exposée au Musée de Bretagne à Rennes) et la découverte récente d'une statue d'Epona témoignent de cultes romaniés bien ancrés, même si la déesse Epona (d'origine gauloise et essentiellement adorée en Gaule romaine) peut être considérée comme un élément « rajouté » au panthéon romain. La maison du « maître », dite « pars urbana », n'a pas fait l'objet de fouilles qui se sont focalisées sur la « pars rustica », endroit où l'on effectuait les travaux quotidiens tels que la pratique d'un artisanat ou encore les transformations liées aux travaux agricoles. Un espace destiné au travail de la fonte fut retrouvé, ainsi que des scories, déchets de fonte de fer. La villa se trouve à environ 600 m au nord de la voie Vannes à Quimper et se situait ainsi dans l'environnement immédiat de St-Dégan (à environ 1500 m au nord-est).

Nous venons de voir que la création de St-Dégan était liée à sa situation géographique, favorable à l'implantation d'un carrefour de voies. De par son statut de premier gué et sa situation viaire, St-Dégan fut sans doute occupé dès le 1er siècle de notre ère, même si le mobilier céramique retrouvé sur les sites archéologiques repérés témoigne plutôt d'une occupation au cours des 2ème et 3èmes siècles. Il paraît improbable

d'imaginer un abandon soudain du site lors de la chute de l'Empire romain, d'autant que les voies romaines furent souvent réutilisées au Moyen Age. Il est toutefois intéressant de remarquer que la paroisse de Brec'h fut créée à peine 1200 m au nord de St-Dégan. Il serait intéressant d'étudier plus en profondeur le déplacement du « centre d'activité » de St-Dégan au bourg de Brec'h et les raisons de ce déplacement. Il ne faut pas oublier que l'on a assisté, entre l'époque romaine et le Moyen Age, à une montée du niveau marin. Il se pourrait alors que le gué, submergé, ne puisse plus servir de passage sûr et adéquat, sans parler du mouillage devenu impossible puisque le point de rupture de charge s'est déplacé en amont, provoquant alors un déplacement des occupations et voieries vers le nord. Ce type de cas est très fréquent pour les sites romains de premier gué.

L'intérêt de l'histoire antique de St-Dégan, dans le cadre du Projet Scientifique et Culturel de l'Ecomusée, est qu'il s'agit de la création même de ce village, de sa fonction économique au sein de la Cité Vénète et même au sein de la Bretagne (voie de diffusion vers Castennec et le Centre-Bretagne). Sans cette position géographique privilégiée de premier gué et l'implantation du réseau viaire antique, il n'est pas dit que le village de St-Dégan aurait existé...

DOCUMENT CONFIDENTIEL



Sites archéologiques antiques de Saint-Dégan et de ses environs proches

- Site archéologique

- 1 Passage à gué
 - 2 Site du Moulin de Talhouët
 - 3 Site de Saint-Dégan
 - 4 Fortin
 - 5 Site de Mané-er-Houët
 - 6 Site de Douareau Saint-Dégan
 - 7 Pont antique à arche unique de Kerfroud
 - 8 Site de Kerberhuët
 - 9 Site de Kerglaz
 - 10 Villa du Goh-Quer

Voie romaine attestée

— — — Tracé probable

- ### Emprise du village actuel de Saint-Dégan

Carte réalisée par Emilie Briand d'après données de l'IGN, du SRA Bretagne et du SIG du Syndicat Mixte du Loc'h et du Sal

Annexe 5 : Rapport de Nelly Breton, architecte conseil



Ministère
Communication
Direction
des musées
de France

COMPTE RENDU DE MISSION

A l'attention de Madame Francine MARIANI DUCRAY
Directrice des musées de France

Francine MARIANI DUCRAY

S/C de Monsieur Xavier SALMON
Chef de l'Inspection générale des musées de France

Xavier SALMON
11/12/07

S/C de Monsieur Christophe CLEMENT
Chef du département de l'architecture, de la muséographie
et des équipements

Christophe CLEMENT
11/12/07

Nelly BRETON
Affaire suivie par
01 40 15 35 14

DMF/MUSEO/NB/NB N°29

Références

OBJET : Région BRETAGNE

Ecomusée de Saint-Degagn (Morbihan)

Visite des bâtiments / réunion d'échanges du 12 novembre 2007

6, rue des Pyramides
75041 Paris Cedex 01
France

Téléphone 01 40 15 73 00
Télécopie 01 40 15 34 10

Participants :

- Pierre Godefroy, président de l'association
- Catherine Sparta, chargée de mission
- Françoise Thomas, membre du bureau de l'association
- Danielle Beauguion, animatrice, chargée de l'administration
- Yann Forestier, animateur
- Maxence Cadet, animateur
- Evelyne Schmit, conseiller musées DRAC
- Nelly Breton, architecte conseil DMF

CONTEXTE

L'Ecomusée de St Dégan, créé en 1978, est géré par l'association « Nature et tradition du Pays d'Auray ». Catherine Sparta, recrutée à mi-temps par l'association en juin 2007 avec l'aide financière de la DRAC, travaille à la rédaction d'un projet scientifique et culturel. Un des objectifs de l'écomusée, qui sera développé dans le PSC, est d'intégrer les problématiques agricoles actuelles et de cerner le propos sur le Pays d'Auray géré par un syndicat mixte qui regroupe 28 communes et plusieurs communautés de communes dont celle du Pays d'Auray qui comprend 10 communes.

L'accès à l'écomusée est fléché depuis le bourg de Brech, qui se trouve lui-même à une dizaine de kilomètres d'Auray.

1

En 2007, le musée a accueilli 13 600 visiteurs, dont une grande partie de scolaires qui viennent soit pour la journée, soit pour une demi-journée. Les visites peuvent être libres ou guidées.

L'équipe du musée comprend cinq personnes dont quatre permanents et une chargée de mission temporaire, soit deux animateurs CDI dont une personne chargée de l'administration, deux animateurs CDD dont une personne est employée communale, et une chargée de mission CDD à mi-temps, Catherine Sparta, chargée de la rédaction du PSC et de l'actualisation de l'inventaire.

OBJET DE LA MISSION

La DRAC et l'architecte conseil de la DMF ont été sollicités par le musée afin de mieux cerner l'état des bâtiments et des priorités de travaux à engager.

A] Etat des lieux

1) Les bâtiments

L'écomusée qui s'étend sur plusieurs bâtiments, tous situés au cœur du village de Saint-Dégan, est traversé par des voies publiques de desserte des autres maisons du village. Sur les neuf corps de bâtiments utilisés par l'Ecomusée, l'association en possède six – la chaumière XVII^e, la longère, le cellier, la soue, la loge du sabotier et le fournil – les trois autres -le bâtiment d'accueil, Tiglaz-bech et Tiglaz-Hir- sont propriétés de la commune de Brech, dont dépend le hameau de Saint Dégan.

Ces trois bâtiments font l'objet d'une convention de mise à disposition passée entre l'association et la commune de Brec'h, à durée indéterminée et sans obligation concernant l'entretien des constructions.

Le musée dispose d'un petit parking localisé à proximité du bâtiment d'accueil avec une billetterie située au niveau bas, accessible aux personnes à mobilité réduite, l'étage étant aménagé en bureau/salle de réunion. A noter que, moyennant l'aide du personnel du musée pour franchir les seuils, l'accès « PMR » aux espaces d'expositions situés au rez-de-chaussée est possible.

Enfin, l'Ecomusée utilise également comme réserve un hangar appartenant à un propriétaire privé, situé sur la commune de Brec'h, mais à l'extérieur de Saint-Dégan, pour ranger les objets encombrants.

Affectation des bâtiments

- Accueil : billetterie/boutique au RDC et bureaux/salle de réunion à l'étage ;
- Tiglaz-bech : stockage divers et atelier d'animation au RDC (sans eau) et exposition permanente de peintures à l'étage (accès direct depuis l'extérieur) ;
- Tiglaz-hir : atelier animation et stockage divers au RDC, stockage divers à l'étage, accessible par échelle (plancher et poutres tombent en poussière) ;
- Chaumière XVII^e : exposition permanente au RDC (mobilier et textiles) ; expositions temporaires à l'étage ;
- Le cellier : réserves et avec table de travail en étage (RDC non visité) ;
- La longère : exposition permanente (mobilier, textiles), exposition temporaire de photos (avec l'Office de tourisme), au RDC et réserves partiellement en étage ;
- La soue : non visitée ;

- La loge du sabotier : présentation permanente extérieure abritée.

2) Les collections

Les collections se composent essentiellement de matériels agricoles anciens, de mobiliers, de textiles – vêtements et coiffes locales-, et de tableaux naïfs représentant des scènes rurales « d'autrefois », réalisés par un peintre contemporain de la région, Lucien Pouëdrac.

Mme Marie Pincemin, restauratrice, a visité récemment l'écomusée et a conclu qu'il était souhaitable de traiter en priorité les collections textiles, certaines étant infestées.

3) Sécurité

La dernière visite d'une commission de sécurité remonte à 5 ans ; ses conclusions, qui ne concernaient que la chaumière et la longère, ont permis de maintenir l'autorisation d'ouverture au public.

Le personnel du musée nous explique qu'en cas de visites libres, quelqu'un du musée ouvre au préalable toutes les portes des différents lieux d'expositions et laisse libre accès aux visiteurs, une fois leur billet pris. Ce fonctionnement pose d'emblée deux problèmes déterminants dans le cas de collections prêtées pour une exposition temporaire par exemple : l'absence de surveillance des lieux qui permet aisément le vol d'objets et l'absence de contrôle du climat, les portes restant ouvertes. Cependant, il semble que peu d'objets aient été volés jusqu'à présent (mobilier trop volumineux ou collections sans valeur marchande ?...) Ce constat nécessite toutefois que des mesures soient prises pour éviter autant que faire se peut tout risque de vol.

4) Inventaire et recollement

L'inventaire des collections a été tenu jusqu'en 2000 ; un recollement partiel concernant les collections présentées dans la longère a déjà été réalisé.

Enfin, l'Ecomusée utilise également comme réserve un hangar appartenant à un propriétaire privé, situé sur la commune de Brec'h, mais à l'extérieur de Saint-Dégan, pour ranger les objets encombrants.

B) l'Ecomusée et la commune de Brec'h

Les relations entre l'Ecomusée et la commune ont depuis l'origine été difficiles, les habitants du hameau pour la plupart acceptant mal le projet.

Cette situation s'est améliorée au fil du temps, surtout depuis le changement de direction de l'établissement, mais les relations avec les propriétaires voisins, le personnel communal et les élus locaux restent parfois délicates, les intérêts des uns n'étant pas toujours partagés par les autres (mise en place d'un éclairage public avec des mâts placés devant les bâtiments, abattage de haies ou destruction de chemins creux par exemple).

Il semble évident que non seulement les bâtiments font partie intégrante des collections du musée, mais leur environnement y participe également ; la topographie accentuée du village, qui des vues dégagées, les ruelles, le paysage lointain... et les propriétés privées voisines. Comme l'écomusée ne peut maîtriser les aménagements et la transformation inéluctable de ce paysage, il souhaiterait au minimum être mieux associé aux décisions communales concernant notamment l'aménagement des espaces publics.

Le PLU approuvé le 17 novembre 2006, situe l'écomusée dans la « zone NR affectée à l'aménagement et à la réfection de bâtiments dans des secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées, sur la partie rurale de la commune, les hameaux constitués de construction présentant un caractère patrimonial reconnu et dont il convient d'en assurer la pérennité et à la condition de ne porter atteinte ni à la préservation des activités agricoles, ni à la sauvegarde des sites, milieux naturels et paysages et dans la limite d'une capacité suffisante des équipements d'infrastructure existants (voirie, eau potable, électricité...) ».

On notera également qu'aucun des bâtiments n'est inscrit à l'inventaire MH et ne bénéficie de protection patrimoniale. L'unique documentation sur ces bâtiments est une étude commandée par l'Ecomusée en 1986 intitulée « Saint-Degan, Histoire et Architecture, » réalisée par Gérard Danet, historien du patrimoine, qui concerne l'ensemble des constructions du village de St Dégan (une douzaine de propriétés). Si le PSC confirme bien l'hypothèse exposée lors de cette visite à savoir que les bâtiments constituent le premier « objet » de collection de l'écomusée, une étude avec des relevés de géomètre précis au moins sur les constructions qui appartiennent à l'écomusée, s'impose.

C] Analyse de l'état des bâtiments

Globalement, les bâtiments sont entretenus « a minima », faute de moyens.

Il y a quelques années, l'association de formation professionnelle pour adultes (AFPA) qui était propriétaire des locaux a réalisé des travaux de rénovation sans préoccupation patrimoniale particulière (linteau béton, planchers, hourdis maçonnés...) qui permettaient l'utilisation des locaux. Ultérieurement, la commune a acquis ces locaux.

Récemment, des bénévoles de l'association ont commencé à poser une isolation en chanvre dans la salle d'expositions à l'étage du Tiglaz-bech. La tenue au feu de ce matériau risque de poser problème, d'autant que l'installation électrique semble parfois hasardeuse ; ce point est à vérifier rapidement (il n'est pas certain que l'autorisation d'ouverture au public soit renouvelée en cas de passage d'une commission de sécurité).

A noter qu'une partie des espaces seulement est chauffée et isolée : les espaces de travail et les salles où se trouvent des collections textiles.

Les désordres les plus apparents restent le plancher de l'étage du Tiglaz-hir (poutres creuses probablement infestées d'insectes xylophages) et le mauvais état des deux toitures de chaume, dont la plus abîmée, celle de la longère, nécessite probablement une reprise de la charpente (chevronnage et quelques pannes).

Un des animateurs spécialisé dans la technique des toits de chaume, estime qu'un simple « repiquage »—rajout superficiel/~~de~~ de paille— suffirait pour la remise en état de la chaumière. A priori, le problème des réserves est double : un manque d'espace, qui peut se résoudre rapidement en réaffectant certains espaces d'expositions par exemple, mais surtout une carence d'aménagements (isolation, fermeture de sécurité, mobiliers adaptés...). L'installation d'appareils de mesure des températures et de l'hygrométrie dans chaque espace où se trouvent des collections serait aussi déjà très utile.

Compte tenu des nombreuses animations menées par l'équipe de l'écomusée, l'aménagement d'un atelier avec chauffage et point d'eau, ainsi que d'une salle « hors sac » pour le déjeuner des scolaires qui viennent parfois pour la journée (un autocar = 50 enfants) serait aussi souhaitable. Actuellement, une tente montée dans le jardin de l'écomusée sert à l'accueil des groupes.

Compte tenu de cette visite, et afin de préserver les bâtiments de l'écomusée, l'hypothèse suivante a été évoquée :

1. Vérifier et modifier si besoin l'isolation en chanvre de la salle d'expositions des peintures ;
2. Aménager l'étage du cellier (déjà isolé et chauffé) en installant du mobilier adapté aux collections (textiles, papiers...) afin d'aménager une réserve regroupant l'ensemble des petits objets, disséminés dans les différents greniers ;
3. Réaliser la réfection de la toiture en chaume de la chaumière XVII^e et, si possible, la réfection de la couverture et de la charpente de la longère (sous réserve d'une aide financière indispensable...);
4. Réaliser des travaux « a minima » de mise aux normes électriques de l'ensemble des bâtiments ;
5. Réfléchir à la mise en œuvre d'un système ou d'une organisation du musée propre à réduire les risques de vol des collections lors de l'ouverture de l'écomusée au public.
6. Dans un second temps, la réfection totale du plancher bois de l'étage du Tiglaz-hir, ainsi que des travaux d'étanchéité (pose de gouttière, débord de toiture, drainage extérieur des bas des murs...).

Conclusion

Il ne paraît pas nécessaire d'attendre l'aboutissement du PSC pour préconiser l'urgence de la restauration des toitures en chaume, et des reprises ponctuelles de maçonnerie pour assurer l'étanchéité, sachant que des bâtiments qui prennent l'eau se détériorent rapidement, que les collections risquent d'être mises en péril et que ces travaux relèvent d'un entretien indispensable.

De même, la réalisation de relevés de géomètres de l'ensemble des bâtiments serait vivement souhaitable ; elle sera indispensable dans l'éventualité de la réalisation d'une étude de programmation.

Enfin, les travaux de réfection des toits de chaume (en paille de seigle et non en roseaux), représentent en soi un objet d'étude de l'écomusée dans son rôle de conservatoire des techniques anciennes notamment.

En ce qui concerne le développement de l'écomusée, la question reste entière quant au porteur de projet ; pour le moment, ni la commune, ni les structures communautaires existantes ne semblent s'intéresser au devenir de ce « musée de France ». Il faut souligner que l'association a initié une démarche de « remise à niveau » dont la DMF ne peut que se féliciter, avec notamment cette année le recrutement avec l'aide de la DRAC d'une chargée de mission qualifiée pour élaborer le PSC.

Nelly BRETON
Architecte conseil/DMF

Copies : IGM
C2RMF

Annexe 6 : Rapport du Colonel Morin



**Direction des musées de France
Mission prévention incendie
6, rue des Pyramides
75001 PARIS**

**Evaluation sur la sécurité incendie
L'ECOMUSEE DE SAINT-DEGAN**

BREC'H

Morbihan (56)

**Colonel Michel MORIN
Conseiller prévention incendie**

L'ECOMUSEE DE SAINT-DEGAN - BREC'H (56)

Visite effectuée le 3 février 2009

Personnes rencontrées :

Madame SPARTA, chargé de mission au musée ;

Madame LIZERAND, architecte du patrimoine ;

Monsieur GODEFROY, président de l'association « nature et traditions du pays d'Auray ;

Madame BEAUGUION, animatrice à l'écomusée.

A la demande du président de l'association responsable du musée, je me suis rendu avec Madame SCHMITT, conseillère-musées de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bretagne, à l'écomusée de Brec'h pour en évaluer le niveau de sécurité. Au cours de cette visite, une ébauche du projet de réaménagement du site a également été présentée.

CONSTAT

Cet écomusée évoque trois siècles de la vie paysanne en Pays d'Auray : propose des visites guidées ou libres, animations pour tous pour scolaires ou groupes, journées à thèmes et soirées artisanales.

C'est un ensemble de bâtiments de ferme, chaumière du XVIIe siècle, longère du XIXe siècle, hangar, four, verger, etc....

Au cours du parcours, les visiteurs ont la possibilité d'accéder dans les bâtiments, ce qui pose parfois des problèmes d'accessibilité pour les personnes âgées ou handicapés. Parfois les accès y sont réduits et le cheminement traverse une route ouverte à la circulation des riverains.

La fréquentation annuelle avoisine 15 000 personnes. Les groupes sont souvent guidés par des accompagnateurs, mais la visite libre est possible.

Actuellement l'écomusée est dirigé par une association dont les responsables envisagent de modifier les structures administratives avec la commune. Trois personnes à temps plein y sont employées.

En 1997, la commission de sécurité a émis un avis favorable à l'exploitation de cet établissement, classé en ERP de type Y de 5^{ème} catégorie.

PROPOSITIONS D'AMELIORATION DU NIVEAU DE SECURITE

- Le chef d'établissement devrait détenir le dernier procès verbal de la commission de sécurité afin de lever les prescriptions émises.
- Mettre en place une alarme de type 4 (siflet ou corne de brume). Les personnels de l'ecomusée doivent connaître la mise en œuvre des moyens d'extinction et les mesures à prendre en cas d'incendie.
- Vérifier les installations électriques et l'éclairage de sécurité existant.
- Prendre des mesures de protection pour éviter les chutes dans les endroits à risques (fossés, déblais, etc..). D'une manière générale, améliorer le balisage du circuit de visite.
- Sécuriser les garde-corps et les mains courantes des escaliers.
- Mettre en place un dispositif de protection ou au moins de signalisation au débouché des bâtiments situés de part et d'autre de la route.
- Limiter à 19 le nombre de personnes pouvant accéder aux étages et à 50 le nombre total par bâtiment.
- Procéder à des vérifications de stabilité de certaines structures (poutres, planchers, toitures).
- Tenir à jour un registre de sécurité en y annexant les justificatifs des vérifications techniques. Disposer à l'accueil un plan d'intervention du site destiné aux services de secours.

Enfin, il serait raisonnable d'interdire dès à présent l'accès à l'étage de la longère, compte tenu l'état de détérioration de la toiture en chaume.

Lors de la présentation du projet de réhabilitation par l'architecte du patrimoine, un certain nombre de recommandations pour la sécurité du public ont également été émises.

Force est de constater que dans le domaine de la protection des collections des efforts sont à consentir puisqu'il n'existe pas de dispositifs anti-intrusion ni de détection incendie sur le site. De plus, l'écomusée n'est pas clôturé.

CONCLUSION

L'amélioration du niveau de sécurité de cet écomusée demeure incontournable, et dans un premier temps, pourrait s'appuyer sur les préconisations énoncées dans ce rapport.

La perspective d'un réaménagement est attractive, mais elle nécessitera la réalisation d'un dossier destiné à la commission de sécurité compétente.



Lieutenant Colonel
Michel Morin
Conseiller sécurité incendie

Contexte de l'étude de public

La première étape de l'élaboration du PSC consiste à dresser un portrait juste et objectif de l'Ecomusée de St-Dégan (Partie I, Bilan de l'existant). Une méthodologie a été établie, elle permettra de réunir l'ensemble des informations utiles à l'élaboration de ce bilan. L'étude de publics est l'un des outils à mettre en place. L'observation d'un processus en cours nous permettra de recueillir le maximum de données exploitables pour contrôler et argumenter les différents points de l'analyse.

Méthode

Le musée n'a ni moyens humains ni budget à consacrer à cette étude, c'est pourquoi elle sera de nature auto-administrée, c'est à dire que les visiteurs rempliront seuls un questionnaire. Pour que l'enquête soit exploitable, le questionnaire doit être soumis à l'ensemble des visiteurs et non pas laissé à leur discrétion. Ils devront donc être sollicités et encouragés par l'accueillant. Lorsque la disponibilité de celui-ci le lui permettra, il invitera le visiteur à un entretien libre, basé sur une grille d'évaluation de la satisfaction.

Durée de l'étude

L'étude sera mise en place dès la deuxième semaine du mois de juillet 2007. Il sera ainsi possible de mener l'évaluation sur la haute saison. Idéalement, l'étude devrait s'appliquer pendant une année entière ; cette durée correspondant au rythme de vie de la structure. En la menant sur la période Juillet-Septembre, nous aurons un éclairage ponctuel sur la fréquentation et les publics de haute saison et nous pourrons nous appuyer sur les données recueillies ces trois dernières années pour compléter notre enquête. Nous pourrons décider de poursuivre au-delà du mois de septembre si les conditions sont favorables.

Objectifs de l'étude

Recueillir le maximum de données et contrôler les facteurs

Définir le profil du public actuel de St-Dégan

Mesurer la qualité de l'offre actuelle du point de vue du public

Mesurer la satisfaction du public

Évaluer l'efficacité des méthodes de communication actuellement en œuvre

Les questions qui se posent :

Qui vient à St-Dégan ?

L'enquête doit nous aider non seulement à quantifier les publics de l'Ecomusée mais aussi à les qualifier afin de délimiter et définir l'ensemble des populations intéressées par cette offre.

Hypothèses :

Le public est un ensemble homogène composé de familles

Faible représentation du public morbihannais

Les PCS supérieures ne sont pas représentées

La population locale jeune ne s'est pas appropriée le site

L'offre pédagogique attire les groupes scolaires

Quelle est la qualité de l'offre ?

Le public n'évalue pas le projet culturel en lui-même mais la capacité de la structure à produire une interaction : apprentissage, éveil, émotion...et la performance des outils de médiation. La diversité de l'offre de St-Dégan constitue une difficulté à ce stade de l'enquête. Le public ne réagira pas de la même façon s'il a suivi une visite, une animation, ou s'il a effectué une visite libre.

Hypothèses :

Capacité à restituer l'apport de la visite seulement pour le public guidé

Le public non guidé n'est pas satisfait

Manque de clarté du parcours de visite

Identification partielle des espaces de visites

Animation = valeur ajoutée pour le visiteur

Quel est le degré de satisfaction ?

L'offre culturelle peut-être ici assimilée à un service, le public devient consommateur ; il s'agit donc de savoir s'il est satisfait ou non, comment répondrait-il à la question « conseilleriez vous cette visite à un ami ? »

Hypothèses :

Grande variabilité de la satisfaction du public guidé ou non

Equipement à forte interactivité rendant nécessaire l'implication du personnel d'animation

Le public détermine son jour de visite en fonction du programme

L'Ecomusée est difficile d'accès

Existe-t-il un processus de fidélisation ?

Il s'agit d'évaluer non seulement l'attractivité de l'offre mais aussi sa capacité de renouvellement.

Annexe 8 : Plaquette de l'Ecomusée



**Écomusée
de St-Dégan**
en Pays d'Auray



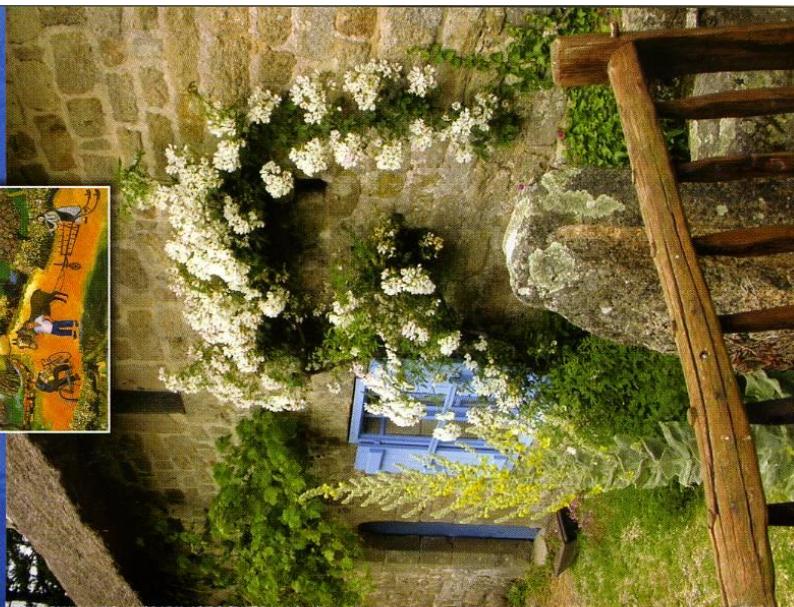


Tableau de couverture : Le facteur au village, Lucien Pouledeza - Collection : novela.fr - Ne pas jeter sur la voie publique

HORAIRES :

- Juillet et août : de 10 h à 19 h tous les jours sans interruption.
- Mars à juin, septembre, octobre et vacances scolaires toutes zones : de 14 h à 17 h 30 tous les jours, sauf samedis et certains jours fériés.

TARIFS :

- Entrée 5 €, tarif réduit 2,50 € (enfants 4 à 14 ans, étudiants, demandeurs d'emploi)
- Forfait famille 15 €
- Réductions pour les groupes
- Chèques vacances acceptés.

PRESTATIONS POSSIBLES :

- Visite guidée ou visite libre avec livret explicatif
- Animations pour tous en fonction de la programmation.
- Animations et ateliers pour scolaires ou groupes, sur réservation.
- Journées à thèmes et soirées artisanales.

Renseignements : 02 97 57 66 00
www.ecomusee-st-degan.fr
 Mail : contact@ecomusee-st-degan.fr



**D'hier à aujourd'hui,
la mémoire d'un pays**



Au cœur du village de St-Dégan, l'Ecomusée propose un voyage dans le Pays d'Auray d'autrefois. Vous pourrez découvrir un ensemble de maisons rurales avec leur mobilier : la chaumière du 17^e siècle où cohabitaient famille et animaux, la longère du début du 19^e siècle avec ses dépendances, le cellier, le hangar, le puits et le four à pain.



À la rencontre du quotidien des anciens



De gauche à droite :
cuisson du pain au four,
battage à l'ancienne,
ferrage de roues,
pressage des pommes.

■ Une visite au rythme des saisons

Guidés par la nature et par les grandes fêtes religieuses, les Bretons du Sud ont toujours associé travail et festivités, dévotions et danses. Découvrez le quotidien de nos ancêtres, leur lien étroit avec le paysage, les fêtes et coutumes, les tâches de chacun selon son âge et sa place dans la famille.

■ À ne pas manquer

Au fil du calendrier, les journées à thèmes et les soirées artisanales (programme détaillé sur les affichettes et le site internet : www.ecomusee-st-degan.fr).

Les visites guidées, les expositions permanentes, et toute l'année les ateliers pour scolaires et les visites guidées pour les groupes. Les tableaux de Lucien Pouëdras, témoins colorés de la vie quotidienne des paysans dans les années 1950.

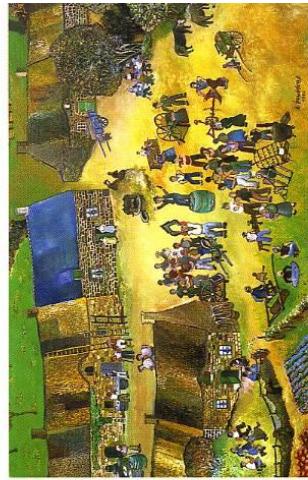


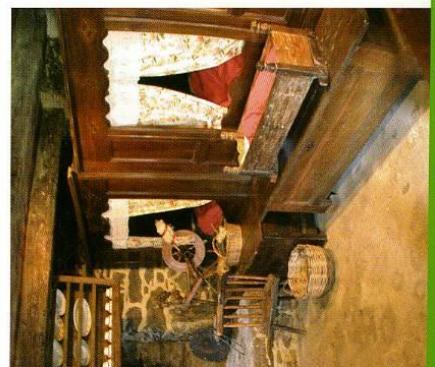
Tableau:
"La vente à la
Saint-Michel"

Vivez les grands événements d'un village : le battage des céréales, la cuision du pain, le pressage des pommes à cidre. Vous serez de surprise en surprise, tournant les pages d'un livre aux couleurs du temps.

■ Dans le bocage du Pays d'Auray



La pièce à vivre (lit clos).
Expositions : meubles du
Pays d'Auray, vêtements et
costumes traditionnels.
Visite scolaire (la cuisson
du pain).



ASSOCIATION « NATURE ET TRADITIONS DU PAYS D'AURAY »

STATUTS

TITRE I. BUTS ET COMPOSITION DE L'ASSOCIATION

Article 1. *Dénomination – Siège social*

L'association, fondée le 19 février 1989, prend pour nom :
Association « Nature et Traditions du Pays d'Auray ». Sa durée est illimitée.

Le siège social est fixé à St-Dégan, rue Park Ségal 56400 Brec'h.
Il pourra être transféré par simple décision du Conseil d'Administration et l'Assemblée Générale en sera informée.

Article 2. *Buts – Moyens d'action*

L'association se donne pour buts :

- de préserver et valoriser l'histoire et la mémoire du monde rural d'autrefois, sur le pays d'Auray et sa région.
- d'assurer, avec la participation des habitants, les fonctions de recherche, conservation, mise en valeur de l'ensemble des biens culturels et naturels représentatifs du milieu et des modes de vie en Pays d'Auray.
- de favoriser l'observation et l'interprétation des patrimoines naturels et sensibiliser la population à l'environnement, aux paysages et au cadre de vie.
- de favoriser le développement du Pays d'Auray et les activités économiques, sociales et culturelles locales, notamment les activités du secteur primaire.

Les moyens d'action que l'association met en œuvre pour atteindre ses buts sont :

- a) la préparation de malénaux culturels, et de plans de travail à partir de documents historiques, ethnologiques, scientifiques, littéraires, artistiques, civiques: livres, revues, photographies, éléments visuels et sonores.
- b) la réalisation d'ensembles documentaires sonores, visuels, informatiques.
- c) la réalisation d'expositions et de cycles d'animation ou de conférences
- d) la publication de revues, de textes, de bibliographies, de fiches techniques
- e) l'organisation de séjours culturels et journées d'études
- f) toute activité ayant trait à l'éducation et à la culture.

L'activité de l'association s'exerce principalement dans le cadre d'un Musée de France, l'Ecomusée de St-Dégan, site qu'elle contribue à faire vivre et à développer en relation avec la Commune de Brec'h, les collectivités territoriales du Pays d'Auray et avec le concours d'autres partenaires publics ou privés.
L'association peut déployer ses activités sur d'autres sites patrimoniaux ou d'autres lieux dans le respect des buts qu'elle s'est fixés.

Article 3. *Admission et adhésion*

Pour faire partie de l'association, il faut adhérer aux présents statuts, être agréé par le Conseil d'Administration et s'acquitter d'une cotisation.

Les mineurs peuvent adhérer à l'association sous réserve de l'accord de leurs parents ou tuteurs légaux. Ils sont membres à part entière de l'association.

L'association s'interdit toute discrimination, veille au respect de ce principe et garantit la liberté de conscience pour chacun de ses membres.

L'association peut établir des partenariats avec des associations ou organismes publics ou privés partageant les buts qu'elle s'est fixés et contribuant à atteindre ses objectifs.

Article 4. *Composition de l'association*

L'association se compose de membres actifs, de membres honoraires, de membres de droit.

Des bénévoles peuvent participer ponctuellement aux activités de l'association sans avoir le statut de membre actif.

- 4.1 Membres actifs

Ils doivent payer une cotisation annuelle dont le montant est fixé par l'Assemblée Générale

- 4.2 Membres honoraires

Le titre de membre honoraire peut être décerné par le Conseil d'Administration aux personnes qui rendent ou qui ont rendu des services signalés à l'association. Ce titre confère le droit de faire partie de l'Assemblée Générale avec voix consultative.

Ils ne sont pas tenus de payer une cotisation annuelle

- 4.3 Membres de droit

Les membres de droit représentent les personnes morales partenaires de l'association. Ces membres sont appelés à faire partie du Conseil d'Administration sur proposition de celui-ci et après vote de l'Assemblée Générale. Les représentants sont désignés par leur organisation et ratifiés par le Conseil d'Administration. Ils font partie du Conseil avec voix délibérative. Deux membres de droit représentent le Conseil municipal de Brest.

- 4.4 Démission - Radiation

La qualité de membre actif ou honoraire se perd

- ✓ par la démission
- ✓ par la radiation pour non paiement de la cotisation pour les membres actifs
- ✓ par la radiation pour motif grave prononcé par le Conseil d'Administration. Le membre intéressé sera autorisé à présenter sa défense

La qualité de membre de droit se perd sur décision de l'Assemblée Générale.

TITRE II. ADMINISTRATION

Article 5. Conseil d'Administration

L'association est administrée par un Conseil d'Administration composé de 9 à 18 membres actifs élus en principe au scrutin secret pour 3 ans par l'Assemblée Générale renouvelables par tiers chaque année. Toute nouvelle candidature devra être présentée par deux membres actifs de l'association. Les membres sortants sont rééligibles. Les mineurs de plus de 16 ans sont éligibles. Le Conseil d'Administration est parmi ses membres à bulletin secret en veillant à l'égal accès des hommes et des femmes. Un bureau compose d'au moins 3 membres : un(e) Président(e), un(e) Secrétaire et un(e) Trésorier(e). Il peut être désigné un(e) Vice-présidente(s) et des adjoint(e)s aux fonctions de Secrétaire et de Trésorier. Le bureau est élu chaque année après l'Assemblée Générale ordinaire. En cas de vacance, le Conseil pourvoit provisoirement au remplacement de ses membres qui ne peuvent comme les membres mineurs, être ni Président ni Trésorier. Il est ensuite procédé à l'élection de ces nouveaux membres actifs lors de la prochaine Assemblée Générale. Chaque nouveau membre est élu pour la durée du mandat restant à courir, du membre qu'il remplace.

Article 6. Réunions du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration se réunit au moins une fois par trimestre et chaque fois qu'il est convoqué par son Président ou sur la demande d'au moins un quart de ses membres.

Le Conseil d'Administration a pour rôle de mettre en œuvre les décisions de l'Assemblée Générale, d'organiser et d'animer la vie de l'association dans le cadre fixé par les statuts.

Dès que la situation l'exige, il peut demander au trésorier(e) de faire le point sur la situation financière de l'association.

La présence d'au moins la moitié des membres du Conseil d'Administration est nécessaire pour la validité des délibérations. Les décisions sont prises à la majorité des membres présents et représentés.

Il est tenu des procès-verbaux des séances. Ceux-ci sont approuvés par le Conseil lors de la réunion suivante. Ils sont ensuite transcrits ou insérés dans un registre prévu à cet effet. Ils sont, en principe, signés par le Président et le Secrétaire.

Article 7. Exercice des fonctions de membre

Les membres de l'association ne peuvent être retribués pour les fonctions ou les activités qui leur sont confiées. Toutefois, le remboursement des frais liés aux déplacements et aux missions confiées par l'association est admis, après accord du bureau.

Article 13. Modification des statuts

Les statuts ne peuvent être modifiés que sur proposition du Conseil d'Administration. Les propositions de modification doivent être présentées quinze jours avant l'Assemblée Générale.
Pour statuer à leur sujet, l'Assemblée Générale doit réunir la moitié plus un des membres actifs et de droit dont elle se compose. A défaut, une nouvelle Assemblée Générale doit être convoquée et la convocation envoyée quinze jours au moins avant la réunion.

Article 14. Dissolution

L'Assemblée Générale appelée à se prononcer sur la dissolution, et convoquée à cet effet, doit comprendre au moins la moitié plus un de ses membres actifs et de droit.
Si cette proportion n'est pas atteinte, l'Assemblée est convoquée à nouveau, mais à quinze jours au moins d'intervalle, et cette fois elle peut valablement délibérer quel que soit le nombre des membres présents.
Dans tous les cas, la dissolution ne peut être votée qu'à la majorité des deux tiers des membres présents.

Article 15. Dévolution des biens

L'association ne peut disposer de tout ou partie des objets de ses collections, ou constituant des accessoires de ses collections, tels que les énumère l'article ci-après, qu'en faveur de l'Etat, d'un département ou d'une commune, à qui ils seront transmis gratuitement, à charge pour le bénéficiaire d'en maintenir le caractère muséographique dans le Pays d'Auray.
Au cas où ce bénéficiaire refuserait l'alltribution à lui faite, l'Assemblée Générale serait tenue d'en désigner un autre dans les mêmes conditions, jusqu'à acceptation.
En cas de dissolution, l'Assemblée Générale désigne un ou plusieurs commissaires chargés de la liquidation des biens de l'association. Les biens sont dévolus à des associations ou œuvres similaires agréées, et après avis de la Direction des Musées de France.

Article 16. Aliénation des collections

Pendant toute sa durée, l'association s'interdit expressément et à peine de nullité de consentir l'aliénation au profit de toute personne directement ou indirectement, à titre gratuit ou onéreux, de tout ou partie des objets compris dans ses collections ou constituant des accessoires de ses collections (bâtiments, meubles, instruments, outils, etc.). Toutefois, il pourra être dérogé à la présente interdiction par décision motivée du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale ayant reçu approbation écrite du Directeur des Musées de France ou de son représentant.
La présente interdiction est considérée comme intangible et ne pourra jamais être rapportée par l'Assemblée Générale, même statuant à l'unanimité, à moins d'un accord préalable du Directeur des Musées de France ou de son représentant.

TITRE V. DISPOSITIONS DIVERSES

Article 17.

Le Président doit faire connaître à la Préfecture ou à la sous-Préfecture du siège de l'association, tous les changements intervenus dans l'administration ou la direction de l'association.

Article 18.

Les registres de l'association et la comptabilité sont présentés sans déplacement et à leur demande aux représentants de l'Etat.

Article 19.

Toute propagande politique ou religieuse est interdite dans les réunions de l'association.
Un règlement intérieur peut être établi. Son application est soumise à la décision du Conseil d'Administration.

A Brec'h, le 2 février 2009
Le Président

Annexe 10 : Composition du CA 2009

Membres élus

Mme	Karine	BUSSONNAIS	56400 BREC'H
Mr	Raymond	CADORET	56400 BREC'H
Mr	Joseph	CADUDAL	56400 BREC'H
Mr	Laurent	CHAUVIN	56400 PLUNERET
Mr	Joseph	GAUTER	56400 BREC'H
Mr	Pierre	GODEFROY	56400 BREC'H
Mr	Michel	GREE	56400 BREC'H
Mme	Colette	GROISARD	56400 BREC'H
Mr	Patrick	LE BOURHIS	56400 BREC'H
Mr	Gérard	LE MOUELLIC	56400 BREC'H
Mr	Paul	POTARD	56400 BREC'H
Mr	Gérard	PRUNIERES	56330 PLUVIGNER
Mr	Philippe	RIMASSON	56400 BREC'H
Mr	Gilbert	TARAVELLA	56400 BREC'H
Mme	Françoise	THOMAS	56400 AURAY
Mr	Bernard	ULVOAS	56400 PLUMERGAT

Membres de droit Commune de Brec'h

Mme	Jeannine	ARCHIMBAUD	56400 BREC'H
Mr	Paul	BAUDIC	56400 BREC'H

Membres représentant l'association ADPEP56

Mr	Claude	GIRAUT	56000 VANNES
Mr	René	DEHAESE	56400 AURAY

Membre représentant l'association SHPA

Mr	Yannick	DERRIEN	56400 STE ANNE D'AURAY
----	---------	---------	------------------------

Membre représentant l'association LVT

Mr	Jean-Louis	LAFORGE	56000 VANNES
----	------------	---------	--------------

Membres associés - contrôleurs aux comptes

Mr	Bernard	SIMONET	56400 BREC'H
Mr	Pierre-Émile	DENOUAL	56400 AURAY

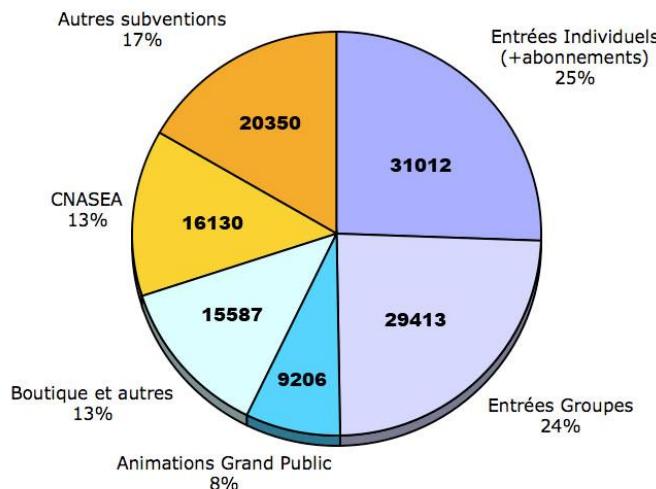
Membre honoraire

Mr	Jacques	REUZÉ	56400 AURAY
----	---------	-------	-------------

Annexe 11 : Evolution des recettes et des dépenses

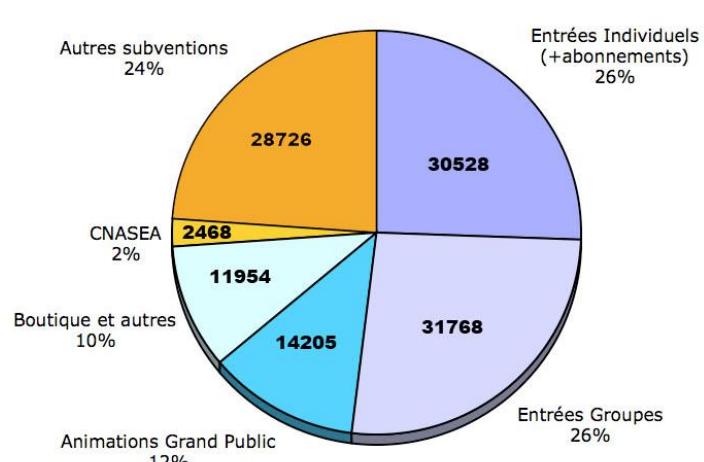
Recettes 2007

121698

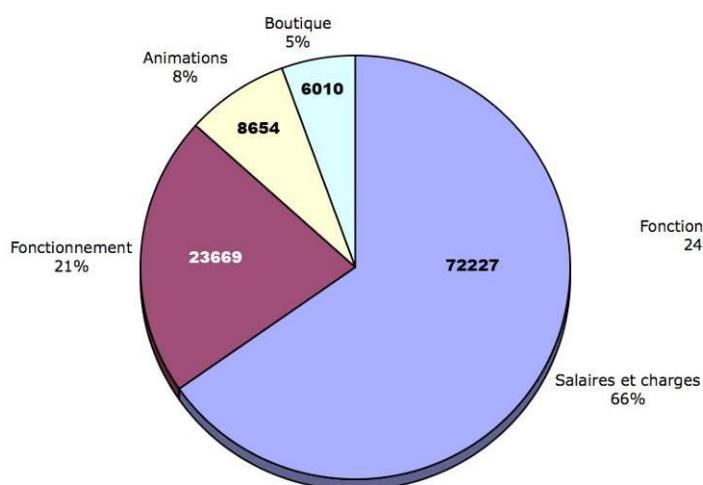


Recettes 2008

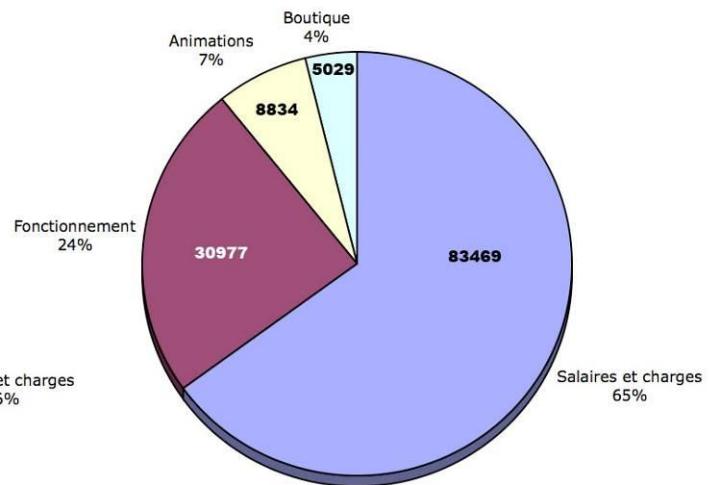
119649



Dépenses 2007 : 110560



Dépenses 2008 : 128308



Annexe 12 : Planning de travail sur les collections

	Equipe 1	Equipe 2	Equipe 3	Référent scientifique
Sept - déc. 2009	Formation			
Janvier - mars 2010	Constat d'état Emballage des collections saines en vue de leur transfert. Campagne de traitement des objets attaqués.	ESPACE 4, 4', 5 si restauration du bâti	Conception d'un outil informatique d'inventaire, constat d'état, récolement. Traitement des données	Préconisations et conseils sur l'aménagement de la réserve (1 journée).
sept - déc. 2010	Transfert des collections vers la réserve hors site Vérification des marquages, récolement, conditionnement des objets inventoriés. Prises de vue.	Inventaire, récolement des collections non inventoriées	Visite de la réserve et validation (1/2 journée)	
Janvier - mars 2011	Inventaire, récolement des collections non inventoriées	Inventaire, récolement des collections non inventoriées	Contrôle du travail réalisé Préconisation pour le travail d'inventaire (1 journée)	
Mi 2011	PROCES VERBAL PHASE 1 : COLLECTION NON EXPOSEES		Contrôle du travail réalisé	
sept - déc. 2011	Nettoyage, Prise de vue, récolement, inventaire des collections exposées		Validation du Pv	
Janvier - juin 2012		Contrôle sur 1 journée du travail effectué		
Fin 2012	PROCES VERBAL PHASE 2 : COLLECTION NON EXPOSEES		Validation du Pv	

Table des annexes

Annexe 1, Liste des Monuments historiques de Brec'h et des communes voisines.....	95
Annexe 2 : Fiches Pays / Ecomusée	97
Annexe 3 : Plans de développement antérieurs.....	102
Annexe 4 : Analyse du site d'après Emilie Briand	105
Annexe 5 : Rapport de Nelly Breton, architecte conseil	110
Annexe 6 : Rapport du Colonel Morin	115
Annexe 7 : Etude de public 2007	119
Annexe 8 : Plaquette de l'Ecomusée.....	121
Annexe 9 : Statuts de l'association de 2009	123
Annexe 10 : Composition du CA 2009	126
Annexe 11 : Evolution des recettes et des dépenses.....	127
Annexe 12 : Planning de travail sur les collections	128

Table des illustrations

1, Plaquette réalisée par le Syndicat Mixte du Pays d'Auray.....	6
2, Carte des Communautés de Communes	7
3, Facteurs d'évolution de la démographie du Pays d'Auray, la population par sexe et âge	9
4, L'emploi salarié en Pays d'Auray.	9
5, carte du paysage de St-Dégan.....	18
6, Localisation des bâtiments repérés par le Service de l'inventaire (C. Toscer).....	19
7, Plan cadastral 1939, St-Dégan, Saint-Guérin, Archive Départementale du Morbihan, 3P93	20
8, Extrait du PLU de Brec'h, village de St-Dégan	21
9, Plan de la chaumière (D. Lizerand).....	28
10, photographie de la ferme en alignement (B.Bègne, Service de l'Inventaire), et Plan (D.Lizerand),	29
11, plan de localisation des collections.....	31
12, La réserve n°5'	33
13, l'accès réserve n°6	33
14, vue du cœur historique, (B.Bègne, Service de l'inventaire)	34
15, vue des bâtiments communaux, au premier plan <i>Ti Glas Ber</i> et derrière, <i>Ti Glas Hir</i>	36
16, Evolution de la fréquentation	44
17, constitution du public, origine	45
18, Constitution du public, type de public.....	45
19, Logo de l'Ecomusée	46
20, Partage des propriétés foncières	51
21, Graphique analytique du budget.....	57
22, ébauche du programme des travaux de <i>Ti Glas Hir</i>	74
23, plan des extensions possibles	86